

VOYAGE

DANS

LA COUR DU LOUVRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CASIMIR,
RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE, N° 12.

VOYAGE

DANS

LA COUR DU LOUVRE,

OU

GUIDE DE L'OBSERVATEUR

A L'EXPOSITION

DES

PRODUITS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.

Année 1827.

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ARTISTES
ET D'ANCIENS FABRICANS.

A PARIS,
CHEZ DAUVIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DU CARROUSEL, N° 4;
ET CHEZ PÉLICIER ET CHATET, LIBR.,
PLACE DU PALAIS-ROYAL.
1827.

BORDA

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/voyagedanslacour00expo

AVERTISSEMENT.

Dans la description que nous donnons aujourd'hui des produits de notre industrie, en 1827, nous avons cru devoir adopter l'ordre des salles au lieu de l'ordre des numéros. De cette manière, il sera facile de saisir d'un coup d'œil, de comparer et de juger les produits analogues. On pense bien qu'il est beaucoup d'objets que nous n'avons pu décrire ni même indiquer. Il nous eût fallu plusieurs volumes si nous eussions voulu consacrer quelques lignes seulement à chaque objet de ce vaste Bazar. Il suffira sans doute que nous n'ayons rien oublié de capi-

tal, rien de ce qui a fixé ou mérité de fixer les regards. Il ne faudrait donc pas s'étonner de l'omission de quelques noms renommés dans la description des 21 salles. Ces omissions ont été réparées dans le supplément de notre ouvrage, auquel on voudra bien avoir recours.

Nous remercions ici sincèrement MM. les Artistes, Manufacturiers et Fabricans, qui ont bien voulu nous aider de leurs conseils et souvent de leur plume.

INTRODUCTION.

Cette exposition était impatiemment attendue : le gouvernement en voulait faire une sorte de solennité. Le 4 octobre 1826, parut l'ordonnance suivante :

Au Château de Saint-Cloud, le 4 octobre 1826.

CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur;

Vu les ordonnances royales des 13 janvier 1819, 29 janvier et 23 février 1823,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. Ier. Une Exposition publique des produits de l'industrie française aura lieu en l'année 1827. Elle sera ouverte le 1er du mois d'août, à Paris, en notre palais du Louvre.

2. Les dispositions de l'ordonnance du 29 janvier 1823 seront suivies pour la nomination

des jurys départementaux d'admission et du jury central. Aucun produit ne concourra à l'exposition, s'il n'a été admis par le jury de département. Le jury central jugera le mérite des produits admis; après son rapport, nous nous réservons de décerner, à titre de récompenses, des médailles d'or, d'argent ou de bronze.

3. Les préfets, sur l'avis des jurys départementaux, feront connaître à notre ministre de l'intérieur les artistes qui, par des inventions ou procédés non susceptibles d'être exposés séparément, auraient contribué aux progrès des manufactures depuis 1823. S'il y a lieu, ils pourront avoir part aux récompenses.

4. Notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des Lois.

Donné en notre château de Saint-Cloud, le 4e jour du mois d'octobre de l'an de grâce 1826, et de notre règne le troisième.

Signé CHARLES.

Par le Roi : *le ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur,*
Signé Corbière.

Pour ampliation : *le secrétaire général,*
Signé Baron Capelle.

Le 9 décembre, le ministre de l'intérieur adressait aux préfets des départemens la circulaire qui suit :

Paris, le 9 décembre 1826.

Monsieur le Préfet,

Par une ordonnance du 4 octobre dernier, insérée au *Bulletin des Lois*, VIIIe série, n° 120, le Roi a fixé au 1er août 1827 l'ouverture d'une exposition générale des produits de l'industrie : elle aura lieu à Paris, dans son palais du Louvre, à l'instar de celles des années 1819 et 1823.

En vous empressant d'assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de cette ordonnance, vous remplirez les intentions de Sa Majesté, dont la sollicitude en faveur de l'industrie nationale ne peut qu'inspirer une émulation toute nouvelle aux fabricans et aux artistes.

Les heureux effets produits par les précédentes expositions sont aussi de puissans motifs de croire que le prochain concours aura tout l'éclat que comporte son objet. Je me repose sur vous du soin d'y faire occuper à votre département un rang distingué et proportionné à l'importance de ses ressources industrielles.

Les instructions que vous devez suivre étant les mêmes qu'à la dernière exposition, j'en joins

ici un exemplaire. Vous voudrez bien vous y conformer, Monsieur le Préfet, ainsi qu'à celles que je vais y ajouter en peu de mots.

Comme il est prescrit par l'article 2 de l'ordonnance du 4 octobre, aucun produit ne concourra si le jury départemental ne l'en a jugé digne, condition qui sera observée rigoureusement; je suis même obligé de vous prévenir que la disposition du local rend plus nécessaire que jamais la sévérité du jury pour n'admettre que des produits d'une bonne fabrication ou d'une grande utilité, et d'un mérite facilement appréciable.

Tous les objets qu'il aura admis formeront un seul et unique envoi que vous expédierez au Louvre, le 20 juin prochain, au plus tard, à l'adresse de l'Inspecteur. Le gouvernement en paiera le port.

Vous aurez soin, Monsieur le Préfet, qu'une étiquette en matière solide soit attachée et fixée sur chaque produit séparément : elle indiquera en assez gros caractères le département, le lieu de la situation de la fabrique, les nom et prénoms du fabricant ou sa raison sociale, avec le numéro que vous lui assignerez, lequel sera écrit en chiffres romains, et fera partie d'une série où tous les exposans de votre département se trou-

yeront compris. Au-dessous de ce premier numéro d'ordre, répété indistinctement sur tous les objets provenant de la même personne, figurera, en chiffres arabes, un second numéro particulier à chaque fabrique, numéro qui s'étendra progressivement, et plus ou moins, suivant le nombre d'articles.

Ces numéros seront repris dans les colonnes 5 et 6 du bordereau imprimé que je vous envoie et qui est destiné à recevoir les renseignemens dont j'aurai besoin pour faire opérer la vérification des objets à leur arrivée au Louvre. Si l'abondance des matières l'exige, il sera facile d'y ajouter des feuilles intercalaires. Vous me le transmettrez en double expédition. Ne négligez pas d'y indiquer ceux des produits industriels qui seraient brévetés d'invention, et d'y mentionner les médailles et autres distinctions déjà obtenues par les fabricans, lors des précédens concours.

Je dois vous prévenir qu'aucune caisse ne sera ouverte, si je n'ai reçu d'abord les doubles bordereaux dressés sur les cadres ci-joints. Ainsi je ne saurais trop vous recommander de me les faire parvenir en temps utile.

Il ne vous échappera pas, Monsieur le Préfet, qu'aux termes de l'article 3 de l'ordonnance du

4 octobre, vous devez me signaler, sur l'avis du jury départemental, les artistes, même les simples ouvriers, qui, par des inventions ou par des procédés et moyens non susceptibles d'être exposés au Louvre, auraient contribué aux progrès des manufactures depuis 1823, afin que, s'il y a lieu, ils puissent participer aux récompenses que le Roi a promises.

Veuillez, Monsieur le Préfet, m'accuser immédiatement la réception de cette lettre, prendre les premières dispositions nécessaires pour vous y conformer, et me rendre compte successivement des résultats que vous aurez obtenus.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre secrétaire d'état de l'intérieur,

Signé CORBIÈRE.

Pour expédition:

Le conseiller d'état Directeur,

Signé SIRIEYS DE MARINHAC.

Le local affecté à l'exposition des produits de l'industrie se compose de quatre galeries, construites exprès dans la cour du Louvre, de cinq salles au rez-de-chaussée, du côté de l'est ou de la Colonnade, de douze autres

salles au premier étage, dont huit à l'est et quatre au nord : en tout vingt-une pièces de diverses grandeurs.

Au nord-est de la cour est la première galerie ; au nord-ouest la seconde ; au sud-ouest la troisième, et au sud-est la quatrième.

On voit des chiffres romains au-dessus de l'entrée des galeries et des salles : les chiffres I, II, III, IV, indiquent les galeries ; V, VI, les deux salles au rez-de-chaussée à l'est, tirant au sud ; VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, les huit salles au premier étage, côté de l'est ; XV, XVI, XVII, XVIII, les quatre autres salles du premier côté du nord ; XIX, XX, XXI, les trois salles au rez-de-chaussée, à l'est tirant au nord.

La marche à suivre, lorsqu'on visite les objets exposés au Louvre, est celle tracée par l'ordre et la série de ces chiffres. Il convient donc d'entrer d'abord dans les galeries, en commençant par la première, à droite, près de la porte de la Colonnade ; de se rendre, à la sortie de la 4e galerie, aux deux salles V et VI au rez-de-chaussée ; de monter ensuite au premier étage, par l'esca-

lier au sud-est, afin d'en parcourir successivement les douze salles, et, descendant au rez-de-chaussée par l'escalier nord-est, d'examiner ce que renferment les salles XIX, XX et XXI.

GALERIES ET SALLES DU LOUVRE,

OU

LES PRODUITS DE L'INDUSTRIE SONT EXPOSÉS ET DISTRIBUÉS SUIVANT LEUR NATURE, LEURS GENRES ET LEURS ESPÈCES.

Première Galerie, *au nord-est, à droite; en entrant par la porte de l'est, sous la Colonnade.*

I.

Bronzes et Dorures, Orfévrerie, plaqué et doublé d'or et d'argent; Cristaux, Mosaïque; Malachite, Porcelaines.

Seconde Galerie, *au nord-ouest; à droite en entrant par la porte du nord, en face de la rue du Coq-St.-Honoré.*

II.

Draperies, Flanelles, Molletons, Étoffes rases; Couvertures en laine et en coton; Bonneterie de toute espèce et de toute matière filamenteuse; Batistes, Linons, Toiles de lin et de chanvre, Coutils;

Tulles de coton, Mousselines, Percales, Jaconas, etc.; Piqués, Basins, Velventines, Satin de coton, Étoffes mélangées de coton, Mouchoirs, Madras, etc.;

Linge de table, en fil, en coton, uni, ouvré, damassé; Dentelles et Broderies diverses;

Impressions sur étoffes.

TROISIÈME GALERIE, *au sud-ouest; à droite en entrant par la porte de l'ouest, sous l'horloge.*

III.

Ébénisterie et ameublement; Ornemens sculptés et moulés; Papeterie, Typographie, Gravure, Lithographie, Litochromie, Peinture; Objets relatifs aux arts du Dessin; Écriture, Reliure, Registres à l'usage du commerce; Fleurs artificielles; Tabletterie et Nécessaires; Lampe et autres appareils d'éclairage.

QUATRIÈME GALERIE, *au sud-est; à droite en entrant par la porte en face du pont des Arts.*

IV.

Produits chimiques, Couleurs; Cire et Bougies; Substances alimentaires; Parfumerie; Terre cuite, Poteries; Cuirs et Peaux; Chapellerie; Fils de lin, Fils de chanvre; Laine et coton filés; autres objets divers; Voitures.

Salle dite de Henri IV, *au rez-de-chaussée, à l'est.*

V.

Machines et Instrumens propres à l'agriculture, aux manufactures et aux arts; Outils divers, tels que Faulx et Faucilles, Limes et Rapes, Scies, Aiguilles, Alènes, etc.; Clouterie, Serrurerie, Tréfilerie, Toiles métalliques et autres objets de Quincaillerie; Métaux ouvrés, savoir : Plomb, Cuivre, Zinc, Laiton, Fonte de fer, Fer, Acier, Tôles et Fers noirs, Fer-blanc.

Salle au rez-de-chaussée, *faisant suite à la précédente et se terminant à un escalier au sud-est.*

VI.

Marbres.

Sur le palier de l'escalier qui conduit de ces deux salles au premier étage.

Instrumens d'Optique et autres Instrumens; Horloges publiques.

Salle au premier étage, *la première à l'est, joignant l'escalier.*

VII.

Pendules, Chronomètres, Montres et autres ouvrages d'Horlogerie.

Salle au premier, *à la suite de la précédente, toujours à l'est.*

VIII.

Châles et autres Tissus de Cachemire.

Salle au premier, *à la suite de la précédente, toujours à l'est.*

IX.

Continuation des Châles et autres Tissus de Cachemire.

Salle au premier, *à la suite de la précédente, toujours à l'est.*

X.

Continuation des Châles et autres Tissus de Cachemire.

Salle au premier, *à la suite de la précédente, toujours à l'est.*

XI.

Tapis et Instrumens de musique.

Salle au premier, *faisant suite à la précédente, toujours à l'est.*

XII.

Continuation des Tapis et des Instrumens de Musique ; Glaces ; Produits de la Société royale formée à la Savonnerie, pour la filature et le tissage des laines longues et lustrées.

Salle au premier, *faisant suite à la précédente, toujours à l'est.*

XIII.

Soieries, Tapis vernis.

Salle au premier, *faisant suite à la précédente, toujours à l'est.*

XIV.

Continuation des Soieries, Blondes, Gazes.

Salle au premier, *la première au nord-est.*

XV.

Salle au premier, *faisant suite à la précédente.*

XVI.

Salle au premier, *faisant suite à la précédente, au nord-est.*

XVII.

Salle au premier, *faisant suite à la précédente, au nord-est.*

XVIII.

Dans ces quatre salles se trouvent la Bijouterie, la Joaillerie, la Coutellerie et les Instrumens de Chirurgie ; les Armes à feu et les Armes blanches ; les Tapisseries des Gobelins et des Manufactures royales de Beauvais, et les Produits de l'institution des Sourds-Muets de Paris.

Sur le palier par lequel on descend des Salles du premier étage, aux Salles XIX, XX et XXI, au rez-de-chaussée.

Instrumens divers.

Première Salle, *au rez-de-chaussée, au nord-est.*

XIX.

Orgue et continuation des Instrumens de Musique, en ce qui concerne les Pianos.

Salle au rez-de-chaussée, *faisant suite à la précédente, à l'est.*

XX.

Billards ; Tapis et Tapisseries vernis.

Salle au rez-de-chaussée, *faisant suite à la précédente, à l'est, près la porte d'entrée de la Colonnade.*

XXI.

Continuation des Machines et Instrumens propres à l'agriculture, aux manufactures et aux arts; des Outils divers et des Métaux ouvrés, dont la plus grande partie est placée dans la salle V, dite de *Henri IV*.

APERÇU HISTORIQUE

SUR

Les précédentes Expositions,

ET PARTICULIÈREMENT

SUR CELLE DE 1827.

Le 1er août, le public a été admis dans le local destiné à recevoir les produits de l'industrie française pour l'exposition de cette année.

C'était la septième fois que nos fabricans, nos manufacturiers, nos artistes, venaient, dans un concours solennel, soumettre les produits de leur travail au jugement de la nation. C'est un spectacle consolant, que

la progression toujours croissante, qui se fait remarquer non-seulement dans le nombre, mais dans la perfection des produits, dans l'amélioration des procédés, dans la multiplicité des découvertes. La première eut lieu en l'an 6 (1798), à l'époque où le ministère anglais, non content de nous fermer les mers, aspirait à nous excommunier même du continent. M. François de Neufchâteau, alors ministre de l'intérieur, conçut l'idée de cet inventaire public des ressources qui restaient à la France, pour montrer qu'au besoin elle pourrait se suffire à elle-même; soixante arcades furent disposées en carré long, au Champ-de-Mars, et reçurent les marchandises envoyées par les divers départemens. Cette exposition ne dura que trois jours, elle se renouvela en l'an 9 (1801), sous le consulat, et eut lieu dans la cour du Louvre; cent quatre portiques y furent élevés pour deux cent vingt-neuf exposans, c'était plus du double de la première fois; elle dura six jours. M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, ordonna la troisième pour l'année

suivante, an 10 (1802); six mois auparavant, avait été signée la paix d'Amiens, qui, en rendant l'activité à notre commerce, imprimait aussi une nouvelle impulsion aux arts industriels. Les exposans furent au nombre de cinq cent quarante. Malheureusement nos relations avec l'Angleterre ne furent pas de longue durée. En 1806, sous le ministère de M. Champagny, l'on profita d'un intervalle de paix continentale, pour faire un quatrième appel à nos manufacturiers. C'était comme une revue que le chef du gouvernement voulait faire de la statistique industrielle de nos cent treize départemens. Déjà, sans doute, Napoléon préparait les bases de son *système continental*, qu'il annonça deux mois après par le fameux décret daté de Berlin. Cent vingt-quatre portiques sur la place des Invalides, et onze salles des ponts-et-chaussées, réunirent trois mille quatre cent vingt-deux exposans. Depuis cette époque jusqu'à 1815, neuf années de guerre continuelles ne laissèrent pas de loisir pour ces luttes pacifiques. En décembre 1807, un nouveau dé-

cret, daté de Milan, confirma celui de Berlin, et déclara les îles Britanniques en état de blocus. Tout commerce extérieur fut anéanti; mais chose remarquable, alors commença l'élan prodigieux de l'industrie intérieure! Les prohibitions rigoureuses, mises sur les marchandises étrangères, mirent en évidence toutes les ressources indigènes. On sait les merveilles enfantées par la chimie, sous la direction des Berthollet, des Chaptal, des Darcet, pour suppléer à l'absence des denrées coloniales. Les manufactures de coton furent naturalisées chez nous; notre industrie bornée d'abord à l'impression des tissus, s'étendit bientôt à la fabrication des tissus eux-mêmes, puis à la filature du coton. C'est par ces véritables créations que M. Oberkampf acquit des droits si honorables à la reconnaissance de son pays. De là, aussi, le développement que prirent les manufactures de Tarare et de Saint-Quentin.

Après quelques années de paix, en 1819, l'industrie française parut pour la cinquième fois riche de nouvelles conquêtes. La seule

acquisition des chèvres du Thibet, si heureusement acclimatées sur notre sol, rendra cette année remarquable, dans l'histoire de notre agriculture ; c'est alors que M. Ternaux fabriqua le premier en France, des châles avec la matière du cachemire. Il fut distribué cinquante-six médailles en or, au lieu de vingt-sept, qui l'avaient été en 1806 ; cent quarante-huit médailles en argent, au lieu de soixante-trois ; cent quatorze médailles de bronze, au lieu de cinquante-trois. Le jury accorda, en outre, trois cent soixante-une mentions honorables, au lieu de trois cent vingt-six ; enfin, cent vingt-sept simples citations, au lieu de quarante-quatre.

Un intervalle de quatre ans suffit pour montrer des améliorations importantes dans la sixième exposition de 1823. Pour les cotons, par exemple, le degré de finesse le plus élevé que nos filatures étaient parvenues à obtenir en 1819, ne dépassait pas le n° 200; en 1823, on est allé jusqu'au n° 291. La précieuse espèce de ver qui fournit la soie *sina*, s'était déjà propagée dans les départemens méri–

dionaux, et jusque sous des latitudes où l'on ne pensait pas que le ver indigène pût prospérer. Mais c'est surtout l'exploitation des mines qui fit de notables progrès; les usines destinées au traitement de divers minerais avaient augmenté de nombre et d'activité. On vit naître et se développer, comme par enchantement, de nouvelles branches de l'industrie métallurgique. Des procédés nouveaux dans nos forges, pour la fonte du fer, furent importés en France. Des machines puissantes, des mécanismes ingénieux s'introduisirent dans nos ateliers, pour suppléer à la force bornée et trop irrégulière des hommes et des autres moteurs animés. Ici, il faut reconnaître une des causes les plus actives des progrès journaliers que font chez nous les arts mécaniques en particulier. Les communications de plus en plus intimes que nous entretenons avec l'Angleterre, sont une des sources les plus fécondes en perfectionnemens favorables à la prospérité de notre industrie. Les nations ne peuvent que profiter de cet échange qui s'établit entre les inventions et les procédés de leurs artistes. L'An-

gleterre abjure aujourd'hui de vieux préjugés propres à ralentir ses progrès économiques ; elle ébranle enfin la gothique barrière des prohibitions. Que cet exemple ne soit pas perdu pour nous. Si dans les beaux-arts la supériorité de notre école nous avait assuré des avantages incontestables pour le bon goût, et la forme élégante de certains produits de luxe ; en revanche, nos voisins d'outre-mer ne l'emportaient-ils pas en certaines parties, pour l'exécution et le bon marché des objets de consommation usuelle et relatifs au *comfortable* de la vie?

Du reste, la position que les classes laborieuses ont prise dans la société, l'importance qu'elles y acquièrent chaque jour, conseillent assez hautement aux producteurs, de chercher avant tout l'utilité. L'examen de l'exposition actuelle démontrera, nous l'espérons, cette tendance dans tous les travaux.

Le public regrette en général de ne voir les prix indiqués sur presque aucun article. C'est cependant un élément d'appréciation nécessaire. Nous tâcherons autant que possible

de remplir cette lacune. L'industrie la mieux étendue n'est-elle pas celle qui peut livrer, à un prix modique, des produits d'un usage universel.

Tous les départemens ne paraissent pas avoir pris part à ce concours, en raison de leur force productive.

Sur le nombre total de seize cent trente-un exposans, Paris seul en compte plus de huit cents, *c'est-à-dire, environ moitié.*

C'est surtout dans l'espace réservé aux soieries et aux châles, qu'on est affligé de trouver de grands vides : ces deux genres de fabrication, dans lesquels la France a su conserver ou conquérir une incontestable suprématie, sont pour elle une source d'exportations, d'autant plus avantageuses, qu'elle en puise la matière première dans son propre sol. Depuis 1823, des perfectionnemens notables ont eu lieu dans les machines employées à la confection des étoffes de soie et des châles; la mode en a fait varier les dessins : pourquoi donc ces produits manquent-ils à l'exposition? Parmi les raisons qui, outre le défaut de temps, peuvent expli-

quer cette circonstance, il en est une sur laquelle nous devons dès ce moment appeler la sollicitude de l'autorité.

Les procédés de fabrication sont à peu près les mêmes dans toutes les manufactures; la concurrence égalise les prix, et ce n'est guère que par le goût qu'on obtient la préférence des marchands.

Or, ici s'est établi un véritable brigandage, qui consiste à copier les nouveaux modèles livrés au commerce; de là il arrive que l'ouvrier ingénieux qui, après de longues et dispendieuses tentatives, est parvenu à un résultat dont il espère un grand succès, se voit à l'instant privé du fruit de ses travaux par un plagiaire qui, n'ayant pas subi de pareilles avances, peut livrer le même ouvrage à un plus bas prix. Voilà ce qui éloigne de l'exposition un grand nombre de fabricans; ce qu'ils auraient livré aux regards de rivaux sans conscience, du moins ils en recueilleront le bénéfice, et le soin de leur intérêt les prive des encouragemens honorables auxquels ils auraient pu prétendre. Il est évident qu'un pareil état de choses commande

des mesures sévères : il importe de ne pas gêner l'industrie par d'inutiles et dangereuses entraves, et il importe aussi de la protéger par des réglemens. Ce n'est point ici la question des maîtrises contre la liberté, c'est la cause de celui qui produit contre celui qui vole. Nous terminerons cet aperçu par un coup-d'œil général sur les richesses qu'elle présente.

Rien n'est inutile dans l'industrie; toutes les branches dont elle se compose concourent plus ou moins à la prospérité du pays; c'est donc seulement d'une manière relative que nous signalerons comme renfermant la partie vraiment utile de l'exposition les deux salles du rez-de-chaussée, n°s 5 et 21. Sans doute la généralité des curieux ne partagera pas notre avis. Qu'est-ce, par exemple, que ces ornemens, ces engrenages de métal, qui portent le n° 818? Auprès des bronzes des Thomire, des Ravrio, des Feuchère et des Fossey, ils ne brilleraient pas sans doute; mais cette fonte de fer est pourtant admirable; voyez comme elle reproduit avec pureté les formes les plus anguleuses; voyez c

ylindre, comme il a reçu le poli du tour; voyez cette cassure faite à dessein, y remarquez-vous la moindre soufflure? Eh bien! c'est un des plus heureux perfectionnemens de l'époque, c'est une de nos plus précieuses conquêtes sur l'Angleterre, et si d'autres fabricans ont fait quelque chose pour le luxe, M. Ratcliff fait beaucoup pour l'utilité.

Cet éloge s'adressera encore à MM. Mauby t Wilson. Leur fabrique de Charenton rialise avec les établissemens de l'Angleterre, leur nouvelle patrie doit leur en savoir ré. Parmi les pièces qu'ils ont exposées, on marquera une section de route en fer, exéutée sur les dessins de MM. Seguin, pour chemin de Saint-Étienne à Lyon.

Tout auprès sont plusieurs machines à peur, des modèles de diverses fabriques, s filatures perfectionnées, une fort belle ndeuse; et, ce qui sans doute attirera l'attion des dames, un métier de M. Rey, ur la fabrication de ses beaux châles de hemire; elles apprendront en le voyant rcher, ce que coûte de peine le tissu

qu'elles jettent négligemment sur leurs épaules, et leurs maris s'étonneront moins en lisant la facture du marchand de nouveautés.

Nous avons vu avec plaisir dans la même salle des aciers, des faulx de la fabrique de M. Garrigon à Toulouse, qui, en 1819, obtint une médaille d'or pour avoir contribué à nous affranchir du tribut que nous payions à l'Allemagne. De beaux échantillons en marbre, envoyés des départemens de l'Arriége, de l'Aube et de la Haute-Garonne; des planches de cuivre de l'exploitation d'Imphy (Nièvre); des fils de fer de M. Mouchel fils à l'Aigle; de nombreux produits de quincaillerie commune de M. Coulaux aîné à Molsheim; un magnifique appareil de distillation continue, etc., donnent à cette partie de l'exposition une grande importance, et fournissent la plus juste idée de nos richesses et de nos véritables progrès.

La même enceinte contient plusieurs autres objets qui paraissent plutôt appartenir à un autre ordre de travail, ils n'en attirent

pas moins l'attention : c'est ainsi, par exemple, que la foule s'arrêtera long-temps devant le gymnase de M. le colonel Amoros, où de petits bons hommes de quatre pouces de haut mettent en pratique tous les exercices imaginés par cet habile professeur.

Les tapis de toile vernie et les transparens de MM. Atremblé-Briot et compagnie, seront aussi l'objet d'une vive curiosité.

Si nous parcourons les autres galeries, nous trouverons à profusion tout ce que l'industrie produit de plus riche, de plus éclatant. La voiture du sacre figure parmi les produits exposés au Louvre. La perfection de toutes ses parties la rend certainement bien digne d'un tel honneur; mais nous avons été frappés, en l'examinant, de cette devise qui surmonte les armes royales : *Lilia non laborant neque nent.*

Ce serait un bien étrange rapprochement que la royauté étrangère à tous les travaux, au milieu des résultats d'une pénible industrie; mais non, cette devise poétique est fausse; les lis travaillent sur le trône, ils veillent aux destinées publiques, ils diri-

gent la marche de l'état, et les progrès de l'industrie témoignent assez de leur active sollicitude.

VOYAGE

DANS

LA COUR DU LOUVRE.

Première Salle.

BRONZE, ORNEMENS D'ÉGLISE, PLAQUÉS, ORFÉVRERIE, PORCELAINE, etc., etc.

CETTE salle est la première en sortant du Louvre par la rue du Coq; c'est celle que nous parcourrons d'abord. Il serait difficile de suivre l'ordre des chiffres; nous transporterons donc notre voyageur d'un objet à l'autre. Le chiffre dont chaque objet est revêtu lui épargnera jusqu'à la moindre peine.

N° 471.

M. THOMIRE ET Cie, FABRICANS DE BRONZE ET DE DORURE, BRÉVETÉS, DU ROI A PARIS, *rue Blanche, n° 45, Chaussée-d'Antin.*

Arrêtons-nous d'abord devant le n° 471. Le nom de M. Thomire est connu de tous les amateurs de bronze. C'est l'artiste qui travaille pour la grande propriété. Ce surtout de table si brillant, et dont on ne voit ici qu'une partie, lui fut commandé par la ville de Paris, et payé près de 80,000 francs.

M. Thomire a su réduire le bronze et lui faire prendre les plus belles formes antiques: ceux qui ont quelque idée du dessin admireront cette statue aux ailes ployées, et reposant sur une surface convexe.

N° 678.

M. HONORÉ, A PARIS, *boulevard Poissonnière.*

En 1819, M. Honoré obtint une médaille d'argent; il en obtiendra sans doute une en

1827. Le service de porcelaine qu'il a exposé, est de forme semblable à celui qui est sorti de ses ateliers, il y a un an environ, et qui est allé en Portugal attester le goût de nos artistes français. Il avait été commandé par la régente.

N° 1085.

M. LEBRUN, *quai des Orfèvres, n° 40.*

Le vase antique en argent, exposé sous le n° 1085, ouvrage sorti des ateliers de M. Lebrun, de Paris, est d'une très-belle forme. Les anses, les ciselures sont d'un beau travail, et rappellent le fini que les artistes de Florence savaient donner à tout ce qui sortait de leurs mains. Nous n'en dirons pas autant du service exposé sous le même numéro, et dont les ornemens nous semblent un peu lourds. C'est le siècle de Louis XIV. On cherchait alors moins à briller par l'élégance des formes que par la solidité.

N° 774.

M. ANDRÉ, *rue Notre-Dame-Nazareth*, *n°* 8.

Il serait impossible de trouver un objet plus séduisant que cette table indiquée sur le livret, au n° 774, et qui porte le nom de M. André, de Paris. C'est à Fragonard que sont dues les peintures dont elle est ornée; suite charmante de dessins dont on ne saurait assez admirer l'élégance et le fini précieux.

TABLE DU SACRE.

(Sans N°.)

Presqu'en face est la table dite *du sacre*, exposée par la manufacture de Sèvres, et devant laquelle il faudrait passer plusieurs heures si l'on voulait en admirer toutes les beautés : peut-être jamais l'industrie française n'offrit rien de si merveilleux. Les peintures qui représentent les diverses scènes du sacre de Charles X, l'entrée du prince dans la ville de Reims, les fêtes et jeux de

cette cité, la cathédrale et son portique gothique, sont dues aux premiers artistes de la manufacture. La table roule sur les différentes bonnes villes de France, couronnées de tours, et dont les airs de tête, la pose, les draperies, attestent une grande habileté dans les artistes dont elles sont l'ouvrage. On s'éloigne avec peine d'un objet digne d'orner l'appartement d'un monarque.

ATELIER (MINIATURE) D'ORFÉVRERIE.

(Sans N°.)

Non loin, en remontant, à côté des pièces d'orfévreries de M. Cahier, voyez-vous ce verre modeste qui renferme divers ustensiles dont l'usage ne vous est pas inconnu? C'est un atelier d'orfévrerie en miniature : le plus grand objet a à peine cinq pouces; il en est qui n'ont que quelques lignes. On s'arrête devant ce cadre comme devant un tableau de l'école lyonnaise; de loin, en effet, on dirait un tableau de Bonnefond.

N° 442.

M. CAHIER (CH.), *rue Saint-Honoré, n° 280.*

C'est par un autre mérite que la difficulté vaincue, que brillent les vases d'or, d'argent, les services, ces merveilles de M. Cahier.

Nous appellerons surtout l'attention de l'observateur sur un ciboire, dont le travail est plein de goût, et qui offre dans le cercle destiné à recevoir l'hostie, une figure dont la tête a quelque chose de céleste. Nous ne parlerons pas de cet amas de richesses qui éblouissent les regards, que le grand-seigneur même eût pu convoiter, mais devant lesquelles la foule passe indifférente.

N° 589.

M. BALAINE, *faubourg du Temple, n° 91.*

Pour nous, nous préférons, nous l'avouerons, comme objet d'étude industrielle aux merveilles de M. Cahier, ce modeste plaqué qui joue l'argent à s'y méprendre, et

dont les prix ont été mis à la portée de toutes les fortunes. Grâce à M. Balaine, la table de l'ouvrier laborieux, de l'employé, du rentier modeste, pourra tromper plus d'un regard. Ajoutons que ce plaqué, si l'on en a soin, conserve très-long-temps son poli et son éclat, et qu'il peut encore aller au feu: nous donnerons ici le prix de divers objets d'un usage journalier.

(*Pour ne laisser aucun doute aux Acheteurs sur la qualité, il est poinçonné en toutes lettres sur chaque pièce*, BALAINE, N° 91, Faubourg du Temple.)

BOL A PUNCH au 10e.

Nos.		fr.	c.
1	Avec assiette, 36 fr. sans assiette.	24	»
2	Demi-Bol, id. 30 fr. id.	20	»
3	Quart, d°, id. 24 fr. id.	16	»

BOL A PUNCH au 20e.

4	Avec assiette, 30 fr. sans assiette.	22	»
5	Demi-Bol, id. 24 fr. id.	18	»
6	Quart, d°, id. 20 fr. id.	15	»

BOUCHONS au 20e.

7	Anneaux plians.	»	50
8	Id. fixes ou droits.	»	50

BOUGEOIRS au 20e.

9	De 3 1/2 pouces, sans éteignoir. . . . . . la pièce.	4	50
10	4 » avec id. vase ou colonne. . id.	7	50
11	4 1/2 » id. id. . . . . id. . . . . id.	9	»

Nos.		fr.	c.
12	5 » id. id. . . . . . id. . . . . . . id.	10	»
13	4 1/2 » id. id. à godrons id. . . . . . id.	10	»
14	5 » . . . . id. . . . . id.	11	»
15	Bougeoirs colonne et vase médicis avec éteignoirs, de. . . . 4 pouces 1/2 id.	10	»
16	Id. . . . . . id. . . . . id. . . . 5 . . id. . . . id.	12	»
	CAFETIÈRES au 10e, plaquées des deux côtés, à		
34	3 pieds, forme vase, de 2 tasses. . . . . . la pièce.	22	»
35	. . . . 4 id. . . . . id.	30	»
35	. . . . 6 id. . . . . id.	34	»
37	. . . . 8 id. . . . . id.	40	»
38	. . . . 10 id. . . . . id.	45	»
39	. . . . 12 id. . . . . id.	50	»
	Les mêmes pieds ronds, 2 fr. de moins dans chaque sorte.		
40	Cafetières droites de 1 tasse. . . . . id.	10	»
41	. . . . 2 id. . . . . id.	14	»
42	. . . . 3 id. . . . . id.	16	»
43	. . . . 4 id. . . . . id.	20	»
44	. . . . 6 id. . . . . id.	24	»
45	. . . . 8 id. . . . . id.	28	»
46	. . . . 10 id. . . . . id.	34	»
47	. . . . 12 id. . . . . id.	40	»
48	Bronzées, plaquées intérieurement, avec lampe 2 tasses.	16	»
49	Id. . . . . id. . 4 . . id.	26	»
50	A filtres rondes, ou ovales, les filtres en argent, de 2 tasses, sans réchaud 35 fr., et avec réchaud à galerie..	45	»
51	4 id. id. 50 id.	60	»
52	6 id. id. 60 id.	75	»
53	8 id. id. 70 id.	85	»
54	10 id. id. 80 id.	95	»
55	12 id. id. 90 id.	105	»

CHOCOLATIÈRES au 10e.

56	De 2 tasses.	14	»
57	3 id.	16	»

Nos.				fr.	c.
58	4 id.			18	»
59	6 id.			24	»
60	8 id.			32	»
71	Coquetiers au 10e, forme vase.		la pièce.	2	50
80	COULANS pour serviettes, unis, au 10e.		la pièce.	1	50
81	guirlandes.		id.	2	50
82	COUVERTS plaqués sur fer au 10e.		le couvert.	7	»
83	Id. sur cuivre et à filets.		id.	10	»
84	CUILLÈRES à ragoût, plaquées sur fer.		la pièce.	12	»

FLAMBEAUX au 30e. au 20e.

Nos.		au 30e.	au 20e.	fr.	c.
	A colonnes unies ou à palmettes,		la paire.		
97	de 6 pouces.	8	id.	9	50
98	7 »	9	id.	10	50
99	8 »	12	id.	13	50
100	9 »	14	id.	16	»
101	10 »	16	id.	18	»
102	Flambeaux balons, unis, 6 pouces	9	id.	10	»
103	Id. id. 7 »	10	id.	12	»
104	Id. id. 8 »	13	id.	15	»
105	Id. id. 9 »	15	id.	18	»
106	Id. id. 10 »	17	id.	20	»
107	Id. 9 pouces à colonne, pieds godrons.		id.	18	»
108	Id. 10 pouces id.		id.	20	»
109	A cornets unis, ou balons et vases unis, 9 pes.		la paire.	20	»
110	Id. id.	10 »	id.	22	»
111	A cornets riches ou à godrons,	de 9 »	id.	22	»
112		de 10 »	id.	25	»
113	Id. de 10 p. Balons et vases ciselés ou à godrons.		id.	25	»
114	11 p.		id.	30	»
115	12 p.		id.	36	»
116	12 p. riches, têtes d'argent.		id.	40	»
117	A tirage uni ou à palmettes, de 6 sur 8 pouces.		id.	16	»
118	de 7 sur 10 id.		id.	18	»
119	de 8 sur 11 id.		id.	22	»
120	de 9 sur 12 id.		id.	27	»

Nos.		fr.	c.
121	. . . . de 10 sur 13 id. . id.	30	»

MOUTARDIERS au 10e.

148	A vase, unis ou à feuilles d'eau. . . . . la pièce.	11	»
149	En cristal, garoiture en doublé. . . . . id.	14	»
150	Id. riche. . . . . id.	16	»

PORTE-HUILIERS au 10e.

184	Pour 2 burettes saos cristaux, petit modèle. la pièce.	16	»
185	Id. 2 id. dessus ovale. . . . . id.	20	»
186	Id. 2 id. plus grands. . . . . id.	30	»
187	Id. 2 id. et dessus godrons. . . . . id.	26	»
188	Id. 2 id. en fil. . . . . id.	36	»
189	Id. 2 id. riches. . . . . id.	45	»
190	Id. 4 usages, colonne unie. . . . . id.	45	»
191	Id. 4 id. colonne riche. . . . . id.	50	»
192	Id. 2 id. forme bateau . . . . id.	110	»

PORTE-LIQUEURS au 10e.

193	Sans pied à galerie unie, 3 carafons et 12 verres la pièce.	40	»
194	Id. à petits god. 3 id. id. . . . . . . id.	50	»
195	Id. à gros godr. 3 id. id . . . . . . id.	80	»
196	Id. riches à griffes. 3 id. id. . . . . . . id.	120	»
197	Id. id. 4 id. 18. . . . . . . id.	130	»
198	à pied, à pivot uni. 3 id. 12. . . . . . . id.	50	»
199	Id. à petits godr. 3 id. id. . . . . . . id.	60	»
200	Id. à gros godr. 3 id. id. . . . . . . id.	90	»
201	Id. id. 4 id. 18. . . . . . . id.	100	»
202	Id. riches 3 id. 12. . . . . . . id.	140	»
203	Id. id. 4 id. id. . . . . . . id.	150	»
204	PORTE-MOUCHETTES au 20e, ov. ou oct. unis. id.	7	»
205	Id. à godrons. . . . . id.	8	»

SALIÈRES au 10e.

219	En fil uoi. la pièce.	5	»
220	Id. à feuilles d'eau. . . . . Id.	6	»
221	Id. cristal uni, pied uoi, à godrons ou à feuilles d'eau. . . . . id.	6	»

Nos.			fr.	c.
222	Id. cristal gravé, id. . . . . id.		7	»
223	Id. id. riche . . . . id.		9	»

SAUCIÈRES au 10e.

224	Avec plateau, anses en fil.	45	»
225	Id. anses riches.	50	»

Saos plateau, 10 fr. de moins.

SOUS-BOUTEILLES au 10e.

234	A galerie découpée, fond bois ou plaqué. . . la paire.	8	»
235	Id. pleine. id. . . . . id.	10	»
236	Id. id. à petits godrons sur les bords. . . id.	14	»
237	Id. id. à doubles godrons id. . . . id.	18	»
238	Id. id. en fil uni id. . . . id.	15	»
239	Id. id. en fil fenille d'eau id. . . . id.	16	»

Les sous-carafes coûtent 2 francs de plus par paire, dans chaque sorte.

250	TIMBALES, de 18 lignes.	1	50
251	de 24 id.	4	»
252	de 27 id.	4	50
253	de 30 id.	5	»
254	de 33 id.	6	50
255	de 36 id.	8	»
256	de 42 id.	10	»

THÉYÈRES au 10e.

257	Ovales, plates, de 1 tasse. .	14	»	Roodes ou ovales,		
259	2 id. . .	18	»	unies on à godr.,		
260	3 id. . .	20	»	De 2 tasses. . .	25	»
261	4 id. . .	22	»	4 id. . . .	30	»
262	6 id. . .	26	»	6 id. . . .	35	»
263	8 id. . .	30	»	8 id. . . .	40	»
264	10 id. . .	33	»	10 id. . . .	45	»
265	12 id. . .	36	»	12 id. . . .	50	»

VAISSELLE.

Cet article se vend au poids, à raison de 13 fr. 50 c. le marc plaqué, au 15e.

» 15	id.	»	au 10e.
» 21	id.	»	au 5e.

Nota. Une soupière ronde ou ovale, pour six personnes, avec son plat, pèse environ 10 à 12 marcs.

Une soupière ronde ou ovale, pour 12 à 15 personnes, avec son plat, pèse environ 14 à 16 marcs.

Une casserole d'entremets, de 7 p. de diamètre, pèse environ 5 marcs.

Un plat rond de 12 pouces, pèse environ			3 marcs	4 onces.		
Un	dito	de 11 id.	id.	3	id.	
Un	dito	de 10 id.	id.	2	id. 4	id.
Plat ovale pour rôt, de 15 pouces,				3	id. 6	id.
dito	id.	de 16 id.		4	id.	
dito	id.	de 18 id.		5	id.	
Plat à poisson,		de 20 id.		7	id.	
id.		de 22 id.		10	id.	
id.		de 24 id.		15	id.	

Les articles en doublé d'or augmentent du double des prix cotés sur le présent tarif.

On trouve au Dépôt, Galerie Colbert, près le Palais-Royal, un Assortiment complet des articles ci-dessus, avec les mêmes avantages qu'à la Fabrique.

N° 615.

MM. FEUCHÈRE ET FOSSEY, *rue Notre-Dame-Nazareth, n° 25.*

Dépôt général de leur fabrique, *rue Vivienne, n°* 20.

Il serait difficile de travailler avec plus de bonheur le bronze, que MM. Feuchère et Fossey. Nous recommandons surtout à l'attention des visiteurs, leur cheminée qui se

ferme par des stores, et dont la forme est aussi élégante qu'heureuse (le prix en est de 2,400 fr.). Leurs pendules gothiques, leurs reliefs de très-bon goût, quelques-unes de leurs statues, leurs candélabres, etc., etc.

N° 373.

MM. NAST FRÈRES, *rue du Chemin-Vert, n° 18.*

La réputation des frères Nast, de Paris, est faite depuis long-temps. En 1819, ils obtinrent une médaille d'or, rappelée au concours de 1820. Leur porcelaine est travaillée avec un goût exquis. Les plateaux et cabarets sont surtout d'une forme ravissante; malheureusement le prix en est élevé, et l'homme riche peut seul les acquérir.

PORCELAINE DURE ALLANT AU FEU.

(Sans N°.)

La manufacture de porcelaine dure de Bayeux, a établi, rue du faubourg Saint-Martin, n° 88, un dépôt de ses produits, connus par leur propriété particulière d'aller au feu sans se briser.

Cette qualité précieuse, qui leur a mérité d'honorables distinctions aux expositions générales de 1819 et 1823, et une supériorité incontestable de solidité, a permis d'en étendre l'usage à des objets jusqu'alors étrangers à la porcelaine; tels que pots couverts, marabouts, casseroles, gîtes à pâtés, réchauds, cafetières à la Dubelloy, de formes et dimensions diverses, et enfin toute espèce de vases de cuisine, susceptibles d'endurer le plus grand feu.

Indépendamment de ces objets, on trouve à ce dépôt tous les articles à l'usage des restaurateurs et limonadiers; soupières, plats, assiettes, tasses à café, à thé, à chocolat, bols à punch; enfin, services de table complets, dorés et unis, pots à eau, cuvettes, bougeoirs, flambeaux, cloches, etc.

On y trouve aussi toute espèce de plaques pour cabinets, études, caisses et bureaux; étiquettes pour arbustes ou plantes, plaques de fourneaux et foyers de cheminée, poulies pour rideaux, roulettes de lit, et ciment en poudre, à 15 fr. les 50 kilog., etc., etc.

La solidité de la dorure est garantie.

N° 173.

M. GUIGNET, de Giey, sur Auxerre (Haute-Marne),

A obtenu un brevet d'invention ; on doit savoir gré à ce fabricant d'avoir le premier employé l'alumine de Giey, pour la fabrique des porcelaines et grès-porcelaines. Il a joint à son exposition un échantillon de sulfate d'alumine qui se fabrique à la manufacture de Giey. M. Guignet mérite d'être encouragé ; sa porcelaine est une conquête industrielle dont lui tiendra compte le jury.

N° 536.

M. ODIOT, *rue l'Évêque-Saint-Honoré*, n° 1.

La réputation de M. Odiot est si étendue, qu'elle est véritablement devenue européenne. C'est un de nos artistes qui marchent sur les traces des *Benvenuti* de Florence. Les produits qu'il a exposés sont de la plus grande beauté. On distinguera surtout les vases et les services.

Nous regrettons que nos orfévres ne veuillent pas s'en tenir à la reproduction de vases, candélabres, surtouts de table, etc., et qu'ils s'efforcent, comme M. Odiot, à modeler les saints de notre calendrier.

N° 652.

M. GANDAIS, a Paris, *Palais-Royal*, *n°* 118.

Quand M. Gandais n'aurait exposé que sa console en fer et son vase gothique en fonte, il mériterait la reconnaissance des amis des arts.

N° 1083.

MM. CHAGOT ET Cie, a Paris, *boulevard Poissonnière*, *n°* 11.

MM. Chagot ont exposé des cristaux qui soutiendront la réputation qu'ils se sont justement acquise; un service de table, taille anglaise, dont le prix va de 5 à 6,000 francs, est surtout remarquable. En 1819, ils obtinrent une médaille d'or rappelée au concours de 1823. Ils ne seront sans doute pas moins heureux en 1827.

N° 95.

M. GALLE, *rue de Richelieu, n° 93.*

Les bronzes de M. Galle sont aussi distingués par la beauté et l'élégance des formes que par l'exécution, le fini du travail et la rareté, vu le prix des matières. Les produits de cet habile artiste qui a obtenu une médaille d'argent à l'exposition de 1819 et une médaille d'or au concours de 1823, seront sans doute encore appréciés par le jury en 1827.

N° 406.

M. BOILLEAU ET Cie, *rue de Bondi, n° 26.*

Les porcelaines de M. Boilleau sont aussi distinguées par la beauté des formes, des couleurs et des ornemens que par leur qualité. On en peut juger par la belle collection qu'il a exposée.

N° 451.

MM. BEUGNOT PÈRE ET FILS, *rue de la Perle, n° 14.*

La manufacture de bronze de MM. Beugnot est connue avantageusement. Les bronzes de leur fabrique méritent d'être remarqués.

N° 476.

M. CHOISSELAT-GALLIEN, *rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n° 8.*

En 1823, M. Choisselat-Gallien obtint une médaille de bronze. Les produits de sa fabrique peuvent rivaliser avec ceux de nos premiers ciseleurs.

N° 179.

M. FABRE, *rue des Enfans-Rouges, n° 2.*

Objets d'église en plaqué.

N° 651.

M. PARQUIN (TH.), *rue de Popincourt, n° 66.*

Plaqué d'argent, service complet pour table, guéridon avec cabaret, baignoire.

N° 668.

MM. THIBAUDEAU ET Cie, A CHOISY-LE-ROI (Seine).

Verreries, cristaux, *flint-glass* et *crown-glass.*

N° 685.

M. FOURNIER, *rue Grenier-Saint-Lazare, n° 6.*

M. Fournier, qui a obtenu une mention honorable au concours de 1823, a exposé cette année des objets de fantaisie en nacre, cristal et porcelaines garnies.

N° 702.

M. WAHL (F.), *rue Grange-aux-Belles, n° 26.*

Bronzes et cristaux, lit en bronze, écran, poêle en cristal.

N° 839.

MM. LEBRETON, NOUEL ET Cie, *rue de Choiseul, n° 4.*

Divers objets en albâtre.

N° 1022.

M. BARUCH-WEIL, *rue de Bondi, n° 16.*

Porcelaines, vases, déjeûners, objets de fantaisie.

N° 1200.

M. BRUNET, *rue du Pont-aux-Choux, n°* 21.

M. Brunet a exposé une pendule en bronze, à colonnes en ruine, de l'ordre dorique. Ce jeune artiste annonce du talent, et mérite d'être encouragé.

N° 1249.

M. FLAMEN-FLEURY, *faubourg Saint-Denis, n°* 168.

Porcelaines d'une grande beauté de formes, et d'un travail achevé.

N° 1343.

M. FAUCONNIER, *rue du Bac, n°* 58.

M. Fauconnier a obtenu une médaille d'or en 1823. La fabrique de M. Fauconnier est une des premières de Paris. Elle se distingue surtout par la pureté des formes et le

fini précieux des détails. Les produits qu'il a exposés cette année sont de véritables chefs-d'œuvre.

N° 1389.

M. BARTHÉLEMY, *Palais-Royal*, *n°* 112.

Plaqué, imitation de pierres précieuses. M. Barthélemy a obtenu une médaille de bronze à l'exposition de 1823.

N° 1427.

M. THARAUD (PIERRE), A LIMOGES (Haute-Vienne).

Porcelaines, vases peints et dorés, et autres produits. M. Tharaud a été mentionné honorablement par le jury en 1823.

N° 704.

M. DENIÈRE, *rue d'Orléans*, *n°* 9, *au Marais*.

La fabrique de M. Denière est une des plus considérables et des plus belles du royaume. Elle emploie chaque année plus de deux cents ouvriers. La beauté et le fini des produits exposés par cet habile fabricant

ne laissent rien à désirer. On admire surtout ses belles lampes en bronze, et son temple dédié aux arts.

M. Denière a obtenu la médaille d'or au concours de 1823.

CANDÉLABRES DESTINÉS A L'ÉGLISE SAINT-SULPICE.

(Sans N°.)

Nous ne quitterons pas cette première salle sans faire remarquer les deux candélabres destinés à l'église Saint-Sulpice, et placés dans le milieu de la salle où ils attirent les regards, plus par leur éclat et leur magnificence que par la délicatesse du travail. Les saints que le sculpteur a placés dans les angles, nous ont, en général, paru un peu massifs, et les ornemens trop multipliés. Ce n'est pas ainsi que sont faits les candélabres qui ornent à Rome l'autel de Saint-Pierre.

(*Voir le supplément.*)

Deuxième Salle.

DRAPS, DENTELLES, BATISTES, LINONS, TOILES DE LIN ET DE CHANVRE, TULLE, MOUSSELINE, PERCALE, JACONAS, LINGE DE TABLE, BRODERIES DIVERSES SUR ÉTOFFE, etc., etc.

Cette salle n'est pas la plus fréquentée de l'exposition ; à peine si, dans les jours réservés, on y voit passer quelques curieux. Et pourtant elle tiendra une vaste place dans nos produits de cette année ; c'est là que MM. Bacot de Sedan, que MM. Ribouleau de Louviers, que MM. Neuflise offrent aux regards des draps qui défient, par leur finesse, leur soyeuseté, toute rivalité étrangère. Si nous pouvions, nous citerions tous les noms des exposans ; mais forcés par le cadre de notre ouvrage de n'en donner qu'un certain nombre, nous les choisirons du moins parmi ceux qui nous

semblent jeter le plus d'éclat sur cette exposition.

N° 1548.

MM. BACOT PÈRE ET FILS, DE SEDAN.

Tout le monde connaît les beaux draps bleus et noirs dits *Bacot*, qui valurent à ces manufacturiers une médaille d'or en 1819, rappelée au concours en 1823. Les draps noirs qu'ils ont exposés sont de premières qualités depuis *O* jusqu'à *E*. MM. Bacot soutiennent l'honneur de leur maison. Mais depuis 1823, nos manufactures ont fait de grands progrès, et cette année plus d'un rival se présentera pour leur disputer la palme.

N° 920.

MM. RIBOULEAU ET JOURDAIN, DE LOUVIERS.

Nous croyons qu'il serait difficile de trouver des draps d'un noir plus beau que ceux que MM. Ribouleau et Jourdain ont exposés; toutes leurs étoffes flattent l'œil par leur moelleux, et le lustre qui n'est pas une qualité constitutive du drap, mais dont ils

possèdent surtout le secret. Nous invitons les amateurs à s'arrêter devant les produits de ces manufacturiers distingués.

N° 1554.

MM. CHAYEUX FRÈRES, à Sedan.

Remarquez le n° 31,369, c'est un cachemire-laine *electa* du troupeau de M. Girod de l'Ain, du prix de 55 fr. l'aune ; les laines des brebis du magnifique troupeau de M. de Jessaint ont servi à confectionner une autre sorte de drap cachemire dont le prix est également de 55 fr. l'aune.

N° 1557.

MM. POUPART DE NEUFLIZE ET FILS.

Ils n'ont pas exposé seulement de ces draps-cachemires dont le prix élevé n'est pas à la portée de toutes les fortunes : on doit leur savoir gré d'avoir travaillé et exposé pour le peuple ; leur drap-laine de France à 27, 32, 38 fr. aurait valu 50 à 60 fr. il y a deux ans. La manufacture de ces fabri-

cans, établie à Sedan, a plus d'un siècle et demi d'existence.

N° 1550.

M. BÉCHET, de Sedan.

La manufacture de M. Béchet, de Sedan, est encore plus ancienne; comme manufacturier, il n'a pas la réputation de MM. Poupart; mais ses efforts finiront par être couronnés d'un brillant succès.

N° 916.

MM. TERNAUX PÈRE ET FILS, a Louviers.

MM. Ternaux surpassent incontestablement, par le nombre, la beauté et la variété de leurs draps et étoffes de laines, désormais tout ce qui existe dans ce genre en Europe. Des médailles d'or et d'argent ou des mentions honorables leur ont été décernées aux précédentes expositions. On les trouve partout et partout au premier rang. Ces messieurs ont exposé des draps bleu-de-roi, bronze, pain-

brûlé, bleu-barbeau, 2[e] et 3[e] qualités. Une étoffe nommée camélème, formée de toison de chameau; des châles français de divers dessins, etc., etc.

On aura sans doute remarqué les papiers peints de M. Baudoin, rue Neuve-des-Mathurins, n° 18, qui servent par leur éclat à relever l'exposition de M. Ternaux; celui qui imite la dentelle, et dont le rayonnement est d'un bel effet, nous a paru digne d'attention; d'autres préfèreront peut-être la tenture gothique, d'autres le papier à fond uni vert. M. Baudoin a travaillé pour tous les goûts.

Nous serions trop longs si nous voulions signaler à l'observateur tout ce que la salle n° 2 renferme de remarquable en draps de toutes couleurs. Nous indiquerons pourtant à l'ami des progrès de notre industrie nationale, les draps et les castorines croisés de MM. Badin aîné et Lambert, à Vienne (Isère), n° 140, qui obtinrent, à l'exposition de 1820, une médaille d'argent rappelée en 1823; les draps et cachemires français, les cachemires-draps de MM. Cunin-Gridaine et

Bernard, de Sedan, n° 1555, qui obtinrent une médaille d'or en 1823; les draps noirs, les casimirs-cachemires et les draps-cachemires de MM. Bernard Gillet et fils, de Sedan; les draps velus, castorine, et draps pour les troupes, de MM. Dujnard et fils, de Montleul (Ain), n° 1609; les draps, mousseline, cuir-laine, castorine, cachemire, espagnolette croisée de M. Guibal, de Castres, etc.

On n'oubliera pas de visiter dans cette salle, l'exposition des jeunes aveugles.

C'est particulièrement aux soins, aux veilles, aux sacrifices et au généreux dévouement de M. le directeur général de l'Institution Royale des Jeunes Aveugles, créée par Louis XVI, en 1791, et réorganisée par ordonnance de Sa Majesté Louis XVIII, du 8 février 1815, que ce bel établissement doit ses réglemens, ses développemens, ses succès, et toutes les améliorations qui ont été introduites dans son régime intérieur.

Les souverains étrangers qui ont visité cette institution, après l'avoir examinée dans tous ses détails, l'ont prise pour modèle de celles qu'ils ont établies dans leurs états.

On compte aujourd'hui aux Jeunes Aveugles, quatre-vingt-dix élèves des deux sexes, occupés de différens travaux mécaniques; et, tout en suivant les travaux manuels, la plupart des élèves suivent également les classes de lecture, écriture, géographie, histoire, mathématiques, langues française, latine, italienne et anglaise, musique vocale et instrumentale, etc., etc., et plusieurs s'y distinguent d'une manière brillante.

Pour mettre le public à même de juger les travaux auxquels s'appliquent les Jeunes Aveugles, on a présenté, dans chaque genre d'industrie qu'on leur apprend, des échantillons de leur travail habituel; on y remarque surtout des couvre-pieds, des corbeilles de fleurs, des paniers en paille, des coupons de toile d'un travail délicat.

A côté, M. Lelong, de Rouen, a exposé une suite de hamacs pour toutes les nations de l'Amérique, et dont le travail est aussi varié que les couleurs.

On verra aussi dans cette salle avec intérêt les produits des établissemens suivans :

N° 18.

M. DOLLÉ (ALEXANDRE) à Saint-Quentin (Aisne).

Linge de table damassé en fil.

M. Dollé a obtenu la médaille d'argent à l'exposition de 1823.

N° 19.

M. PELLETIER (HENRI), à Saint-Quentin (Aisne).

Linge damassé en fil écru, *idem* en fil blanchi.

M. Pelletier a obtenu la médaille d'or à l'exposition de 1823. Sa fabrique est une des meilleures du département de l'Aisne.

N° 45.

M. BOSCHER-MOULIN, à Falaise (Calvados).

Bonneterie de coton.

N° 54.

M. PAYSAN (PAUL), à Caen (Calvados).

Tulles brodés.

N° 56.

Mlles BEAUGUILLOT, à Caen (Calvados).

Échantillon de tulle brodé.

N° 188.

MM. MARTIN ET HORER, à Blamont (Meurthe).

Calicots.

N° 210.

M. PRUS-GRIMONPREY, à Roubaix (Nord).

Étoffe de laine et coton, dite poil de chèvre façonné.

N° 213.

MM. FAVART FRÈRES, à Valencienne (Nord).

Une pièce de batiste 2/3 en 18, et mouchoirs imprimés à vignettes.

N° 445.

M. D'OCAGNE, à Paris, *rue Neuve-des-Bons-Enfans.*

Dentelles et mousselines brodées.

M. d'Ocagne a obtenu une médaille d'argent à l'exposition de 1823.

N° 507.

M. TROTY-LATOUCHE, *boulevard de l'Hôpital*, *n°* 14.

Bonneterie orientale.

M. Troty-Latouche a obtenu une médaille de bronze en 1823.

N° 619.

MM. EGGLY-ROUX ET Cie, *rue des Fossés-Montmartre*, *n°* 4.

Tissu-chaîne en cachemire et trame en laine; mérinos chaîne et trame en laine; mérinos double, tissus façonnés, diverses nuances.

N° 1043.

Mme FÉLIX, *rue de Popincourt*, *n°* 24.

Tricots à l'aiguille.

N° 955.

M. BAUGARTNER ET Cie, A MULHAUSEN (Haut-Rhin).

Percales.

N° 957.

MM. REBER-MIEG ET Cie, A MULHAUSEN (Haut-Rhin).

Toiles peintes.

N° 954.

M. MIEG (CHARLES), A MULHAUSEN (Haut-Rhin).

Toiles de coton écrues; percales blanches.

N° 591.

MM. HAUSSMANN FRÈRES, A LOGELBACK (Haut-Rhin).

Cotons filés, Nos 33 à 91; calicots, mousselines, toiles de coton et mousselines imprimées.

MM. Haussmann frères ont obtenu une médaille d'argent à l'exposition de 1806, et à celle de 1819 une médaille d'or rappelée au concours de 1823.

N° 952.

MM. HEILMANN FRÈRES ET Cie,
à Ribeauville (Haut-Rhin).

Cotons filés Nos 44, 72, 80 et 100. Toiles écrues de 70 portées, tissées à la mécanique. (*Industrie nouvelle* introduite dans leur établissement.)

L'établissement de MM. Heilmann mérite de fixer l'attention. Les cotons filés de ces laborieux fabricans peuvent rivaliser avec tout ce que l'étranger nous offre de plus parfait.

Nous indiquerons encore aux dames, surtout, comme dignes de toute leur attention, les broderies, les tulles, mousselines, batiste de M. Chenut jeune (n° 1338), et les mouchoirs de poche brodés à la main, du même fabricant; les broderies en reprise, de M. Larnatz-Tribout, de Paris, passage des Petits-Pères (n° 522 du livret); les broderies de tulle de MM. Hulot-Larminat et Prat de Paris, rue Mauconseil (n° 508 du livret); et les robes pour l'Amérique, des mêmes fabricans; sel tulles en bande, fabriqués au système circulaire; les tulles méklin, les tulles bobine

brodés, les percales à 2 fr. 25 c. l'aune, les tulles brodés, de 15 c. à 15 fr. l'aune, de MM. Malézieux frères et Robert, de Saint-Quentin (n° 21).

On devra s'arrêter quelques instans devant l'enseigne de la Croix-Rouge, dont les magasins sont établis rue Saint-Honoré, n° 129. Dans cet établissement, bréveté du Roi, on se charge de changer les couleurs des étoffes, de manière à leur faire suivre les variations des modes, et rendre aux vieilles étoffes de laine l'apparence du neuf; de remettre les vêtemens dans leurs primitives formes et dimensions, de les alonger, de les élargir sans morceaux ni sutures.

Une remarque que nous avons entendu faire par tous ceux qui ont visité cette salle, c'est qu'en général les objets y sont beaucoup trop éloignés des yeux, en sorte qu'il est très-difficile d'en apprécier la qualité : cette observation s'applique plus particulièrement aux draps de MM. Bacot, qui, pourtant, ne perdraient rien à être vus de plus près.

(*Voir le supplément.*)

Troisième Salle.

Il n'en est pas de la troisième comme de la seconde salle, celle-ci est toujours vide ; la troisième est toujours pleine ; on ne passe qu'en courant dans la seconde salle ; on voudrait s'arrêter un jour entier dans la suivante. Là sont rassemblés tous les objets d'un usage journalier, tels que lampes, chaises, fauteuils, candélabres, miroirs, lits, commodes, etc. La multitude est ici juge souveraine ; ses arrêts ne sont point à dédaigner ; elle pourra se tromper en jugeant un bronze, une étoffe de Sedan ou de Louviers ; mais elle décidera avec une grande supériorité de raison si ce meuble est commode, si cette toilette est de bon goût, etc.

On pense bien que nous ne décrirons pas tous les objets renfermés dans cette salle n° 3, qui est à elle seule un véritable bazar, et pourrait tenir lieu d'une exposition ; nous

nous contenterons de ne rien oublier de ce que le public aura remarqué.

N° 357.

M. WERNER, *rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 26.*

C'est le premier que nous signalons, et selon nous il mérite de marcher en tête de tous ceux qui ont exposé des meubles : rien de plus beau à l'œil que ses bois de frêne ; ils ont la nuance, le poli, les veines du plus bel acajou, et se marient admirablement avec le bronze et la dorure ; ce bois indigène qu'on adoptera bientôt pour nos meubles les plus élégans, ne se gâte ni ne se détériore à l'air.

N° 841.

M. JOMARD, AU NOM DE LA COMMISSION D'ÉGYPTE.

Les différens objets que M. Jomard, membre de l'Institut, a exposés, sont extrêmement curieux ; le fauteuil égyptien aura sans doute été remarqué par les curieux ; rien de plus élégant que le meuble qui sert à conte-

nir le magnifique ouvrage sur l'Égypte; il est dû à M. Morel.

N° 796.

M. BELLANGÉ, à Paris, *rue Richer, passage Saunier, n°* 8.

Les meubles de ce fabricant consistent en un lit d'une belle forme, en tables, chaises, fauteuils d'une rare élégance.

N° 759.

M. JACOB, à Paris, *rue de Bondi, n°* 30.

On connaît la réputation de M. Jacob; c'est moins par l'élégance et la richesse que par la solidité, l'excellence du bois et la bonne confection que ce fabricant s'est fait un nom.

N° 634.

M. BAUDRY, à Paris, *rue Saint-Antoine, n°* 123,

A exposé des ameublemens en bois indigène; il montre avec prédilection un secrétaire en frêne, dont le travail est élégant, dont la forme que nous blâmons, est circu-

laire ; l'intérieur est taillé en ogive. Le prix de ce secrétaire est de 1,000 fr. M. Werner vend également des secrétaires moins riches il est vrai, mais dont le prix est de 30 pour 100 au-dessous de celui des moindres meubles en acajou. M. Werner doit l'emporter sur son concurrent : faire bien et livrer à bas prix, c'est le grand problème de l'économie politique; M. Werner l'a résolu.

N° 1193.

M. DURAND, A PARIS, *rue Boucherat*, *n°* 9.

C'est avec plaisir que nous voyons à cette exposition nos fabricans de meubles abandonner les bois exotiques et leur préférer les bois indigènes : ils créent ainsi une nouvelle industrie qui sera pour nous une source immense de bénéfices. M. Durand a suivi ce mouvement national; il a travaillé l'érable, qui, sous ses mains, a acquis toute la beauté de l'acajou.

N° 1069.

M. GARRAULT FILS, A PARIS, *faubourg Saint-Antoine, n°* 71.

Ses sculptures en bois nous ont semblé un peu massives.

N° 1544.

MM. POUSSE ET MOISY, A PARIS, *rue Saint-Denis, n°* 282.

Nous ne devinons pas l'utilité de leurs reliefs en liége; si on veut ne les considérer que comme des ornemens de salon ou de cheminée, nous y applaudirons volontiers, et avec la foule nous nous arrêterons pour admirer le plan en relief de la chapelle et le château de Rosny, quelques ruines d'un bel effet.

Ce que nous disons de ces reliefs s'appliquera à ce tableau ou paille représentant une partie de la ville de Bordeaux; c'est là, si l'on veut, un tour de force qui suppose une grande patience; mais c'est là tout. Pense-t-on jamais avec quelques grains de

paille imiter les effets de la couleur ou des mosaïques!

Combien nous préférons cette charmante entrée à Paris, peinte sur porcelaine, dont les couleurs sont si vives, si séduisantes! Comme toutes les têtes ont un air de vie! Quelle fraîcheur de carnation; on croirait ce tableau peint par madame Jacotot.

N° 514.

M. SIMIER, A PARIS, *rue Saint-Honoré*, *n°* 152.

M. Simier, ancien militaire, après être rentré dans ses foyers, s'est livré d'abord en amateur, et ensuite par passion à l'art du relieur, en s'attachant particulièrement aux reliures de luxe, à grand caractère, suivant le goût des amateurs. Il surpasse aujourd'hui tout ce que les Anglais ont fait de plus beau en ce genre. C'est M. Simier qui a relié les volumes qui sont dans l'intérieur de la statue de Henri IV.

Avant MM. Simier et Thouvenin, la reliure n'était qu'un métier; c'est aujourd'hui un art. M. Simier a exposé des reliures en maro-

quin de diverses couleurs, dont la richesse, la magnificence, seront rarement égalées : il est telle de ces reliures commandée par des princes, qui vaut 5 à 600 francs.

N° 534.

M. MOTTE, LITHOGRAPHE, A PARIS, *rue des Marais-St.-Germain*, *n°* 13.

Les belles lithographies de cet artiste garnissent les murs de la salle, et attirent les regards : plusieurs le disputent au plus beau burin par la finesse et le moëlleux ; c'est une industrie qu'on ne saurait assez encourager ; elle multiplie, par des moyens peu coûteux, les plus belles copies de l'antique, et traduit sur-le-champ les pensées de l'artiste.

N° 500.

M. SUSSE, A PARIS, *passage des Panoramas.*

Tous les journaux ont parlé de l'ingénieux casier géographique que M. Susse a exposé.

Ce meuble tout-à-fait nouveau, qui réunit l'élégance à l'utilité, est exécuté en bois d'acajou, ou bois indigène ; il contient six,

huit ou douze cartes, format de 20 pouces, dressées par A. H. Brué, géographe du roi.

Ce meuble, que M. Susse fait exécuter aussi richement que l'on peut désirer, manquait aux bibliothèques et cabinets des amateurs, et sera de la plus grande utilité dans les pensionnats et autres établissemens consacrés à l'instruction de la jeunesse.

Il se charge aussi de l'établir pour les cartes et plans de tous formats. Prix : 200 fr. avec 12 cartes; avec 6 cartes, 100 fr.

CRAYONS BRÉVETÉS,

DONT LA POINTE DURE TOUJOURS (du même).

Manière de charger le porte-crayon. Dévissez le tube du porte-crayon, prenez une des petites mines de plomb, et mettez-la dans le tube du côté de l'écrou; ayez soin de remonter la broche jusqu'au fond, et revissez le tube après le manche.

Manière de s'en servir. Tenez la pointe du tube d'une main, et tournez le manche de l'autre main, à droite, jusqu'à ce qu'il paraisse un bout de la mine de plomb, afin

de pouvoir écrire; et quand vous écrivez, si vous ne marquez pas, un quart de tour suffit pour amener la mine; si elle est par trop sortie, détournez en sens contraire la broche pour la faire rentrer, et poussez avec le doigt la mine qui rentrera.

N° 863.

LITHOCHROMIE.

Quai Malaquais, n° 7, vis-à-vis le Louvre, près le pont des Arts.

Cette riche collection lithochromique qui comprend aujourd'hui 94 tableaux, copies des maîtres les plus célèbres de toutes les écoles, se fait remarquer par le choix des sujets, la fidélité du dessin et la fraîcheur du coloris: ces tableaux produisent une illusion assez complète pour qu'on les confonde souvent avec les originaux.

Ces copies sont faites d'après les tableaux de Raphaël, Swebach, Gérard, Horace Vernet, Géricault, Gudin, Bouton, Oméganck, Redouté, Van Spaendouck, etc.

L'emploi des mêmes couleurs, des mêmes matières premières que la peinture, assure aux produits de la lithochromie une durée égale à celle des tableaux dus aux procédés ordinaires.

Ces tableaux à l'huile sont à un taux si modéré, que les fortunes les plus ordinaires peuvent facilement en faire l'acquisition.

Peu de personnes résisteront sans doute au désir d'embellir leurs demeures des morceaux les plus précieux de cette collection. Cette heureuse variété de sujets permet d'enrichir l'enceinte de nos temples, de décorer l'intérieur de nos salons et de nosbibliothèques, de ce que l'art séduisant de la peinture a créé de plus parfait dans tous les genres.

LAMPES HYDROSTATIQUES.

(Sans N°.)

M. MAYSTRE, *rue Richelieu, n° 13, en face du théâtre Français.*

SEUL DÉPÔT.

Le principe moteur de ces lampes, dont la lumière est dégagée de toute interposition,

consiste dans l'action régulière et successive d'un liquide, qui se trouve partout, et que l'on peut renouveler facilement et à peu de frais. Ce liquide, que l'on introduit, une fois pour toutes, dans la lampe, fonctionne pendant plusieurs années, sans aucune altération, et sans autre assujettissement que de verser, à pleine burette, et à l'aide d'un entonnoir commode, la quantité d'huile nécessaire à l'entretien de la combustion. On connaît que la lampe est pleine, lorsque le niveau se soutient dans la cuvette de l'entonnoir. Une des principales propriétés de la nouvelle lampe est qu'elle se nettoie par le service même, sans qu'il soit besoin d'y apporter aucune attention, et que le trop plein de l'entonnoir entraîne tous les débris de mèche et toutes les ordures qui, dans les autres lampes, finissent par engorger le tuyau du courant d'air, et déterminent une combustion moins parfaite. Toute l'huile employée est brûlée jusqu'à la dernière goutte, sans qu'il y ait jamais de résidu, comme il arrive dans les lampes à couronne.

Cette lampe, pour laquelle il a été ac-

cordé un brevet d'invention au mois d'avril 1826, a déjà subi avec avantage l'épreuve décisive de l'expérience. Soumise à l'examen de la Société d'Encouragement, elle a obtenu une approbation pleine et entière; et plus tard, sur le rapport du savant docteur M. Fabré Palaprat, elle a mérité à son auteur la médaille que l'Athénée des Arts ne décerne qu'aux inventions utiles.

La lampe hydrostatique vient d'être l'objet de recherches et d'observations très-suivies, qui sont consignées dans un ouvrage important, *Traité théorique et pratique de l'éclairage*, où M. Peclet, professeur de chimie appliquée aux arts, apprécie et examine les différens moyens d'obtenir la lumière, depuis la torche résineuse du montagnard de la Corse, jusqu'à l'immense appareil où s'élabore l'éclairage de toute une ville.

Il résulte des expériences de ce professeur, que la nouvelle lampe, qui rivalise, sous les rapports d'intensité de lumière et d'économie dans la combustion, avec les meilleures lampes mécaniques, a sur elles

l'avantage de n'avoir aucun rouage ni pièce mobile, de ne présenter aucune chance de réparation, et de pouvoir être mise dans le commerce à un prix bien inférieur à celui des lampes mécaniques les moins ornées; et quant aux autres systèmes d'éclairage, il suffit de jeter les yeux sur les nombres qui expriment, dans l'ouvrage de M. Peclet, l'éclat comparatif, l'intensité à diverses époques de la combustion, et le prix que peut coûter une même quantité de lumière, pour être convaincu de sa supériorité. Si on la compare avec la lampe à mèche plate, qu'on nomme si improprement lampe économique, et avec l'astrale ordinaire, on trouvera qu'il faut consommer une fois plus d'huile dans ces deux appareils, pour obtenir une lumière égale : dans une sinombre dont le bec était d'un calibre absolument semblable à celui de la nouvelle lampe, et pour laquelle on s'était servi d'une même mèche et d'un même verre, la eonsommation d'huile, à lumière égale, a été plus forte d'un tiers.

Si l'on examine l'intensité de la lumière, ab-

straction faite de la quantité d'huile brûlée, la différence est encore plus grande. Il faut cinq astrales pour éclairer autant que deux hydrostatiques petit calibre ; ce qui est d'autant plus remarquable, que la mèche de ces dernières est plus petite que celle de l'astrale qui servait de terme de comparaison. Dans la sinombre, l'expérience n'a pas été moins concluante : quoique toutes les conditions fussent pareilles, et qu'il fût naturel de penser qu'une même mèche alimentée par la même huile et adaptée sur un même tube, dût produire une flamme d'un même éclat, cependant la différence d'intensité de lumière a été de moitié entre les deux lampes. Il faudrait deux sinombres pour équivaloir à la lumière d'une seule hydrostatique.

En dernier résultat, huit onces d'huile dans la lampe de nouvelle invention, produisent le même effet que douze onces dans la sinombre, et que seize onces dans la lampe à couronne ordinaire, et dans celle à mèche plate.

Nous ne pouvons faire mieux que de renvoyer les lecteurs à l'ouvrage même de

M. Peclet, et surtout aux tableaux d'où nous avons extrait ces données, auxquelles on doit d'autant plus de confiance, qu'elles sont basées sur la moyenne proportionnelle de cent observations.

N° 1246.

M. AUBERT, *rue des Gravilliers*, n° 18.

M. Aubert est un fabricant connu avantageusement. Ses tabatières fines, et autres objets en carton verni, méritent d'être mentionnées. Grâce à M. Aubert, tout le monde peut aujourd'hui acquérir ces objets d'utilité et d'agrément à un prix modéré. Ses jolies peintures rivalisent avec celles dites de *Brunswick*.

N° 496.

M. GACHE, *rue Michel-le-Comte*, n° 25.

Les registres perfectionnés à dos élastiques, que M. Gache a exposé, méritent d'être distingués. Quoique établis en carton, les dos sont de la plus grande solidité et fort élégans.

La presse à copier, du même fabricant, réunit la modicité du prix à l'utilité. Elle ne coûte, tous les accessoires compris, que 45 fr.

N° 1090.

M. DEMAY, *rue Bergère, n° 20.*

Dessins de cachemire.

N° 597.

M. BROCCHI, A PARIS, *à l'école Polytechnique.*

M. Brocchi, conservateur du cabinet des modèles à l'école royale polytechnique, a exposé des reliefs de topographie, quelques élémens de machines et des modèles propres à faciliter l'étude de la géométrie descriptive et de ses applications à la stéréotomie. Les différentes surfaces réglées sont représentées avec élégance et clarté par des fils de soie fixés à des soutiens de bois artistement combinés.

L'exécution de ces différens ouvrages suppose que l'artiste n'est pas étranger à la théorie.

N° 1094.

M. LANNEAU, *rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 18,*

A exposé une Carte physique, politique et comparée de la Turquie d'Europe. Cette carte, en quatre feuilles colombier, est une des plus belles qui ait paru jusqu'à ce jour. Sa dimension la rend d'un usage commode : elle est aussi très-remarquable par sa clarté et par la belle exécution de la gravure.

Elle se vend à Paris, chez Picquet, marchand de géographie, quai Conti, n° 17. Prix : 25 fr.

N° 383.

MANUFACTURE DE S. A. R. MADAME LA DAUPHINE.

MM. ATREMBLÉ, BRIOT FILS ET Cie, SUCCESSEURS DE M. CHENAVARD, *rue Richelieu, n° 89.*

TAPIS CIRÉS FABRIQUÉS AU BITUME FRANÇAIS, STORES DE CROISÉES IMITANT LES VITRAUX, ETC.

La Manufacture de MM. Atremblé et Briot est une de nos meilleures, et une de celles dans lesquelles il s'est fait le plus de perfec-

tionnement depuis quelques années. Ses Tapis jouissent d'une grande réputation, et la méritent tant par l'éclat et la solidité que par le prix à la portée de toutes les fortunes.

TARIF DES PRIX FIXES.

TAPIS DE PIEDS PRÉPARÉS AU BITUME.

Les tapis jusqu'à la grandeur de 14 pieds sur chaque côté, au pied carré.	» fr.	75 c.
Et avec bordure.	1	»
Les tapis depuis 14 pieds jusqu'à 24 sur chaque côté, au pied carré.	1	»
Et avec bordure.	1	25
Les tapis au-dessus de 24 pieds sur chaque côté, au pied carré.	1	25
Et avec bordure.	1	50

Ces tapis sont toujours revêtus de dessins les plus élégans; ils représentent des mosaïques, des marbres, des bois précieux à compartimens. Dans ce dernier cas, le prix en est fixé suivant la richesse des dessins.

DESCENTES D'ESCALIERS, ET BORDURES DE GRANDS TAPIS VERNIS.

La pièce de quatre aunes de long sur	18 pces de large se vend	18 fr.
	20. . . . dito.	20
	22. . . . dito.	22
	24. . . . dito.	24
	36. . . . dito.	36

En prenant des tapis à la pièce, dans les largeurs de 30 et 44 pouces, les prix ne reviennent qu'à raison de 50 cent. le pied carré.

TAPIS VERNIS DRAPÉS A L'ENVERS, POUR TABLES RONDES ET MEUBLES DE FORME CARRÉE.

Ces tapis, exécutés dans les plus jolis dessins, et revêtus de riches bordures et rosaces, se vendent environ 1 fr. 20 c. le pied carré. Lorsque les rosaces sont remplacées par des damiers, paysages, petites figures ou autres sujets analogues, le tapis augmente de 2 à 8 fr., suivant les sujets. Les tapis représentant des bois à compartimens, marbres à mosaïques, sujets des chevaliers de la Table-Ronde, or et argent, se vendent de 2 fr. à 16 fr. en sus des prix ordinaires.

Ces mêmes tapis, pris à la pièce, sans rosaces ni bordure, se vendent 75 c. le pied carré. On trouve également des tapis drapés ou non drapés à la pièce, soit en toile dite chinée, soit en toile imprimée.

Tapis à thé, dessous de lampes, vases, cuvettes, plats, carafons, flacons, verres, etc., dans toutes les grandeurs, et variés de dessins et couleurs à l'infini, représentant les monumens de Paris, les fables de La Fontaine et autres sujets, depuis le prix de 20 c. à celui de 4 fr.

TRANSPARENS IMPERMÉABLES POUR CROISÉES ET ÉCRANS.

	Gothiques.	Paysages.
De 10 pieds de haut sur 5 et demi, en percale.	45 ou 50 fr.	85 fr.
De 8 pieds sur 50 pouces ou 5 pieds en percale.	35 ou 40	70
De 6 pieds et demi sur 40 pouces, en percale.	25 ou 30	55
Transparent pour écrans, dessin gothique ou autre sur soie.	12	
Monté dans un rouleau en acajou ou en cuivre.	30	

La monture du store se vend à part. Elle se compose d'un rouleau en bois avec poulies à chaque extrémité, deux broches en fer, deux pitons, une poulie pour raccourcir le cordon, et une pour le fixer, une tringle en fer et du cordon. Le prix en est de 12 fr. La pose d'un seul store coûte 3 fr. Lorsqu'il y en a plus d'un, le prix est de 2 fr.

TENTURES ET TAPISSERIES CONTRE L'HUMIDITÉ.

Ces tentures, préparées au bitume, ont l'avantage de repousser l'humidité, et leur durée est incalculable. En dessins ordinaires, elles se vendent le pied carré sans bordure, 75 c.; avec bordure, 1 fr.

Lorsqu'elles représentent des bois, des marbres,

des albâtres, des paysages, des figures, etc., elles coûtent 1 fr. 75 c. à 2 fr. 25 c. le pied carré.

Les tapis chauds économiques, en poils de bœuf, se vendent, le pied carré, de 40 à 60 c. Les bordures sont à raison de 70 c. le pied carré; et les devans de lits ou foyers se vendent 8 fr.

N° 733.

M. ISNARD DE SAINTE LORETTE,
boulevard Poissonnière, n° 6.

Les fleurs artificielles en baleine, exposées par M. Isnard de Sainte-Lorette, sont d'une *nature* parfaite. Il était difficile, selon nous, d'atteindre à un pareil degré de perfection. Le petit arbuste de *pêcher à fleurs doubles*, est ce que nous avons vu jusqu'ici de plus joli et de plus vrai.

N. 168.

M. PIERRON, *rue Saint-Honoré, n° 123.*

PRESSES AUTHOGRAPHIQUES.

Prix et dimensions des Presses de l'invention de M. Pierson, architecte.

Presse autographique multipliant une écri-

ture faite sur papier, ayant un tirage de 15 pouces sur 9. . . . . 200 fr.

La même de 7 pouces sur 10. . . 150 fr.

Presse lithographique portative, ayant un tirage de 9 pouces sur 7. . . . . . 160 fr.

La même, de 5 pouces sur 6. . . 100 fr.

Nota. On joint aux deux presses tous les accessoires pour écrire, dessiner et imprimer, ainsi qu'une instruction.

N° 1050.

M. THIERRY, BRÉVETÉ DU ROI POUR LES LITS ET SOMMIERS ÉLASTIQUES, *quai Saint-Michel*, n° 1.

Ces fonds de lits à ressorts élastiques reçus à l'exposition de l'industrie française, et qui ont été perfectionnés jusqu'à ce jour, s'adaptent à toutes sortes de bois de lits, et remplacent avec économie et avantages, 1° la sangle qui renferme souvent une infinité d'insectes nuisibles au sommeil; 2° la paillasse ou le sommier; 3° enfin, le lit de plumes. Ils offrent un coucher doux, sain et toujours élastique, avantages que n'offrent pas les couches ordinaires. Ils peuvent s'employer avec ou sans matelas, qui ne devient

avec ces lits qu'un objet de luxe et non de nécessité. Sans jamais cesser d'être doux, ces lits ne sont pas assujettis aux inconvéniens du cardage; ils sont beaucoup plus propres que les lits ordinaires, et offrent un coup d'œil agréable et gracieux.

Ils ne sont pas susceptibles de réparations, et ce n'est qu'à la longue qu'on est obligé de changer les coutils qui servent à les recouvrir.

Ces fonds de lits ont encore l'avantage de conserver leur forme et leur niveau; on pourrait même se dispenser de les faire sans qu'ils en parussent plus déformés, ni que l'on n'en fût pour cela moins bien couché. Ils présentent une élasticité bien plus grande que celle que peuvent produire un nombre infini de bons lits de plumes et de matelas. Ces lits, qui ne demandent aucun entretien, étant toujours faits, il ne reste qu'à disposer les couvertures et les draps; ce qui est déjà une grande économie de temps.

Ces sortes de sommiers peuvent s'adapter à des canapés, à des divans, à des lits de repos, à tous les meubles qui servent

au coucher, et enfin aux voitures, pour banquettes et coussins. Leur durée est incalculable : l'inventeur offre de faire à ses frais toutes les réparations s'il y en avait à faire.

PRIX DES LITS ET SOMMIERS

A RESSORTS ÉLASTIQUES.

DIMENSIONS.		PRIX.	RAPPORT du prix des anciens couchers avec les nouveaux.
Sommiers à ressorts élastiques, 4 pieds. Figuré double.		100 à 105	Représentant un coucher ordinaire, lit de plumes composé de deux matelas et un sommier, qui, dans cette dimension, coûterait de 280 à 300 fr. et moins bien couché que sur mes nouveaux lits dont la propreté est reconnue.
Id. 3 pieds et demi.	id.	90 à 95	Rapport proportionnel.
Id. 3 pieds.	id.	80 à 85	Id.
Id. 2 pieds et demi.	id.	75 à 80	Id.
Id. pour pensionnat, bois de lit ordinaire, et à ressorts élastiques.		100 a 105	Id.
Id. pour domestiques.			
Id. 2 pieds et demi.		95 à 100	Id.
Pour les ameublemens, prix variés suivant les garnitures.			

N° 1333.

M. PANCKOUKE, *rue des Poitevins*, *n°* 14,

A exposé divers ouvrages sortis de ses presses, entre autres le beau *Tacite*, dont S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême a accepté la dédicace, et qui rappelle ce que les Didot ont créé de plus beau en ce genre.

N° 802.

MM. FIRMIN DIDOT PÈRE ET FILS,
rue Jacob, *n°* 24.

Leur nom rappelle une foule de chefs-d'œuvre de typographie, qui ont surpassé tout ce que les imprimeurs des autres nations ont produit. Le nom de Didot vaut seul un éloge.

N° 808.

M. ARTHUS BERTRAND, *rue Haute-Feuille*, *n°* 23,

A exposé une partie du *Voyage du capitaine Duperré*. Nous ne voyons pas pourquoi tous les libraires de Paris ne figureraient

pas dans les salles du Louvre; ils ont *fait imprimer,* comme M. Arthus Bertrand. Nous concevrions que le graveur, que l'imprimeur de l'ouvrage du capitaine Duperré offrissent aux regards l'un ses planches, l'autre ses caractères, mais encore une fois que vient faire ici un libraire?

N° 593.

M. LAMY, *quai des Augustins, n° 2.*

Que dirons-nous de cet exposant, admis par le jury, lequel offre aux curieux les œuvres de *Piranesi,* gravées il y a cinquante ans!

N° 1321.

M. CHABRIER-DELIC, *rue de la Monnaie, n° 9.*

Les lampes de ce fabricant sont du meilleur goût; les ornemens sont choisis avec une rare intelligence; ses modèles sont très-variés : nous ne nous étonnons pas de la réputation de M. Chabrier Delic!

N° 1407.

M. GODARD, ALENÇON (Orne).

C'est à M. Godard que sont dues plusieurs vignettes qui ornent le La Fontaine et le Molière in-8°. Ces vignettes sont loin d'égaler celles des artistes anglais : c'est un premier pas de fait vers un genre d'industrie inconnu chez nous il y a trois ans, et, sous ce rapport, M. Godard mérite des encouragemens.

N° 538.

M. LETORT, *rue de Castiglione*, *n°* 12.
(Timbres et cachets.)

M. Le Tort distribue aux curieux une espèce de notice que nous copierons ici :

« LE TORT QUE VOUS POUVEZ AVOIR EU pour graveur, et qui, depuis dix ans, a dans cette rue son établissement de gravure et d'impression, y étant resté jusqu'à ce jour sans concurrence, ne craignait pas alors qu'on puisse se tromper en venant chez lui. Aujourd'hui le cas contraire l'oblige de vous rappeler l'honneur que vous avez pu lui faire par vos commandes; il vous prie de remarquer que l'exécution (abstraction faite

de son nom) ne lui aurait pas constamment donné tout LE TORT possible ; car non-seulement il se voue journellement à l'honorable clientelle qu'il s'est acquise pendant cet espace de temps, de même qu'à toutes personnes qui voudraient lui accorder leur confiance. Il rappelle donc encore ici que c'est au n° 12, rue de Castiglione, près celle Saint-Honoré, qu'est situé son établissement. Il vient de l'assortir en tout ce qui peut flatter dans son art ; il y fabrique, grave et imprime les Cartes de visites dans le plus nouveau goût et à des prix très-modérés. On peut y voir aussi ses inventions nouvelles en timbres, cachets et presses, tous objets utiles pour cacheter, timbrer, parapher, étiqueter, estampiller, etc. Enfin, pour éviter toute équivoque, et pour que son nom reste imprimé dans la mémoire, il est ici gravé en grand, et afin que ce ne soit pas là LE TORT que l'on puisse se reprocher d'avoir eu, en préférant cet établissement, tous les soins seront apportés tant sous le rapport de la célérité que pour l'exactitude : un redoublement de zèle et ur

confection bien entendue dans le travail, contribueront à ce que le public, de même que des jaloux, puissent dire chacun dans un sens différent : « Ah! pour cela, C'EST LE « TORT QUE L'ON A... »

Et qui est votre très-humble serviteur,

LE TORT.

N° 817.

M. BRASSEUX JEUNE, GRAVEUR, *passage des Panoramas, n° 17.*

Les cachets-médailles de M. Brasseux sont ingénieux. Voici un choix de ses devises :

Un oiseau sortant de sa cage.	*Qui me néglige me perd.*
Une ruche avec des abeilles.	*Nul n'en pénètre le secret.*
Un chat et un rat.	*A bon chat bon rat.*
Un papillon.	*Pour un jour.*
Une lettre.	*Elle adoucit les peines de l'absence.*
Du lierre autour d'un arbre.	*Je meurs où je m'attache.*
Une étoile.	*Veille sur ce que j'aime.*
Une pomme.	*A la plus belle.*
Une flèche.	*A mon but.*
Des roseaux battus par les vents.	*Telle est ma destinée.*

Une ancre.	*Je console.*
Une plume.	*La langue des absens.*
Un sablier.	*Passons-le gaîment.*
Une étoile.	*Elle m'a bien conduit.*
Un livre fermé.	*Son mérite est caché.*
Une rose.	*C'est ton image.*
Une main tenant la foudre.	*Je brave tout.*
Un cœur.	*A vous.*
Une feuille.	*Je ne change qu'en mourant.*
Un amour montant après un mât pour avoir un cœur.	*Rien sans peine.*
Une hirondelle.	*Le froid me chasse.*
Un limaçon.	*Toujours chez moi.*
Un oiseau dans sa cage.	*La difficulté est d'en sortir.*
Un cœur forme cadenas.	*Vous en avez la clef.*
Une bonne-foi entourée d'un serpent.	*Amitié jusqu'à l'éternité.*
Un soleil.	*Rien sans toi.*
Une lampe.	*Je me consume pour éclairer.*
L'Amitié assise sur un rocher et le Temps s'éloignant dans une barque.	*Le temps passe, l'amitié reste.*
Des pensées.	*A vous.*

Une main qui tient une plume.	*Le cœur la conduit.*
Un amour qui pioche un rocher.	*Avec le temps.*
Une bonne-foi.	*Pour toujours.*
Un chien caniche.	*Fidèle comme lui.*
Deux colombes buvant dans la même coupe.	*Amitié.*
Une chaîne.	*Elle est légère.*
Une aiguille.	*Je réunis, je raccommode.*
Un cœur.	*Un seul me suffit.*
Un chêne cassé en deux parties.	*Je romps et ne plie pas.*
Deux colombes sur un papillon.	*Guerre à l'inconstance.*
Une balance avec un amour et l'amitié.	*L'amitié l'emporte.*

N° 861.

M. SOUILLARD, *passage d'Artois, n° 3.*

IMITATION

DE MÉTAUX ET DE MATIÈRES PRÉCIEUSES.

M. Souillard exécute, avec sa composition, des bas-reliefs, des camées, des mé-

dailles, des empreintes de pierre gravée, enfin les objets les plus délicats et les plus précieux.

Il est aussi l'auteur des cimens pour la restauration des porcelaines et des objets précieux, et renommé pour réparer avec infiniment d'adresse et de netteté tous les ouvrages en porcelaine, porphyre, agathe, albâtre, cristaux, groupes, pendules, biscuits, ambre, émaux, figures, marbres précieux, pierreries, vases étrusques, etc.

Ces produits ont été cités avec éloge dans le rapport du Jury de 1823, et mentionnés honorablement par la société d'encouragement.

N° 492.

M. ROUX, *rue Frépillon, n° 5, près le marché Saint-Martin.*

M. Roux est inventeur de trois cadres placés à l'exposition, savoir : 1° d'un cadre mécanique où l'on voit tour-à-tour quatre portraits, et où l'on pourrait en voir six et même huit si l'on en réduisait la dimension. Prix, 5 à 6,000 fr.

2° D'un cadre où quatre portraits paraissent en même temps et sur la même ligne. On peut en mettre encore quatre par derrière, ce qui fait huit portraits à la fois, moitié d'un côté et moitié de l'autre. Puis, six de ses portraits se reploient et se renferment en deux, et ne forment qu'un seul cadre à deux faces qu'on peut mettre dans un étui, et qu'on a la facilité d'emporter en voyage;

3° D'un cadre avec toilette à l'usage des deux sexes, avec musique, où l'on peut placer trois portraits, dont deux en dedans.

Le sieur Roux tient fabrique et assortiment des plus complets :

De cadres en cuivre doré mat, bois de citronnier, d'érable, avec de très-jolis entourages (dits cercles à reverbère) de vingt dessins différens, exécutés avec le plus grand soin, et garnis à volonté de leurs étuis en maroquin de diverses couleurs.

D'ornemens pour les coins de cadres;

De cadres imitant les ors de couleurs, sans être rapportés et de plusieurs modèles;

De plus de soixante modèles de très-jolis cadres;

De bordures ordinaires, toutes disposées, depuis douze lignes jusqu'à soixante (rondes ou ovales);

De glaces fines de même dimensions;

De médailles estampées, dorées mat, adaptées sur tabatières;

De fixés carrés pour carnets, porte-feuilles, agendas, etc.;

De sujets décalqués, tout montés, à la convenance de MM. les armateurs pour les expéditions d'outre-mer.

N° 1252.

M. LAURENT, A PARIS, *rue des Fossés-Montmartre, n°* 9.

Nouvelle lampe, dite cire-infuse pour faire brûler la cire en place de l'huile à toutes sortes de lustres, lampes antiques, lampes à pied et de cabinet, etc.; nouvelle poulie pour faire monter et descendre les lampes et lustres au plancher le plus bas; réflecteurs à l'usage des manufactures, ateliers et boutiques, et caffetières à sifflet.

N° 1176.

M. LAINÉ, *rue Montmorency, n° 24, quartier Saint-Martin.*

Cartonnage en tous genres; boîtes où la poussière ni l'air ne peuvent pénétrer; boîtes à serrures, à roulettes, etc., etc., et d'une solidité extraordinaire.

N° 529.

Mme COSSERON, *quai de l'École, n° 10, près le Pont-Neuf.*

Madame Cosseron est inventrice et fabrique seule les *peintures lucidoniques*, sans odeur, séchant en vingt minutes, que l'on peut laver comme un marbre sans qu'elles se déteignent jamais; de la *peinture à l'huile hydrofuge*, aussi sans odeur, presque aussi siccative que la peinture lucidonique, dégagée d'essences qui nuisent à la santé, et de litharge, qui jaunit la peinture; du *badigeon sédimenteux*, qui ne se déteint pas et durcit en vieillissant, propre à peindre les murs d'escaliers, plafonds, cuisines, et autres inventions, etc.

Même N°.

PEINTURES POUR LES BATIMENS,

(*aussi sans odeur.*)

On peut appliquer ces peintures sur les murs humides et plâtres fraîchement faits, sur les carreaux, parquets, escaliers, etc., et occuper un appartement le même jour qu'il est peint, sans avoir aucune mauvaise odeur à redouter; on peut marcher sur le carreau deux heures après : 4 fr. la toise carrée en peinture lucidonique, sur boiserie, trois couches et vernis.

Le badigeon sédimenteux, 75 cent. la livre pesant, blanc, noir et jaune, et couleur badigeon.

On trouve à la même fabrique le papier lucidonique transparent, pour calquer à la pointe; il garantit avec certitude les fourrures et lainages, des vers et du roussi, et les objets tels que dentelles, mousselines, plumes, cachemires, etc., en les enveloppant dans des sacs de ce papier.

N° 516.

M. SAINT-MAURICE CABANY, *rue Saint-Avoye, n° 57, hôtel Saint-Aignan*,

A exposé des ouvrages en doublé d'or et d'argent, imitant l'orfévrerie : — des mosaïques en cuir gauffré ; — des registres à dos élastiques ; — des cartes d'échantillon à l'usage de diverses fabriques ; — des presses-cachets ; — des timbres-secs pour banquiers et notaires ; — des machines à copier les lettres et autres écrits.

Tous ces objets sont confectionnés dans les ateliers de M. Saint-Maurice Cabany, qui tient en outre un magasin considérable de papiers d'écriture et d'impression, et de fournitures de bureaux, pour l'assortiment des marchands et l'exportation.

Ce bel établissement nous semble mériter particulièrement l'attention du jury.

N° 1066.

M. MEYRET, *rue Neuve des Petits-Champs, n° 50.*

Les jolis évantails en plumes de l'inven-

tion de M. Meyret plairont à toutes les dames; ses robes garnies et brodées sont dignes de la réputation de cet habile fabricant. Ses broderies en plumes peuvent se découper et s'appliquer sur de nouvelles robes. Avis aux mères de famille.

N° 594.

TABLETTES TRANSPARENTES

POUR APPRENDRE A ÉCRIRE.

M. JEAN-BAPTISTE LEROY, A PARIS.

M. Leroy, voulant s'assurer de la réussite de son nouveau procédé, avant de le rendre public, en a fait l'épreuve pendant plus de deux ans dans les premières familles de France, où il a constamment reconnu que sa méthode, non-seulement évite aux élèves les ennuis du travail élémentaire, mais encore qu'elle est une récréation, même pour les enfans de l'âge le plus tendre. Par le moyen des *tablettes*, on est conduit en peu de temps à une écriture franche et hardie, parce que l'élève n'est pas obligé

de s'arrêter à chaque lettre pour examiner la forme de la lettre qui suit. Il trace d'après le modèle qu'il aperçoit à travers la feuille transparente, sans lever la main ; et, en contractant dès les premières leçons, l'habitude d'écrire ainsi des mots, des lignes entières, on conçoit qu'il doit saisir avec promptitude et facilité la forme des lettres, leur pente et leur distance respective.

Les élèves de M. Leroy font en trois mois plus de progrès qu'on n'en obtient en un an par la méthode ordinaire.

Les tablettes sont susceptibles, en peu de leçons, de perfectionner l'écriture des personnes dont l'éducation, sous ce rapport, aurait été négligée, et leur emploi offre un grand avantage pour apprendre à copier la musique.

N° 171.

M. LAMBOURG, ÉMAILLEUR DU ROI, A SAUMUR, (Maine et Loire).

Au nombre des produits curieux exposés par cet artiste habile, on remarquera surtout un petit chien caniche en verre, dont

les poils sont aussi souples que dans la nature. Une botte de petites raves et plusieurs vases de fleurs attireront aussi l'attention des connaisseurs.

N° 547.

M. MULLER, *boulevard Saint-Denis, n° 19.*

M. Muller a exposé un pupître mécanique de son invention à l'usage des lithographes. Ce pupître, d'une forme élégante, laisse la facilité au dessinateur de monter et descendre à volonté, telle lourde et de telle dimension qu'elle soit, sa pierre lithographique. Il peut diriger son crayon sur toute sa surface sans crainte d'effacer ni tacher le dessin. Ce petit meuble, qui a aussi l'avantage d'être portatif, deviendra sans doute, avant peu, l'ornement des ateliers de tous nos artistes.

N° 491.

M. TANNEUR, *rue de Béthisy, n° 6.*

N'oublions pas de signaler aux curieux les monumens en liége, que M. Tanneur a exposés. On s'arrêtera avec plaisir devant

son église en ruine. Ce joli *joujou* est plein de délicatesse et de variété.

N° 501.

M. GOTTEN, *place des Victoires*, *n°* 3.

Lustres et lampes.

M. Gotten ne mérite que des éloges.

N° 610.

M. DESIRABODE, *Palais-Royal*, *n°* 54.

Dents artificielles.

N° 709.

Mme BERTRAND, *rue des Mathurins-Saint-Jacques*, *n°* 10.

Les pétales des fleurs fabriquées par madame Bertrand, avec la moëlle du végétal de l'Inde, appelé *Renboux*, n'offrent pas de tissu comme ceux des fleurs en baptiste, aussi approchent-elles bien plus de la nature. La manière dont chaque tige est montée, la vérité des formes et des couleurs, annoncent beaucoup de talent de la part de l'artiste. Madame Bertrand est la première qui ait employé la moëlle de *Renboux*.

N° 669.

M. ET Mlle VAUCHELET, A PARIS, *rue Charlot*, *n°* 19.

Velours peints et imprimés.

M. et Mlle. Vauchelet ont obtenu une médaille d'argent à l'exposition de 1823.

N° 700.

M. ZACHARIE, *rue de Grammont, n°* 5.

Couvre-pieds en plumes, imitation d'oiseaux.

N° 994.

M. MASSY, *rue Saint-Étienne, n°* 4.

Plan en relief représentant la maison de Jeanne d'Arc, et une partie du village de Donremy-la-Pucelle (Vosges.)

N° 1044.

MM. FALHON ET AUGUSTE HUARD,
rue du Temple, n° 71.

OBJETS DORÉS POUR L'ORNEMENT DES ÉGLISES ET DES APPARTEMENS.

Un nouveau genre de dorure vient d'être créé par ces fabricans; il présente un grand avantage aux consommateurs, en ce qu'il est beaucoup plus solide que la dorure sur bois, attendu que dans cette dorure il n'entre pas de blanc, ce qui l'empêche de s'écailler, soit en la coupant ou en la mettant en place ; cette dorure s'emploie aussi pour les encadremens de glaces, gravures, tableaux, etc.

Nous recommandons aux Dames les nouveaux sacs en métal et velours, que ces industrieux fabricans établissent à des prix très-modérés, et dont les modèles se trouvent seulement à leur fabrique.

N° 1067.

M. LEMOYNE, *rue Feydeau, n°* 16.

Tableaux en tapisserie.

N° 1088.

Mlles MAZEL, *rue Neuve-d'Antin, n°* 31.

Chaise garnie d'un tissu de perles.

N° 84.

M. JACOBY, *à Toulouse* (*Haute-Garonne*).

Cadres en bois d'if, d'ormeau et de noyer, contenant des échantillons de bois indigènes.

Cette belle collection prouve que les bois indigènes peuvent être employés avec au moins autant de succès que les bois étrangers.

N° 1224.

M. COURTIN, *rue de Buffaut, n°* 3.

Savon pour la conservation des statues en plâtre.

N° 1239.

M. HOLZBACHER, *rue Neuve-Saint-Martin, n° 176.*

Nécessaires et porte-feuilles.

N° 1250.

MM. DELCAMP ET HINDERMEYER, *rue Grenetat, n° 4.*

Feuilles d'ivoire.

N° 1329.

M. ALLARD, *rue Saint-Denis, n° 368.*

M. Allard obtint la médaille d'or en 1819 pour l'invention du moiré métallique, et une médaille de bronze à l'exposition de 1823 pour des couvre-plats, et paniers en tissus métalliques. Les lampes qu'il a exposées en 1827 sont dignes de la réputation de cet habile fabricant.

(*Voir le supplément.*)

Quatrième Salle.

PRODUITS CHIMIQUES, SUBSTANCES ALIMENTAIRES, PARFUMERIE, etc.

Cette Salle contient les produits chimiques et divers articles qui s'y rattachent ; elle est fréquentée moins peut-être que la salle des Bronzes et celle des Meubles. Au milieu paraît la Voiture du Sacre, entourée chaque jour d'une foule de curieux qni ne cessent d'en ȧdmirer les peintures, la dorure, les glaces, etc.

Si nous pouvions établir des rangs dans l'opinion des connaisseurs, nous placerions en tête des exposans de cette salle,

N° 586.

M. PAYEN, *rue des Jeûneurs*, *n°* 14.

On sait la réputation dont jouissent les produits chimiques de ce manufacturier habile, un des juges du concours de 1817. Ses

peintures au bitume sur fonte et sur bois ont été dejà remarquées et louées dans différentes feuilles, qui n'étaient que l'écho du public éclairé.

N° 693.

PRODUITS CHIMIQUES.

M. JULIEN ET Cie, A VAUGIRARD.

C'est un de nos manufacturiers les plus renommés ; son nom est aussi connu dans nos départemens qu'à Paris. Ajoutons que le prix de ses produits est à la portée de toutes les fortunes.

N° 503.

M. APPERT, CHIMISTE, *rue Moreau n° 17, et faubourg Saint-Antoine, n° 71.*

Une longue expérience a fait reconnaître combien l'usage prolongé des substances animales salées était dangereux pour la santé des marins, et il n'est personne qui n'accorde aux préparations de M. Appert, inventeur de l'art de conserver indéfiniment

ces mêmes substances, une préférence justement méritée.

La protection que le Gouvernement français accorde à ce laborieux citoyen, dont le nom sera cher à tous les marins et à tous les navigateurs; la médaille d'or qu'il a obtenue de la Société d'encouragement; les commandes considérables dont il est chargé journellement par le ministère de la marine et des colonies, les attestations dont il a été honoré par un grand nombre d'officiers supérieurs du corps royal de la marine; l'empressement que les Anglais ont mis à adopter sa précieuse découverte; les envois immenses, les cargaisons entières qu'ils font de substances préparées d'après ces procédés[1], malgré le prix infiniment supérieur auquel elles reviennent en Angleterre; le suffrage de M. le baron Milius, gouverneur de la Guyanne française; la déclaration spontanément faite par M. le capitaine de Freycinet, « qu'ayant embarqué à bord de « la corvette de l'*Uranie*, pour le *Voyage* « *autour du monde*, une quantité considé- « rable de boîtes et de bouteilles contenant

« des substances alimentaires de toutes es-
« pèces, préparées par M. Appert, que pen-
« dant trente-huit mois elles ont été soumises
« à toutes les vicissitudes de la navigation,
« à toutes les températures depuis celle de
« 45 degrés de chaleur sous la zone tor-
« ride, jusqu'à celle de zéro degré, qu'il
« avait éprouvée en naviguant au milieu des
« glaces de l'hémisphère australe, et qu'à
« son retour en France il lui restait encore
« des viandes, des végétaux et du lait dans
« un état de conservation aussi parfait
« que le même jour de l'embarquement; le
« tribut d'éloges payé aussi à l'inventeur de
« ces conserves alimentaires par le capitaine
« russe Kotzebue, dans son *Voyage autour*
« *du monde et au détroit de Behring*, » tout proclame l'excellence de ce procédé déjà trop avantageusement connu, pour qu'il soit besoin de rapporter tout ce qu'en ont dit non-seulement les personnes qui ont fait usage de ses préparations, mais les Sociétés savantes et philanthropiques; et tout porte à croire que la méthode de M. Appert ne tardera pas à être exclusivement substi-

tuée à l'emploi des salaisons si dangereuses pour les braves marins.

M. Appert étant parvenu à conserver dans des boîtes de différentes grandeurs et d'une solidité à toute épreuve, et à réunir, même dans une seule boîte, la quantité de viandes nécessaires à la ration militaire de deux cents hommes pendant un jour, il a porté, aussi loin qu'il est possible, l'utilité et la commodité de son procédé, soit pour la marine royale, soit pour la marine marchande.

Il résulte des expériences qui ont été faites, que les viandes salées éprouvent un déchet de 48 à 50 pour 100 après qu'elles sont cuites et désossées; qu'on ne peut en obtenir des bouillons salutaires; que leur usage continu à la mer engendre ou prolonge le scorbut, au lieu que les viandes conservées fraîches retiennent toute leur saveur et leur vertu nutritive; que leur usage entretient la santé et la vigueur, et n'altère en rien la pureté du sang, ce qui dans les voyages de long cours, est de la plus haute considération.

L'humanité et l'économie réclament donc

en faveur des préparations de M. Appert, la préférence pour les expéditions maritimes.

Les substances les plus délicates, les plus recherchées, les plus variées, les fruits de toutes les saisons, les pâtés, les mets les plus renommés, les truffes, les légumes, le lait, conservés par les mêmes procédés, peuvent, à trois et quatre mille lieues de l'Europe, au milieu des mers du sud ou des glaces des pôles, procurer aux marins fatigués par le régime de la mer, aux navigateurs malades ou aux différens peuples de la terre, toutes les jouissances et la salubrité d'une table française.

Le prix des objets de la consommation la plus générale, tels que la viande, surtout en grandes boîtes, est, par la qualité indestructible de ces conserves, bien au-dessous du prix auquel reviennent les viandes salées, sujettes à toutes sortes d'avaries et si pernicieuses pour les équipages.

PRIX FIXE

Des diverses préparations conservées au moyen de l'Aireauflamm, *par* M. Appert.

	fr.	c.
Gelée de viande et de volaille, la livre. . .	3	»
Une once suffit pour un bouillon.		
Juliennes des meilleures racines.	1	60
(Avec 2 onces on fait un excellent potage).		
Gelée de viande et de volaille pour les malades, le bocal de 2 onces.	2	»
Lait double, le demi-litre.	1	75
Sauces aux tomates. le bocal de 4 onces. .	1	60
Sauces aux tomates. *dito* de 2 onces. . .	»	80
Sauces aux anchois et autres, le bocal de 4 onces.	2	»
Tablettes de gélatine servant à coller les vins et à beaucoup d'autres usages. .	3	»

N° 799.

GÉLATINE.

Mme LAINÉ, *rue de Paradis, au Marais, n° 2.*

Clarification parfaite de toutes espèces de vins et autres liqueurs spiritueuses.

Le meilleur vin, les meilleures liqueurs du monde déplaisent et souvent dégoûtent à

boire quand ils sont troubles : pour les rendre tout à la fois agréables au goût et à l'œil comme pour les conserver long-temps, on doit donc les clarifier; mais pour obtenir ces résultats d'une manière certaine et absolue, il faut de toute nécessité employer la gélatine de madame Laîné.

Ce précieux produit nettoie, débarrasse bénignement les vins et autres liqueurs, des parties qui ne sont plus en harmonie pour leur conservation ou leur agrément; il leur rend la limpidité, rétablit la saveur, le bouquet; les purge, les recompose enfin; et préparée comme elle l'est aujourd'hui, avec les plus pures matières, la gélatine ne peut *jamais* introduire aucun principe insalubre ou destructeur dans les liquides soumis à son action.

MM. Hennessy et Cie, à Cognac; Southard Beyermann et Cie, à Bordeaux; Ollive et Chaix Dumaïl junior, à Marseille; Verry père et fils, Poulet père et fils, Morin Fromageot et Jomain, à Beaune; Jobard jeune et Bernard, à Meursault; Chanoine frères, à Epernay, furent les premiers qui, dans leur con-

trée respective, employèrent la gélatine; aussi les eaux-de-vie et les vins que fournissent ces négocians se distinguent-ils autant par la limpidité et le bouquet, que par la qualité et leur principe conservateur.

Un grand nombre de négocians de la capitale a suivi ou devancé cet exemple, et désormais il ne doit plus être question d'œufs, de colle de poisson, ou autre matière, dans la clarification des vins, eaux-de-vie, vinaigres, et généralement de toutes les liqueurs spiritueuses. Ceci est positif, et si l'on boit, ou si l'on vend désormais des vins, des liquides troubles, impurs, malades, ou insalubres, c'est qu'on l'aura bien voulu.

Les preuves journalières, les lois naturelles, physiques et chimiques, rendent tout ce qui précède irréfragable. Les préjugés, la routine, l'ignorance, ou l'intérêt personnel de quelques hommes, combattraient en vain ce qui est absolu, et avant peu d'années la gélatine deviendra le *clarificateur*, le conservateur universel des liquides spiritueux.

Un kilogramme de gélatine, dont le prix est de dix francs, suffit pour coller et par-

faitement clarifier 40 à 50 bariques de vin rouge ou blanc, jauge de Bourgogne ou de Champagne, sans donner aucun déchet ni résidu, et en précipitant la lie sous un *très-petit volume,* au fond des tonneaux : avantages *immensément économiques,* que n'offre certainement pas la colle de poisson, encore bien moins les œufs, les inventions de poudres, le sang de bœuf, frais ou desséché, les colles fortes préparées avec des matières animales déjà décomposées, ou en fermentation putride. Loin d'être économiques, ces dernières substances produisent et laissent toujours beaucoup de parties inertes, souvent infectes, ou nauséabondes, au fond des tonneaux : elles introduisent de plus, dans les vins et liqueurs, *un virus* ou principe ammoniacal, qui se combine tantôt avec la partie sucrée, tantôt avec le tartre, avec le tanin, ou l'alcool, mais toujours au préjudice de la saveur, du bouquet, de la couleur, et de la qualité des liquides.

MANIÈRE DE SE SERVIR DE LA GÉLATINE.

Mettez dans un vase la quantité de gélatine nécessaire à la clarification que vous voulez opérer, versez de l'eau bouillante dessus, couvrez le vase pendant six à huit minutes pour concentrer la chaleur; remuez ensuite avec soin, pour que la gélatine ne s'attache pas au fond ou aux bords du vase, et elle sera bientôt fondue; laissez refroidir, et ajoutez dans la dissolution autant de demi-litres de vin ou de liqueur que vous avez de pièces à clarifier, fouettez ce *mélange*, et versez-le à froid par parties égales dans les pièces, en les agitant vigoureusement avec un bâton ou un fouet, pendant dix à quinze minutes; laissez ensuite reposer votre vin ou votre liqueur pendant quelques jours, il se trouvera parfaitement clair; mais, si vous êtes pressé, vous emploierez un kilogramme pour vingt-cinq pièces; alors votre vin sera limpide dans quarante-huit heures, et toutes les lies, même celle *dite folle,* seront précipitées au fond des tonneaux sous un *très-petit volume.*

Pour des vins fatigués, gras, malades ou

très-chargés ; pour les vins blancs de *Barsac*, *Saumur*, *Arbois*, *Bergerac* et autres semblables ; pour les vins de liqueur, français et étrangers ; pour les liqueurs spiritueuses-aromatiques préparées par MM. les distillateurs, vous triplerez la dose, c'est-à-dire, que vous emploierez un kilogramme de gélatine pour quinze pièces de chacune trente veltes ; forçant enfin la gélatine jusqu'à un quart ou un demi-kilogramme par pièce, vous rendrez potable, parfaitement limpide, *le vin le plus trouble, le moins généreux*, et *dépouillerez totalement ceux de Cahors et d'Auvergne*, ou autres fortement colorés, pouvant même, par ce moyen, leur donner subitement, si vous le trouvez bon, l'apparence de vins vieux et faits.

La gélatine a plus de vertu que la colle de poisson pour clarifier les vins mousseux, et son prix est de 75 à 80 pour 100 meilleur marché ; elle a de plus la propriété de ne faire aucun déchet *sur pointe* ; elle agit immédiatement, précipite sans travail, sans laisser aucuns nuages, et en très-peu de jours, toutes les impuretés dans le goulot

des bouteilles, à l'endroit le plus rapproché du bouchon : la dose ordinaire est d'un kilogramme pour mille bouteilles. La gélatine enfin clarifie parfaitement ce que les négocians de la Champagne nomment *la liqueur*.

Les quantités ci-dessus indiquées sont suffisantes en temps sec ou froid ; mais en temps humide, dans les grandes chaleurs, quand le vin ou la vigne travaillent, il faut quelquefois doubler, tripler les doses, surtout si l'on opère par le vent du sud, si peu stimulant ou élastique dans nos climats. Il est bon de remarquer qu'il convient de coller les vins blancs au croissant de la lune, et de les tirer en bouteille à son déclin, ceci quand on n'est pas pressé.

Les eaux-de-vie et le rhum requièrent, suivant où ils se trouvent, les mêmes doses, les mêmes soins et les mêmes procédés que les vins et les liqueurs spiritueuses-aromatiques.

La gélatine opère la clarification des bières, cidres et vinaigres, à bien meilleur compte que la colle de poisson. On délivre

séparément une Notice sur la manière d'employer la gélatine dans leur clarification.

BAINS GÉLATINEUX,

CONSERVATEURS ET RÉPARATEURS DE LA SANTÉ.

Ces bains se préparent chez soi, au moment d'en user, à la ville, à la campagne, en voyage, et partout où l'on peut se procurer une baignoire.

Au rapport de M. *Hallé*, consigné dans le *Dictionnaire des Sciences médicales*, la gélatine opère seule dans les bains oléagineux; mais avant le brevet d'invention et de perfectionnement accordé à madame Laîné, par acte du 10 novembre 1823, et ordonnance royale du 18 janvier 1826, la gélatine était d'une dissolution si difficile, qu'il fallait s'y prendre un jour d'avance pour avoir un bain du prix de 5 fr. 50 c., ou se rendre à l'île des Cygnes, avec des dépenses d'argent et de temps, qu'il n'est pas donné à chacun de pouvoir faire.

Cet inconvénient et beaucoup d'autres encore n'existent plus; la gélatine est aujour-

d'hui transparente, facile à dissoudre en quelques minutes, et toute personne peut préparer les bains gélatineux, sur lesquels la *Gazette de Santé* s'exprimait naguère en ces termes :

« Ces bains sont très-propres à assouplir « la fibre, à ramollir les bords calleux d'un « ulcère, à préparer la réduction d'une « luxation ou d'une hernie; spécifiques dans « les douleurs qui succèdent aux blessures, « dans les rhumatismes, les gouttes sciati- « ques, les lumbago, les chutes, les coups « reçus, les maladies inflammatoires de la « peau, l'amaigrissement, la phthisie, les « affections nerveuses, celles des voies uri- « naires, etc.

« Les observations journalières attestent « l'énergie salutaire et bénigne de ces bains. « Que serait-ce donc si nous exposions ici « leur propriété dissolvante dans les engor- « gemens des intestins, leur qualité assimi- « latrice pour nourrir en cas d'obstruction « du pylore, faiblesse ou paralysie de l'es- « tomac; leur vertu cosmétique pour rendre « la vigueur aux vieillards énervés, aux

« femmes imprudentes la fraîcheur de leur
« teint !

« Enfin les gens studieux, les hommes de « cabinet, dont un exercice journalier ne « fait pas mouvoir les muscles, et n'ouvre « point la peau à une salutaire sécrétion, « conserveront ou retrouveront la santé « dans l'usage des bains gélatineux. »

Mais pour être assuré des bons effets de ces bains, il faut acheter la gélatine à l'adresse ci-dessus indiquée. Cet avis est d'autant plus essentiel, que des hommes mus par une cupidité blâmable, ne craignent pas de vendre comme gélatine des poudres ou des tablettes préparées avec des matières animales déjà décomposées ou en fermentation putride, qui, loin d'être curatives et cosmétiques, dérangent l'économie animale aux dépens de la fraîcheur, de la souplesse et du velouté de la peau.

Pour mettre en garde contre ces fraudes, madame Laîné a fait empreindre son nom sur plusieurs des tablettes de gélatine qui composent chaque paquet cacheté.

Le prix de la gélatine est de cinq francs

la livre ou demi-kilogramme; et une livre, même une demi-livre, surtout pour les enfans et les jeunes gens des deux sexes, suffit pour un bain dans une maladie ordinaire, ou pour entretenir la santé ou la fraîcheur des formes; mais il est des cas où il faut employer jusqu'à plusieurs livres de gélatine par bain; et la sagacité, l'expérience de MM. les médecins en déterminent la quantité. On peut néanmoins dire que plusieurs livres de gélatine employées à la fois agissent plus promptement, et surtout qu'elles rafraîchissent bien mieux la peau que les bains de lait si chers et si vantés.

N° 1183.

PRODUITS CHIMIQUES.

M. ERNEST GOYON, *rue de Cléry*, n° 39.

PRODUIT N° 1.

Pâte ayant la propriété de remettre les meubles vernis et cirés, de tous bois, dans leur première fraîcheur, ce que l'on ne peut obtenir de l'encaustique commun; l'effet en

est le même pour les vernis sur tôle et ferblanc, sur tous objets de tabletterie en buis, écaille, cartonnage vernis, etc.; les relieurs et libraires en font usage pour glacer les reliures de tous genres, en maroquin et autres.

Emploi : Passez un linge mouillé (excepté sur les reliures,) sur tous les objets à nettoyer, et sans essuyer l'eau, étendez aussitôt la pâte avec le doigt ou un chiffon, et en légère quantité; frottez pour absorber ce corps gras, avec de la flanelle ou du drap, essuyez encore avec soin, avec du vieux linge fin. Continuez ainsi sur toutes les parties du meuble; si l'on recommence l'opération, l'effet en sera plus beau.

Les meubles vernis sont presque toujours tachés par cette huile de lin, qui entre dans la préparation du vernisseur, et qui repousse après un certain temps; pour les faire disparaître, il n'y avait jusque-là d'autre moyen que de remettre le meuble à l'ébéniste. M. Goyon a pourvu à cet inconvénient : chacun peut faire cette opération chez soi, sans peine et sans dépense. L'on

obtient ce succès en frottant ces taches avec la liqueur n° 2, dont il sera parlé ci-après, et quand elles ont disparu, on passe dessus un linge mouillé, et puis après, la pâte n° 1, comme il vient d'être expliqué.

Les taches d'encre sur les meubles vernis ou cirés s'enlèvent en les frottant avec du coton empreigné d'acide muriatique.

Quant aux marbres, si le poli est mangé par des acides, le marbrier seul peut y remédier.

Nota. Si la pâte n° 1, par le temps, durcissait trop, on y introduirait un peu d'huile d'olive, que l'on mélangerait avec une petite cuillère.

PRODUIT N° 2.

Cette liqueur est employée depuis plusieurs années dans les ateliers du Musée royal d'artillerie, comme dans les ateliers des ferblantiers, fabricans de poêles et d'instrumens en cuivre, tourneurs sur métaux, etc. Elle donne au cuivre ce ton vif de l'or bruni, et non cette teinte blanchâtre et terne que produisent tous ces ingrédiens qu'on a voulu

mettre en concurrence avec cette liqueur n° 2. Le fer-blanc et autres métaux étamés deviennent aussi éclatans que l'argent; l'acier devient également très-brillant, à moins que la rouille n'ait enlevé le poli. Comme il n'y a rien de corrosif dans sa composition, son frottement ne peut altérer ni les cuirs des harnais, ni le vernis des voitures, si on l'employait pour en nettoyer les garnitures qui seraient en cuivre ou plaqué. Les marchands de meubles et de nécessaires en font usage pour aviver les cuivres et aciers qui les garnissent, et emploient encore cette même liqueur pour enlever les taches grasses que l'on voit très-ordinairement sur les meubles vernis (voir ce qui a été dit à ce sujet à l'article du produit n° 1); mais on ne doit pas s'en servir sur les cuivres dorés au mat, ni sur les métaux vernis ou peints; ces vernis sont nettoyés avec la pâte n° 1.

Emploi : Plongez au fond du flacon, pour y puiser la matière qui y dépose, la barbe d'une plume ou un petit pinceau, étendez-la sur le métal à nettoyer; frottez avec un morceau de drap, et essuyez bien avec du

vieux linge propre et de la peau. Plus vous renouvellerez ce frottement, plus l'effet en sera beau. Les objets en acier ou autres métaux qui seraient taillés creux ou à facettes, la liqueur y sera frottée avec du papier brouillard que l'on mettra en pelote; en le râpant ainsi, chaque partie se trouve atteinte, ce qu'on ne pourrait faire avec le drap, qui ne toucherait que la superficie.

PRODUIT N° 3.

Cirage unique pour avoir constamment les carreaux en couleur et les parquets dans un beau brillant. Un enfant de dix ans a toute la force nécessaire pour faire ce travail, attendu qu'il ne faut ni brosse rude ni cire.

Emploi : Les carreaux devront d'abord avoir été mis en couleur, ce qui n'est pas exigé pour les parquets; après avoir été balayés, l'on prendra avec une plume ou un petit pinceau de ce cirage, que l'on mettra sur un morceau de gros drap, de la largeur de la main, et de suite on l'étendra aussi au large que possible sur le carreau ou par-

quet, et en couche légère; si elle était trop épaisse, l'inconvénient serait le même que trop de cirage sur la chaussure; lorsque l'appartement aura été couvert de cette matière, l'on laissera sécher un quart d'heure; ensuite l'on passera sur le tout une brosse à manche que l'on pourra charger d'un poids, afin de n'avoir pas la peine d'appuyer; cela fait, on passe sur le carreau ou parquet, pour mieux lustrer, un morceau de grosse laine d'un pied carré environ, avec lequel on frotte, soit avec le pied, soit avec cette brosse à manche; et pour absorber toute humidité, l'on essuie de la même manière avec un vieux linge. L'on ne remettra de ce cirage que tous les quinze jours, et encore que sur les endroits les plus fatigués; chaque matin il suffira, après avoir balayé, de promener le morceau de laine et de linge. Tous les huit jours il faudra, après avoir balayé, promener sur ce carreau ou parquet, un linge mouillé; on laissera sécher dix minutes avant d'y passer la laine et le linge; ce lavage dégraisse et avive la couleur.

M. Goyon a fait une composition pour mettre, dans la couleur qu'on désire, les carreaux et parquets ; ce procédé équivaut à celui à l'huile, avec cet avantage que le même soir l'on peut coucher dans son appartement. Cet apprêt, qui est plus beau que les couleurs ordinaires, ne s'écaille point ; ni l'eau ni la boue n'en altèrent l'éclat. M. Goyon se charge de faire employer ce procédé à raison de 3 francs la toise : il traite à un prix modéré pour la banlieue.

POUDRE FRANÇAISE

POUR DONNER L'ÉCLAT DU BRUNI A L'ARGENT ET AU PLAQUÉ.

Le plaqué, dont on fait une si grande consommation, perd bientôt de sa fraîcheur ; l'argent y est mis avec une si grande économie, que le moindre frottement ne laisse à jour que le cuivre ; le nettoyage avec le blanc d'Espagne, non-seulement altère l'argenture, mais encore lui donne un ton de mat qui en détruit toute la beauté ; cet inconvénient est très-préjudiciable à ce

genre de commerce, qui a sensiblement augmenté. La poudre de M. Goyon est donc d'un grand service, tant pour les marchands que pour les ménages; elle donne le même éclat au plaqué et à toute autre argenterie que si ces objets de luxe sortaient des mains de l'ouvrier. Cette fraîcheur résiste très-long-temps à l'air, et l'eau ne la ternit pas. Cette poudre a même la puissance de mettre au *bruni* le plaqué brut, et d'en couvrir les défauts; les taches dites du *mauvais air* disparaissent entièrement. La consommation qu'en font les fabricans est une preuve que jusque-là rien n'a été fait de mieux pour arriver à cet heureux résultat.

Emploi : Trempez le bout d'un linge fin dans de l'eau commune; prenez avec cette partie humide de la poudre; frottez-en les objets à nettoyer, essuyez avec un linge sec et de l'amadou ou de la peau. Refrottez de nouveau la poudre, mais à sec, et essuyez avec le même soin.

Il est expressément recommandé de passer à l'eau l'argenterie de table qui aura été ainsi nettoyée; cette poudre étant très-caus-

tique doit être employée avec précaution et prudence.

M. Goyon fait des envois dans la province et l'étranger. Le commerce maritime retire un grand avantage de ses divers produits, qui donnent le moyen de promptement remettre dans leur primitive fraîcheur, à moins de mutilation, tous les objets, tant en meubles, métaux, reliure, tabletterie, qu'objets des lampistes, ferblantiers, etc., qui éprouvent, pendant la traversée des mers, une altération nuisible à leur débit. A leur arrivée, on les nettoie bien; mais en les rendant plus propres; on ne leur restitue pas cet éclat de fabrique que l'on obtient qu'avec ces diverses matières.

PRIX.

		fr.	c.
Pot dit de 2 onces. Produit	N° 1.	1	25
Flacon *id.*	N° 2.	1	25
La livre du cirage.	N° 3.	3	50
Boîte de poudre.	N° 4.	3	»

N° 1040.

M. HUARD, *rue de Rivoli*, n° 18.

Le harnais et les selles exposés par M. Huard sont d'une élégance remarquable; ils ne le cèdent en rien aux articles du même genre des meilleures fabriques de Londres. Les coutures du harnais sont en-dessous, recouvertes par le cuir, ce qui évite tout danger de blesser le cheval, et augmente la solidité, puisque le fil ne peut être usé par les frottemens; les selles réunissent aux formes les plus élégantes une grande solidité et une grande légèreté; enfin, on doit convenir, après l'examen de ces objets, que toute prévention en faveur des Anglais doit cesser, surtout en confrontant les prix qui sont de beaucoup au-dessous, à qualité au moins égale.

N° 1513.

M. WERNET, *rue du Bac*, n° 32.

A exposé deux sortes de bougies :

1° De la bougie de cire pure, première

qualité, qu'il établit au prix de trois francs soixante centimes la livre.

2° De la bougie dite optime à deux francs la livre.

Cette dernière bougie, fabriquée par de nouveaux procédés, perfectionnés depuis peu, offre aux consommateurs les avantages ci-après :

Elle dure aussi long-temps que la bougie de première qualité; elle se mouche seule et ne porte aucune odeur; enfin elle est aussi agréable à la vue et au toucher que la bougie de cire pure.

N° 1052.

BLEU SUPERFIN FONCÉ.

M. BERGERON, *rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie*, *n*° 9.

Ce bleu, avantageusement connu, ne laisse rien à désirer par la richesse de sa teinte, par sa solidité au soleil; et de tous ceux fabriqués jusqu'à présent, il n'en est pas un qui ait pu en approcher. La comparaison est des plus faciles : la plus légère par-

celle, mise dans un verre d'eau, donne une teinte des plus riches. On peut obtenir du bleu le plus foncé à l'azur le plus pur, en augmentant la quantité d'eau.

Les boules bleues, quoique fabriquées d'une manière qui diffère du bleu dont on vient de parler, obtiennent toujours un succès mérité.

Les boules de couleurs, telles que bleu céleste, cerise, rose, chair-rosé, hortensia, lilas français, vert, jonquille, jaune, serin, souci, orange, chamois, abricot, nankin et chair, jouissent aussi d'une grande renommée. La modicité de leur prix, la facilité jointe à l'agrément de teindre soi-même, ont contribué beaucoup à faire un grand débit de ces produits. On est souvent content de pouvoir donner à un objet de mauvaise nuance une belle couleur qui rend le tissu aussi agréable à la vue que les étoffes de soie.

PRIX.

	fr.	c.
Boule	1	50
Demi-Boule.		75

N° 474.

M. HUBERT-DESNOYERS, *rue du Faubourg Saint-Martin, n° 121, près Saint-Laurent.*

Extrait du rapport fait à la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, au nom du Comité des Arts économiques, le 31 janvier 1827, sur les Parapluies à vis de M. Hubert-Desnoyers, par M. Vallot.

« La solidité des parapluies et leur durée « dépendent principalement de la solidité « des assemblages des différentes parties « dont leur monture est composée. C'est « à perfectionner ces assemblages que s'est « appliqué M. Hubert-Desnoyers.

« Les montures de parapluies que ce fa- « bricant vous a présentées, comprennent « dans leur ensemble des perfectionnemens « qui les rendent préférables aux montures « ordinaires ; outre l'avantage d'une grande « solidité, elles ont, ainsi que nous l'avons « observé, celui que n'ont point les autres

« montures, de pouvoir être démontées et « remontées avec la plus grande facilité. »

Les parapluies de M. Hubert-Desnoyers, dont la monture est garnie et goupillée tout en cuivre, n'excède que de peu le prix des parapluies ordinaires, couverts en bon taffetas.

N° 1082.

CORDES ET TOILES HUMIDIFUGES.

MM. GUIBERT ET HUNOUT (HIPPOLYTE), *rue du Faubourg-Saint-Jacques, n° 55, près la barrière.*

Inaltérables à l'eau et à l'humidité, les *Cordes* et *Toiles humidifuges* sont d'une durée presque indéfinie; leur qualité est d'autant supérieure qu'elles se fabriquent par infusion de vingt-quatre heures dans des liqueurs qui les pénètrent et ne peuvent s'en détacher.

Les *Toiles* sont employées suivant leurs diverses qualités, pour *toitures, baches, emballages,* etc.; on s'en sert avec le plus grand avantage pour couvrir les *hangars, granges, auvens et autres bâtimens;* dans ce

dernier cas, elles présentent soit par leur durée, soit par la légèreté des constructions et le peu d'égout qu'elles comportent, une économie de moitié sur la charpente; celles dites *prélats* s'emploient pour *bateaux à vapeur, bastingages de navires*, etc.

Pour que les toitures couvertes en toiles humidifuges soient à l'abri des injures du temps, il est indispensable de faire répandre sur toute leur superficie une couche de la même liqueur dont la toile a été imprégnée, et, avec un tamis, de semer à mesure du grès très-fin ou du sablon. A Paris et aux environs, MM. Guibert et Hunout se chargent de faire couvrir toutes espèces de bâtimens, pour placer, clouer des toiles et fournir la liqueur convenable; le prix est de 75 centimes par aune; pour une deuxième couche 50 centimes.

Les *tuyaux* à arrosage et à incendie se fabriquent avec une toile d'un tissu particulier; cette toile est infusée pendant vingt-quatre heures dans la liqueur, ainsi que les *sangles* de diverses largeurs pour les métiers et mécaniques; tous sont d'un bien

meilleur usage que le cuir; on ne craint pas qu'ils se cassent ou se gercent.

Les *seaux à incendie* sont infiniment supérieurs à tous ceux dont on s'est servi jusqu'à ce jour; comme les *tuyaux* et les *sangles*, leur garniture est toujours souple et flexible; elle ne se gerce ni ne pourrit.

MM. Guibert et Hunout fabriquent des coutils de toutes couleurs et bordures analogues; des agates et marbres, imitant les papiers peints. Ces divers produits sont de la plus grande utilité pour les salles basses et rez-de-chaussée; par ce moyen, les glaces, tableaux, bibliothèques et les meubles précieux sont préservés de l'humidité : des tapis pour les appartemens, marches d'escaliers, pour couvertures de tables, de toutes dimensions, couleurs et dessins

On trouve à la fabrique des *toiles* pour manteaux et habillemens, des *draps* de lit pour mettre sous les malades, etc.

Les *cordes humidifuges* se font avec des fils de brin ou de caret, préalablement infusés dans la liqueur; par ce moyen, elles acquièrent une force, une incorruptibilité et

une souplesse inappréciables ; tels que *câbles*, *cordages*, même pour la marine ; *cordes à puits, pour mines, carrières, messageries, roulages* et *haquets* ; des *longes, prolonges, à boulines, pour réverbères, descentes* ; des *cordes fines pour jalousies, rubans*, idem ; *cordes à moufles, cordeaux, sondes, ficelles fines et ordinaires, ficelles à paillassons, pour filets de pêcheurs et autres.*

La *Société d'Encouragement*, par son rapport du 15 octobre 1823, a constaté l'état des toitures faites avec ces mêmes toiles huit ans auparavant, et déjà soumises à son jugement, ainsi que des *cordes* et *cordages* exposés depuis le même temps à la pluie et à un usage continuel, et les a trouvés parfaitement intacts.

Le *Jury d'Exposition de* 1823 a encouragé les efforts de M. Guibert par les suffrages les plus honorables.

Les Prix sont fixés ainsi qu'il suit :

	fr.	c.
Toiles ordinaires de 40 à 41 pouces de large, l'aune.	4	»
Toiles 5/4 de large, l'aune.	6	»
Toiles fines, 4/4, l'aune.	5	»

	fr.	c.
Toiles pour rideaux, l'aune.	5	»
Toiles pour habillement, l'aune. . . .	4	»
Toiles pour coiffe de chapeaux, schacos et couvre-gibernes.	4	»
Toiles d'emballage.	2	»
Coutils de toutes les couleurs, l'aune. .	6	»
Bordures pour les coutils, l'aune. . . .	12	»
Toiles pour lits de malades, l'aune. . .	5	»
Agates, Marbres et Tapis.		
Toiles prélats, 20 pouces de large, le mètre.	2	50
Tuyaux d'arrosage, 15 lignes, le pied.	1	»
Tuyaux d'incendie, 18 lignes, le pied.	1	25
Rubans gris à jalousie, la pièce, de 28 aunes.	4	
Cordes ordinaires, quelle que soit leur grosseur, la livre.	1	»
Cordes de traverses, la livre.	1	»
Cordes de descente.	2	25
Cordes à jalousie, la livre.	1	75
Cordes à moufles, dites sétin, la livre.	2	50
Ficelles fines, la livre.	2	50
Ficelles communes, la livre.	1	75
Seaux à incendie (la coiffe seulement).	2	»
Seaux à incendie (la coiffe et le panier compris).	3	»

N° 701.

PEINTURE-DORURE SUR VERRE,

ETINSCRIPTIONS INEFFAÇABLES.

M. LUTON, *rue du Marché-Neuf, n° 22, Cité.*

L'inaltérabilité de ce procédé, utile à la chimie et à la pharmacie, en a indiqué l'application à un millier d'inscriptions pour les rues de Paris, qui ne doivent pas cependant être confondues avec celles de tôle émaillée qu'on a voulu y substituer, et dont la rouille fait justice en les détruisant chaque jour.

La malveillance impunie s'était attachée à lapider les premières inscriptions : ce qui a fourni à l'auteur un moyen qui ôte la possibilité de les briser à l'avenir, et qui en garantit la durée la plus prolongée. Il continue d'en étendre l'application à une foule d'objets susceptibles d'être attaqués, soit par les acides les plus puissans, ou par l'influence des temps; tels que les inscriptions indiquant les grandes routes, les chemins dans les bois, parcs et prés, les enseignes d'états ou professions, des étiquettes également

utiles dans les pépinières, les jardins de botanique et autres, en y indiquant les différentes classes des plantes, de leurs fleurs, des arbustes, et la sorte de leurs fruits, etc.

Une application non moins intéressante a lieu en ce moment sur les réverbères.

Elle consiste en une bande de verre de couleur blanc de lait (pour ne pas nuire à l'action de la lumière), et, sur cette bande, l'inscription désignera, soit dans les places, carrefours, ou les rues longues et uniformes, les principaux endroits où ils aboutissent, afin d'éviter au voyageur des marches rétrogrades.

N° 1466.

PERRUQUES PILOGÈNES.

MM. NORMANDIN FRÈRES, *rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 5, passage des Pavillons.*

Depuis l'exposition de 1823, où l'on vit figurer avantageusement les perruques pilogènes, inventées par les frères Normandin, ces coiffeurs se sont livrés à un grand nombre de recherches et à de nouvelles études,

aussi leurs perruques ont-elles éprouvé des perfectionnemens tels, qu'elles imitent le tissu cutané de manière à produire une illusion complète.

Les tissus, ou *implantés*, fabriqués jusqu'à ce jour, laissaient beaucoup à désirer sous les rapports de la solidité, de la conservation et de l'imitation de la nature. Par le perfectionnement de leurs perruques pilogènes, les frères Normandin ont obvié à ces inconvéniens.

Quant à la conservation des cheveux, ils préparent leurs tissus de telle manière que la transpiration la plus abondante ne peut les altérer. Enfin, en donnant à ces mêmes tissus un ton de chair parfait et inaltérable, ils imitent la nature à s'y méprendre.

Les perruques pilogènes des frères Normandin se recommandent donc par leur légèreté, leur solidité, leur élégance et leur facilité à laisser passer la matière de la transpiration. Sous ces divers points de vue, elles justifient l'accueil bienveillant qu'elles ont reçu du public.

N° 1471.

MM. WICKAM ET HART, BANDAGISTES-HERNIAIRES, BRÉVETÉS DU ROI, A PARIS.

Ces nouveaux bandages sont, sans contredit, supérieurs à tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour; ils n'ont pas besoin de sous-cuisses et ne fatiguent nullement les hanches. Les garnitures et fourreaux sont faits de manière à être ôtés et renouvelés avec la plus grande facilité. Le degré de force de pression peut être augmenté ou diminué à volonté; enfin, l'expérience démontre journellement leur utilité et les avantages qu'ils présentent aux personnes atteintes de hernies ou de descentes plus ou moins graves.

N° 535.

DENTS TERRO-MÉTALLIQUES.

M. FONZI, *rue Taitbout, n° 12.*

M. Fonzi est un chirurgien-dentiste habile. Les attestations suivantes le prouvent assez.

L'Institut de France, dans sa séance du 8

juin 1807, d'après le rapport de ses commissaires, MM. Sabatier, Gay-Lussac et Tenon, a reconnu que « M. Fonzi fabrique des dents de toute espèce, c'est-à-dire des incisives, des canines et des molaires de la mâchoire d'en haut et de celle d'en bas; qu'il en a de toutes les teintes et propres à répondre à celles des dents naturelles qu'elles doivent remplacer; que ces dents ont cela de particulier, qu'avant de les cuire, il y ajuste un crampon de platine perpendiculaire ou horizontal, qui s'y incorpore et qui donne la facilité de les monter comme il convient. MM. les commissaires déclarent en outre que les procédés pour la fabrication de ces dents sont neufs et ingénieux, et qu'ils appartiennent véritablement à M. Fonzi. »

Dans sa séance du 24 août 1808, l'Académie de médecine de Paris a approuvé les procédés inventés par M. Fonzi pour la fabrication des dents incorruptibles, et elle l'a admis parmi ses membres.

Dans sa séance du 4 avril 1808, l'Athénée des sciences et arts a décerné, à M. Fonzi, la couronne et la médaille, pour l'importante

invention de ses dents artificielles incorruptibles, et elle l'a admis dans sa classe des sciences.

N° 829.

CHAPEAUX D'ÉTÉ

POUR HOMME ET POUR FEMME.

M. MILCENT SCHERKENBICK,
rue des Francs-Bourgeois, n° 21, au Marais.

Ces chapeaux, en fil de lin et autres filamens, ont l'avantage de pouvoir être confectionnés en écru, ou teints de différentes couleurs, et de se nettoyer à neuf, quelque altération qu'ils aient reçue dans leur forme par usure ou accident.

Devenus imperméables au moyen de l'apprêt inventé par le sieur Milcent, ils sont infiniment supérieurs, en élégance et en solidité, aux chapeaux de paille et autres auxquels on avait recours pour éviter, en été, le poids et la chaleur des chapeaux de feutre.

La diversité des prix et des qualités les

met à la portée des différentes classes de la société.

N° 441.

Mme BRETON, *rue du Faubourg-Montmartre, n° 24.*

Bouts de seins et biberons, inventés et perfectionnés par madame Breton, sage-femme, élève de M. Dubois et de madame La Chapelle.

Ces appareils, qui ont coûté à madame Breton plusieurs années de travaux et de recherches pénibles, ont l'avantage d'éviter ou de guérir les crevasses et les douleurs affreuses qui en résultent, de remédier au défaut ou à la mauvaise conformation du mamelon, de fournir une ressource précieuse quand une nourrice est fatiguée ou malade; de favoriser, de la manière la plus parfaite et la plus commode, l'allaitement, soit naturel, soit artificiel; ils sont garnis, sont mous quand ils doivent être employés de suite.

Afin d'assurer le succès de ses procédés, et de les rendre infaillibles, madame Breton

vient de publier, sous le titre d'*Avis aux mères qui ne peuvent pas nourrir,* une instruction claire, simple et précise, sur les soins que réclament les enfans pendant la durée de l'allaitement naturel ou artificiel.

Prix des appareils.

Un mamelon, monté sur chapeau d'ivoire, 9 fr., de buis, 5 fr.

Sur un biberon en cristal uni, 8 fr. *Id.* taillé ou opale, 9 fr. à 11 fr. *Id.* taille riche, incrusté ou orné, de 12 fr. et au-dessus.

Pour changer le petit mamelon quand il est usé, 4 fr. 50 c.

N° 384.

M. MASSON, *rue de Richelieu*, *n° 40.*

L'excellence des chocolats de M. Masson l'a fait placer parmi les premiers chocolatiers de la capitale. La supériorité des qualités et la modération des prix ont été de tout temps l'objet de ses soins.

PRIX DES CHOCOLATS DIVERS.

CHOCOLAT DE SANTÉ FIN.

	onces.	f.	c.
N° 1.	16.	2	25
Idem.	14.	»	»
N° 2.	16.	3	»
Idem.	14.	»	»
N° 3. A la demi-vanille.	16.	4	»
Idem.	14.	»	»
N° 4. A une vanille entière. .	16.	5	»
Idem.	14.	»	»

CHOCOLAT DE SANTÉ SUPERFIN.

Boîte lilas pesant une livre.	4	»
Boîte orange. . . *Idem* à la demi-vanille.	5	»
Boîte amaranthe. *Idem* à une vanille. . . .	6	»
Boîte verte. . . . *Idem* à double vanille. .	7	»
Les mêmes qualités sous les formes ordinaires, même prix.	»	»

CHOCOLAT AU SALEP DE PERSE,

dit Analeptique.

N° 1. Revers chamois.	5	»

CHOCOLAT PECTORAL A L'OSMAZÔME.

N° 1.	5	50

N° 800.

CALÉFACTEUR-LEMARE.

M. LEMARE, *quai Conti, n° 3.*

Chaque Caléfacteur est numéroté. Le numéro indique le nombre de livres de viande et de litres de bouillon contenus dans la marmite.

PRIX :

CALÉFACTEURS SIMPLES.

(*Fourneau, marmite et casserole*).

N° 2,	22 fr.	N° 4,	30 fr.
N° 3,	25	N° 6,	37

CALÉFACTEURS COMPLETS.

Ils sont composés comme les précédens, et de plus :

	N° 2.	N° 3.	N° 4.	N° 6.
De deux *demi-marmites*.	4 fr.	5 fr.	6 fr.	7 fr.
Du *vase latéral double*, et à cloison.	7	8	9	12
De la *casserole-poêle*, pour roux, rôti, etc.	4	4	5	6
Et du *four de campagne*.	2	2	3	4

Prix total :

N° 2,	39 fr.	N° 4,	53 fr.
N° 3,	44	N° 6,	66

Caléfacteur de bains en fer-blanc, 40 francs; en cuivre, 55 francs.

Caléfacteur-Alambic de près de 3 litres, *avec réfrigérant*, prix 20 fr.

Réchaud sur-accéléré, *simple*, à esprit de vin et veilleuse, 3 fr. 50 c.; en cuivre, 5 fr. 50 c.; casserole, 3 fr.

Réchaud-Vase, c'est-à-dire avec un vase pour chauffer lait, eau, thé, café, etc., 2 fr. 50 c. 3 fr. 3 fr. 50 c. 4 fr. 5 fr.

Cafetières à esprit de vin, *simples*, pour 1, 2, 3, 4, 6 et 8 tasses. Prix, 5, 6, 7, 8, 10 et 12 fr.

Dito complètes, c'est-à-dire avec vase à lait.

N° 1, 6 fr. 50 c.	N° 3, 9 fr.	N° 6, 12 fr. 50 c.
— 2, 7 fr. 50 c.	— 4, 10 fr.	— 8, 15 fr. »

(*Voir le supplément.*)

Cinquième Salle.

MACHINES ET INSTRUMENS PROPRES A L'AGRICULTURE ET AUX ARTS, OUTILS DIVERS, etc.

Nous voici dans la salle dite de Henri IV, où, à voir le petit nombre de curieux qui la parcourent, on juge aisément que la multitude ne la juge pas digne de ses regards : c'est celle cependant qui mérite le plus d'attention, puisqu'elle enferme toutes les machines nouvelles d'agriculture, les métiers à fils, les cardes, etc. Nous avons été frappés de la progression croissante du nombre des machines présentées depuis vingt ans. En 1806, on ne comptait que vingt-trois modèles de machines et instrumens propres à l'agriculture ; machines hydrauliques, pompes ; machines propres à la fabrication des divers tissus, et mécanismes divers. A l'exposition de 1819 on comptait trente modèles. A l'exposition de 1823 on en trouvait soixante-huit. L'exposition de 1827 en con-

tient plus de quatre-vingt-dix. La multiplication des machines annonce invinciblement la prospérité de l'industrie ; leur perfection, leur application à différentes parties de la fabrication, ont fortement influé sur la beauté, la régularité et les prix des produits. L'un des derniers jurys a reconnu que, dans l'état actuel de l'industrie française, des machines puissantes, des mécanismes ingénieux suppléent, dans presque tous nos ateliers, à la force bornée et irrégulière de l'homme; et les fabriques dans lesquelles les métaux reçoivent les préparations et les formes qui les rendent susceptibles d'emploi, ont été multipliées d'une manière prodigieuse. Elles fournissent aujourd'hui aux arts et à l'agriculture des outils essentiels que jusqu'à présent nous avions tirés de l'Allemagne et de l'Angleterre.

N° 35.

MM. BERNARD GILET ET FILS, de Sedan.

Parmi les modèles les plus intéressans de cette salle, nous avons remarqué les deux machines de MM. Bernard, Gilet et fils, de

Sedan, pour la foulerie et le lavoir des draps ; elles offrent des avantages certains sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour. Le drap arrive en peu d'heures à un état de feutrage aussi parfait que régulier : il ne peut plus, ainsi que dans les anciennes fouleries, s'attacher à l'arbre d'action. Ces modèles ne présentent que peu d'étendue ; ils exigent moins de surveillance, et cependant ils donnent, en les comparant aux anciens, une augmentation de produit dans la proportion de trois à un.

N° 604.

M. JOHN COLLIER, *rue Richer, n° 24.*

M. Collier, de Paris, expose un machine pour peigner les laines employées dans la fabrication des tissus de cachemires, mérinos, poils de chèvre, etc. Les anciennes machines destinées à cet usage ne séparaient pas les peignons du nerf de la laine. Celle-ci peut facilement produire par jour vingt livres de matière préparée; nous l'avons vue marcher, et elle nous paraît réunir la sûreté des résultats à la célérité.

N° 1527.

M. REY, A PARIS, *rue Sainte-Apoline*, *n°* 13.

Le métier à cachemires de l'Inde, de l'invention de M. Rey, se recommande par une grande économie dans les moyens : des métiers pour la même destination ont coûté jusqu'à 15,000 fr. ; celui de M. Rey peut être établi pour 500 fr.

N° 280.

MM. ROLLÉ, FRÉDÉRIC ET SCHWILGUÉ,
A STRASBOURG.

Nous devons faire une mention particulière des balances et machines à peser de MM. Frédéric, Rollé et Schwilgué de Strasbourg ; ces habiles mécaniciens avaient déjà rendu de grands services au commerce en remplaçant, en 1823, les anciennes balances et romaines par des balances-bascules d'un usage bien préférable aux balances à plateaux. Ils présentent aujourd'hui des modèles nouveaux de balances propres à la pesée des charrettes et du bétail. Elles sont

établies avec tant de précision, que sur un poids de 2,000 kilogrammes, une différence d'un dix millième est sensible ; toute fraude est donc désormais impossible.

N° 483.

MM. MANBY ET WILSON, A CHARENTON.

Tout le monde connaît le magnifique établissement de MM. Manby et Wilson qui, grâce à leurs travaux immenses, ont transformé Charenton en une sorte de petite ville, qui y ont fait monter extraordinairement la valeur des propriétés, et ont répandu une sorte d'aisance dans ce village. On a calculé qu'année commune il sortait des ateliers de leur manufacture, pour près de 1,200,000 de fer fondu, forgé, etc.

TARIF DU PRIX DES FERS.

	f.	°/₀ k.
Plats de 18 lignes et au-dessus sur 4 lignes et au-dessus.	»	58 »
Idem de 12 lignes et au-dessus sur 6 lignes et au-dessus.	»	58 »
Idem de 18 lignes et au-dessus sur 2 à 3 lignes.	»	61 »
Idem de 15 à 17 lignes sur 3 $^1/_2$ à 4. .	»	61 »

Idem de 17 et au-dessus sur 3 et au-dessus	» 61 »
Idem de 11 à 12 lignes sur 5	» 61 »
Bandelettes de 8 à 16 lignes sur 2 1/2 à 3	» 64 »
Idem de 7 et 7 1/2 sur 2	» 73 »
Idem de 6 et 6 1/2 sur 2	» 75 »
Carrés de 9 lignes et au-dessus	» 58 »
Idem de 8 à 8 1/2 lignes	» 61 »
Carillons de 5, 6, 7	» 64 »
Idem de 4 et 4 1/2	» 74 »
Ronds de 10 lignes	» 61 »
Idem de 8 à 9 lignes	» 64 »
Idem de 7 lignes	» 66 »
Idem de 6 lignes	» 67 »
Idem de 5 à 5 1/2	» 74 »
Idem de 4 à 4 1/2	» 76 »
Idem de 3 à 3 1/2	» 79 »
Feuillards de 10, 11, 12 lignes	» 84 »
Idem de 13, 14, 15, 16 lignes	» 83 »
Idem de 17, 18, 19, 20, 22 lignes	» 82 »
Tôle	» 91 »
Cornière ou fer d'angle	» 92 »

TARIF

Pour les machines à vapeur à basse pression et à double effet, sur le système de Watt, avec les chaudières en tôle.

MACHINES FIXES.

Force en chevaux.	Diamètre du cylindre.	Prix.
	Mètres.	
4.	0, 305.	10,000 fr.
6.	0, 368.	13,000
8.	0, 413.	16,000
10.	0, 445.	20,000
12.	0, 483.	23,000
14.	0, 515.	26,000
16.	0, 546.	29,000
20.	0, 610.	35,000
22.	0, 635.	38,000
25.	0, 674.	40,000
30.	0, 737.	48,000
40.	0, 851.	62,000
50.	0, 940.	76,000

MACHINES PORTATIVES.

Force en chevaux.	Diamètre du cylindre.	Prix.
	Mètres.	
4.	0, 305.	12,000
6.	0, 368.	15,000
8.	0, 413.	18,000

10.	0, 445.	22,000
12.	0, 483.	25,000
14.	0, 512.	29,000
16.	0, 544.	32,000
20.	0, 610.	38,000

MACHINES POUR LES BATEAUX A VAPEUR, AVEC LES ROUES ET TOUT L'APPAREIL COMPLET.

Force en chevaux.	Diamètre du cylindre. Mètres.	Prix.
10.	0, 483.	30,000 fr.
12.	0, 522.	35,000
14.	0, 559.	40,000
16.	0, 592.	45,000
18.	0, 623.	50,000
20.	0, 648.	55,000
24.	0, 687.	60,000
28.	0, 724.	65,000
30.	0, 750.	68,000
36.	0, 838.	76,000
40.	0, 915.	84,000
50.	1, 014.	92,000

La construction des chaudières de ces machines n'exige aucune maçonnerie, et garantit de tout danger, au moyen du procédé par lequel elles sont entièrement environnées d'eau.

MACHINES A VAPEUR A CURER LE FOND DES PORTS ET RIVIÈRES, Y COMPRIS LA MÉCANIQUE ET TOUT L'APPAREIL COMPLET.

Force en chevaux.	Diamètres du cylindre. Mètres.	Nombre des échelles.	Nombre de god.	Prix.
4. . .	0, 305. . .	1. . .	14. . .	40,000 fr.
6. . .	0, 368. . .	1. . .	18. . .	50,000
8. . .	0, 413. . .	1. . .	24. . .	60,000
10. . .	0, 445. . .	1. . .	28. . .	70,000
12. . .	0, 483. . .	2. . .	32. . .	80,000
14. . .	0, 515. . .	2. . .	34. . .	90,000
16. . .	0, 546. . .	2. . .	36. . .	100,000

Nota. Les frais et risques de transport, frais de route des ouvriers, maçonnerie, bois de charpente, ne sont pas compris dans ces évaluations, et sont à la charge des acheteurs.

Les gages des ouvriers mécaniciens envoyés pour la pose des machines, sont aux frais de l'établissement de Charenton.

La longueur des tuyaux aspirans pour la pompe à eau froide, fournis avec chaque machine, est de 17 pieds.

PRIX D'OBJETS DIVERS FONDUS.

	f.	°/₀ k.
Roues dentées dont le poids excède 500 k°.	»	80 »
Idem *idem* 75 k°.	»	85 »
Idem du poids de 75 k° et au-dessous.	»	90 »
Roues de chariots et de brouettes.	»	80 »
Tuyaux de conduits droits, de 6 pouces de diamètre et au-dessus. .	»	76 »
Idem au-dessous de 6 pouces. . .	»	80 »
Idem d'embranchement, ou courbés, ou coudés, de 6 pouces de diamètre et au-dessus.	»	80 »
Idem au-dessous de 6 pouces. . .	»	82 »
Cylindres de laminoirs tournés. . .	»	120 »
Idem non tournés. . .	»	80 »
Idem trempés, coulés dans un manchon tourné, jusqu'à 10 pouces de diamètre.	»	150 »
Idem *idem* au-dessus de 10 pouces.	»	130 »
Idem pour fabricans de toiles peintes.	»	160 »
Chaudières de savonniers, de chapeliers, de fabricans de plomb, raffineries de sucre et brasseries.	»	80 »
Barreaux pour grilles simples. . . .	»	75 »
Idem d'ornement et balustrades de balcon.	»	80 »

Corps de pompe alésés.	»	110	»
Tuyaux aspirateurs rectilignes. . .	»	80	»
Idem courbés. . . .	»	82	»
Mangeoirs de chevaux.	»	80	»
Plaques de toutes espèces, n'exigeant pas de noyaux.	»	75	»
Idem et autres objets exigeant des noyaux.	»	80	»
Objets pour forges et laminoirs autres que ceux énoncés.	»	80	»
Rouleaux pour égaliser la terre, avec manche en fer forgé, contre-poids, etc., ajustés complets. .	»	260	chaq.
Grues portatives, ajustées complètes, 19 pouces de long.	»	450	»
Idem, *idem*, 30 pouces de long .	»	500	»

OBJETS EN FER FORGÉ ET CUIVRE.

	f.		k.
Chaudières pour machines à vapeur, de toutes formes et de toutes dimensions.	»	2	»
Arbres de couches, ou grosses pièces en meilleur fer forgé, corroyé, jusqu'au poids de 200 k°, chaque pièce.	»	3	» »
Idem de 200 à 300 *idem*. .	»	3	50 »
Idem de 300 à 600 *idem*. .	»	4	50 »
Idem au-dessus de 600 *idem*. .	»	5	» »

Pour tourner ou aléser ces pièces en addition au poids brut.	»	1	»	»
Vis de pression pour laminoirs, etc., en fer forgé, tournées, avec leurs boîtes en cuivre.	»	10	»	»
Objets en cuivre, limés, comme coussinets, etc.	»	5	»	»

On ne fait aucune augmentation pour les modèles qui existent dans les ateliers, et dont le nombre est considérable; mais si des modèles sont faits exprès, ils doivent être payés à part.

Les objets tournés ou alésés sont facturés à leur poids brut.

MESURES DES MANCHONS

Pour faire les cylindres trempés, existans à Charenton.

Diamètre.		Longueur.	
Pouces.	Lignes.	Pouces.	Lignes.
5	8	9	6
7	8	9	6
10	»	18	»
12	»	18	»
16	»	20	»
16	»	48	»

N° 1178.

M. HARTMANN, *rue de Rochechouart*, *n°* 61.

Les machines à filer exigent un nombre infini de pièces détachées, qui se font ordinairement dans des établissemens organisés spécialement pour leur confection; tels que les cylindres cannelés et de pression, les broches et leurs poulies dites noix de broches, les rondelles, étriers, peignes de cardes en acier, plaques de cardes, vis de formes différentes, une grande série d'objets en cuivre et en fonte de fer. MM. Schlumberger, Auguste Audellent, Radcliff, Japy frères, ont exposé différentes pièces d'une utilité reconnue. Nous savions que M. Antoine Hartmann devait figurer en tête de ce genre de fabrication; nous cherchions ses placards d'articles de vente; effectivement, sous le n° 1178, il se présente avec des machines pour la fabrication des vis, d'autres pour percer avec une grande régularité les noix de broches en fonte; une machine pour limer, fraiser et dresser les cy-

lindres cannelés, une série de moules de crapaudines, une presse hydraulique modèle, des essais pour remplacer les peignes d'épingles de cuivre fixés dans le plomb, par des peignes en dents d'acier faisant corps entre eux, et à l'usage de la préparation, dans la filature de la laine peignée et de tous autres filamens étirés en long; un assortiment d'outils à l'usage du mécanicien, parmi lesquels nous remarquons un compas pour tracer l'ovale, un niveau à l'esprit de vin, etc. : des instructions manuscrites pour le produit des machines à filtrer les grandes vis, d'autres sur la confection des plates-formes, des machines à fendre les engrenages, ainsi que sur la grande variété des tours de mécaniciens. Nous avons cru devoir entrer dans ces détails, parce que tout y est nouveau et qu'il convient de signaler le désintéressement de l'exposant à tous ceux qui auront besoin de machines, outils et pièces détachées, perfectionnées pour la construction ou l'entretien des machines filantes.

N° 1179.

M$_{me}$ HARTMANN, *rue de Rochechouart, n° 61,*

A exposé un échantillon de Tissus métalliques. Ces produits doivent recevoir une foule de nouvelles applications, à cause de la modicité de leur prix. Le garde-manger, n° 1179, réunit l'utilité à l'économie.

N° 25.

M. PAILLETTE (ADRIEN), à Saint-Quentin (Aisne).

Modèle d'une machine à fabriquer les briques. (*Échelle de trois lignes par pouce.*)

N° 77.

M. BRÉON (NICOLAS), à Dijon (Côte-d'Or).

Ruche à miel (dodécaèdre) avec cloches et autres accessoires.

N° 78.

M. FINOT, a Saulieu (Côte-d'Or).

Euthégone, nouvel instrument pour faire couper les rasoirs.

N° 614.

M. D'HENNIN, *rue Sainte-Élisabeth, n° 2.*

Machine pour le lavage des cendres d'orfévres.

Cette machine, ou moulin cylindrique, de l'invention de M. d'Hennin, peut aussi être employée avec succès à l'extraction des matières d'or et d'argent contenues dans les minerais, terres, etc.

N° 82.

M. LORILLARD (MICHEL), a Nuits (Côte-d'Or).

Broie mécanique pour préparer le lin et le chanvre sans rouissage.

N° 126.

M. RABIER (JOACHIM), à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Forge portative de campagne, armée de trois petits soufflets *dits rabier*, à double courant d'air, mus par une manivelle. M. Rabier a obtenu une mention honorable à l'exposition de 1823.

N° 177.

M. MARIN, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Objets en tôle, relevés au marteau, représentant diverses têtes de guerriers, d'apôtres, de vieillards et d'enfans.

N° 226.

M. DUTOUQUET, à Hasnon (Nord).

Pompe destinée à expulser le gaz qui se développe dans les mines. Cette pompe, de l'invention de M. Dutouquet, mérite d'être distinguée.

N° 344 et 345.

M. IMBART (E.-F.), A VERSAILLES (Seine-et-Oise).

Une méridienne portative du temps vrai et du temps moyen. — Un dessin du pont de fil de fer, exécuté entre Tain et Tournon (Drôme).

N° 409.

M. LECLERC, A PARIS, *rue d'Anjou-Saint-Honoré, n°* 60.

Caisse de cabriolet.

N° 827.

M. OSMOND-DUBOIS, *fondeur du roi, rue Saint-Martin, n°* 187.

Cloches, carillons, sonnettes, timbrés et mortiers.

C'est M. Osmond-Dubois qui a fondu les belles cloches de Saint-Sulpice. Les cloches, carillons, exposés au Louvre, sont dignes de la réputation de cet habile fabricant.

N° 505.

M. PARTARRIEU, *rue Béthisy, n° 20.*

Plomb laminé.

N° 521.

M. CAMBRAY, *rue Neuve-Saint-Martin, n° 26.*

Plusieurs charrues, dont une est destinée à butter les pommes de terre, un moulin à orge pour les brasseurs, un *dito* pour les fruits à cidre, un modèle de machine à battre les grains, un coupe racine à tambour, pour la nourriture des bestiaux.

N° 598.

MM. PASQUIER, GEIER ET Cie, *rue Saint-Maur,* A PARIS.

Aciers en barres.

N° 80.

M. JACQUEMART FILS AINÉ, *rue Albouy, n°* 5.

A exposé des châssis en fer forgé, et des baguettes en cuivre et en fer. Ces baguettes s'emploient pour la garniture des lanternes

d'escaliers, croisées de salon, devantures de boutiques, montres, etc. Leur durée l'emporte de beaucoup sur les baguettes en bois, sans cependant que le prix en soit trop élevé.

On trouve à la fabrique de M. Jacquemart des châssis et baguettes de toutes dimensions, peints à deux couches d'anti-rouille, et prêts à mettre en place.

N° 104.

MM. GARRIGOUD, MASSENET ET Cie,
A Toulouse (Haute-Garonne).

Les noms de ces habiles fabricans sont depuis long-temps associés honorablement aux progrès de l'industrie. On distingue parmi les produits qu'ils ont exposés, une collection d'aciers à double marteau, pour la tonte des draps, ceux pour taillanderie, outils à pierres et ressorts de voitures; enfin, l'acier double pour coutelleries et limes fines.

N° 1618.

M. POT, A NEVERS (Nièvre).

On remarquera avec intérêt un marteau de fer corroyé, pesant 950 kilogrammes, et confectionné sans le secours du burin ni de la lime. Ce nouveau système de fabrication nous semble devoir être très-économique.

N° 607.

M. LENOBLE, A PARIS, *rue des Coquilles.*

Ses plombs laminés et en tuyaux méritent de fixer l'attention.

N° 1532.

M. CALLA (F.), A PARIS (Seine).

M. Calla a exposé un banc à broches pour la préparation du coton; un tour à chariot ; un métier à lisser mécaniquement; un métier régulateur ; un tour universel pour tourner des cylindres, des cônes, des surfaces planes, pour filtrer, aléser, etc. Cette dernière machine, fort ingénieuse,

classe M. Calla parmi les mécaniciens les plus distingués de notre époque.

N° 1294.

M. PECQUEUR, CHEF DES ATELIERS DU CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS, A PARIS,

A exposé une machine rotatoire dont il est l'inventeur, et qui a l'avantage de se mouvoir par l'effet immédiat de la vapeur. Elle est de la force de six chevaux.

M. Pecqueur a obtenu une médaille d'or à l'exposition de 1823.

N° 585.

M. ANTIQ, *rue d'Enfer, n° 1.*

La sonde du mineur, inventée par M. Antiq, nous paraît être un instrument d'une grande utilité pour les travaux des mines. Les seize pièces dont elle se compose peuvent agir dans tous les sens, et être appliquées à toutes les matières.

Nos 1497 et 1498.

M. CHAPELLE, *quai de la Cité*, *n*° 11.

Presse hydraulique, de cent soixante-quinze milliers de pression, à l'usage des toiliers, teinturiers, apprêteurs, servant à faire des ballots. Le même mécanicien a exposé une machine à apprêter les chapeaux de paille d'Italie. Ces deux articles, dont l'utilité ne peut être contestée, sont d'un mécanisme aussi simple que bien entendu.

N° 487.

M. CARTIER, Mécanicien du roi, *rue du Faubourg-Saint-Denis*, *n*° 121.

L'économie domestique devra à M. Cartier, une machine à carder les matelas, dont l'emploi procurera une économie d'un tiers dans le prix de cette opération.

N° 1547.

M. POUPARTABRAHAM, a Sedan (Ardennes).

Machine appelée *tondeuse*.

L'avantage de la tondeuse à double effet,

de M. Poupart Abraham, est d'accélérer le travail de la tonte et de le rendre plus parfait.

En 1823, M. Poupart Abraham a obtenu la médaille d'or.

N° 403.

M. DÉSORMES, à Montreuil (Seine).

Les agriculteurs s'arrêteront avec intérêt devant le rucher perfectionné de M. Désormes, qui est auteur d'un excellent *Traité sur les abeilles.*

N° 800.

MM. LAVERRIÈRE FILS ET GENTELET, (Rhône).

Les peignes à rots de MM. Laverrière et Gentelet, dans la fabrication desquels les auteurs ont surpassé les Anglais, sont propres aux tissus de toute nature, notamment dans les réductions surfines.

(*Voir le supplément.*)

Sixième Salle.

MARBRES.

Cette Salle contient aussi peu de place dans le livret qu'au Louvre même. Elle renferme des échantillons de marbres indigènes. Quelques-unes des belles variétés exposées prouvent que la France possède les marbres les plus rares et les plus précieux.

N° 32.

LA COMPAGNIE D'EXPLOITATION DE MARBRERIE, *à Montey-Notre-Dame* (Ardennes),

A exposé quatre cheminées de marbre d'une belle veine.

N° 349.

M. MOREL ET Cie, A BOLESTA (Ariége).

Deux consoles, porphire calcaire, tranche-

brèche lazulith, de 4 pieds sur 22 pouces; boule d'albâtre gypseux.

N° 350.

M. BÉLOT DE LA DIGUE, A BÉLESTA (Ariége).

Marbre du pays.

N° 1030.

M. QUINET, A PARIS, *rue Jean-Pain-Mollet, n° 27.*

Des tables, dont une en marqueterie, et une en mosaïque de Florence, attestent un ouvrier habile et ingénieux.

N° 712.

M. LABINOIS AINÉ, *rue Amelot, n°* 12.

A exposé des chambranles de cheminées et fontaines en marbre. La fontaine épuratoire à filtre double, en marbre dauphin-rosé des carrières de Saint-Romain, est d'un beau travail. Prix : 280 fr.

N° 1614.

M. GANDY, A BLUNECQUE (Pas-de-Calais),

A exposé deux cheminées en marbre boulonnais, dit *Bourbon*, l'une à console, l'autre à colonnes.

N° 1041.

PIERRE ARTIFICIELLE.

M. WIESEN, *rue du Chaume, n°* 13.

Cette pierre, étant moulée, est susceptible d'être employée à une infinité d'objets; elle est composée d'un ciment dur et recouverte de couleurs représentant des fusions infinies de vernis et de nuances les plus fines, les plus vives, comme les plus tendres et les plus variées. Son poli est accessible aux taches, et se nettoie facilement à l'eau. Elle se vend de 2 à 6 fr. le pied carré.

Nous félicitons bien sincèrement M. Wiesen sur sa belle découverte, qui ne peut manquer d'attirer l'attention du jury sur l'inventeur.

N° 513.

M. LHOMOND, *rue Coquenard, n° 36.*

Les caisses à fleurs, de M. Lhomond, imitant le marbre et l'agate, méritent aussi d'être distinguées. Nous les recommandons à l'observateur et surtout aux dames. Prix : 10 fr. la pièce.

N° 645.

M. VALLIN, A PARIS, *rue Moreau, n° 5.*

M. Vallin a exposé une belle collection de tables, vases et chambranles de cheminée en marbre, provenant des carrières des Pyrénées, exploitées par la compagnie Pougens de Toulouse.

On distinguera surtout parmi les variétés employées par M. Vallin, le marbre vert rubané, celui caroline-pyrénées, le marbre nankin coquille, le marbre vert sanguin et le marbre rouge antique.

N° 941.

M. GRIMES, a Caunes (Aude).

Échantillons de marbres de diverses variétés, provenant des carrières de Caunes.

N° 942.

M. MAUREL-COURRENT, a Mérial (Aude).

Échantillons de diverses qualités de marbre, provenant des carrières de Mérial.

N° 87.

M. LAYERLE-CAPEL, a Toulouse (Haute-Garonne).

Échantillons de marbre des Pyrénées : une table à thé, ronde, de marbre de la brèche royale de Pleids ; une table en marbre portor, du Col de la Hausse ; une table en marbre, de la brèche de Penne ; deux blocs, l'un de marbre blanc de Saint-Béat, l'autre de la brèche royale de Pleids.

N° 643.

M. GIRAUD, *rue des Morts, n° 24.*

Échantillons de marbres, provenant d'une carrière découverte à Ampres (Nord).

N° 552.

Mme VEUVE DE GERNON, *passage des Petites-Écuries, n° 67.*

CALORIFÈRES ET FOYERS SALUBRES ET ÉCONOMIQUES, DE FEU DÉSARNOD.

Les foyers Désarnod sont très-connus, et généralement employés par les personnes qui veulent réunir à la fois salubrité, économie de combustible, longue durée, prompt effet, chaleur uniforme et partout égale.

Ces foyers sont en fer coulé, recouverts d'un vernis noir ductile, inodore, et presque inaltérable : ils peuvent être décorés et enrichis à volonté ; on les divise en sept différentes grandeurs, hauteurs et dimensions ; leur prix sans décoration est fixé au tarif de la manufacture.

Les calorifères ronds à circulation intérieure sont en fer coulé; ils sont susceptibles d'être décorés en cercle de cuivre, etc. Ils s'emploient aux mêmes usages des poêles ordinaires, avec lesquels cependant ils ne peuvent être confondus par leurs effets, leur force, leur économie et leur salubrité par l'introduction de l'air atmosphérique.

On les divise en calorifères alimentés par le bois, et en calorifères au charbon de terre; ils sont de quatre différentes grandeurs, hauteurs et dimensions.

On a récemment vaincu (dans la troisième et quatrième grandeur) l'obstacle qui s'est opposé dans le système de ces calorifères à faire culbuter la fumée pour la diriger ensuite à volonté sous le parquet en ligne horizontale. Le calorifère qui est à l'exposition, sous le n° 3, en est la preuve évidente; il est déjà employé à l'hôpital Saint-Louis et dans plusieurs maisons particulières.

Les grands calorifères à circulation extérieure sont en fonte ou fer coulé; ils ont quatre pieds de diamètre sur huit pieds six

pouces de hauteur; ils sont revêtus de deux enveloppes ou chemises en forte tôle, ou en cuivre à volonté; elles servent à recevoir l'air atmosphérique, le chauffer au plus haut degré, le porter vers le chapiteau qui les couronne pour le diriger ensuite par des tuyaux dans les pièces que l'on veut chauffer.

Ces calorifères se placent dans les caves, les souterrains ou au rez-de-chaussée; ils sont employés à chauffer les plus petits comme les plus grands édifices; hôtels, salles de spectacle, maisons bourgeoises, grands appartemens, manufactures de tous genres, hôpitaux, sécheries, etc. L'économie de combustible, soit bois ou charbon de terre, l'intensité de la chaleur qu'ils procurent à tous les étages, leur salubrité par l'effet d'un air pur, toujours renouvelé, conséquemment l'absence de tout miasme dans les lieux les plus sujets aux émanations délétères d'une grande réunion de personnes, les font actuellement adopter partout.

N° 470.

MM. JACQUINET JEUNE ET MILLET,
A Paris, *Passage Saunier, n° 11 bis.*

Appareils économiques.

Ces appareils sont portatifs, préservent de la fumée, offrent une grande économie de combustibles, n'apportent aucun obstacle au ramonage, et présentent un moyen aussi sûr que prompt d'étouffer les feux de cheminées.

Ils se conforment à tous les goûts, et sont susceptibles de tous les ornemens que la fantaisie et le luxe peuvent désirer. Ils sont en fonte, en tôle, en cuivre et en argent plaqué. Ils ne dérangent rien à la structure de la cheminée où on les pose, et quelle qu'en soit la profondeur, le feu s'y fait toujours sous le manteau, en sorte que l'on jouit de la vue du feu, sans en perdre la chaleur.

Les appareils *Millet*, qui n'ont rien de commun avec ceux à la Francklin, à la prussienne, à la Rumfort, peuvent remplacer les

poêles dans les salles à manger. Ils se placent facilement dans les encoignures.

Avec quarante livres de bois, on obtient le même résultat qu'avec cent livres par les moyens ordinaires.

La plupart des inventions utiles sont souvent mises à si haut prix qu'on les laisse de côté. Il n'en est pas de même de celle-ci, puisqu'on peut se procurer de ces appareils pour 50 francs.

Il y en a aussi en marbre factice, composition aussi dure que le marbre véritable, qui résiste à l'action du feu, et qu'il ne faut pas confondre avec le stuc, qui n'est qu'un composé de plâtre.

(*Voir le supplément.*)

Escaliers et Paliers du sud-est et du nord-est.

Instrumens d'optique et autres, horloges publiques, phares, fanaux, etc.

Les artistes qui se livrent à la construction des instrumens de physique et de mathématiques de tous genres, méritent les plus grands éloges pour la perfection qu'ils ont apportée dans la construction des machines. Les instrumens de physique et d'optique qu'ils exécutent maintenant avec une grande habileté, sont recherchés des étrangers. Nos lunettes ne le cèdent en rien aux lunettes anglaises. Nous ajouterons ici que les artistes français, au mérite d'égaler les Anglais dans la précision du travail, joignent celui de les surpasser par la forme et l'élégance qui caractérisent les instrumens sortis de leurs mains. La fabrication des appareils d'éclairage est aujourd'hui un art

nouveau et particulier, dans lequel on distingue des artistes du plus grand mérite, et qui doivent être divisés en deux classes : l'une, celle des lampistes proprement dite, qui s'attachent à la fabrication des lampes, quels qu'en soient le système, la forme et les ornemens ; l'autre, celle des ingénieurs qui s'occupent plus particulièrement de la construction des phares ou fanaux ; des miroirs réflecteurs, ou paraboliques, et qui sont obligés de s'appuyer sur le calcul et sur les connaissances en physique.

Escalier et Palier du sud-est.

N° 1190.

M. QUENOT, *rue Saint-André-des-Arts*, n° 26.

Arrêtons-nous d'abord devant le modèle du pont en fil de fer jeté sur la Charente, à Jarnac. Plus d'une personne exprime, en le voyant, son étonnement du peu de succès que M. Navier a obtenu pour le pont dit des Invalides.

N° 1381.

M. QUENTIN DURAND, A PARIS.

A côté est l'exposition tout agricole de M. Quentin Durand, dont le hache-paille de 60 fr., le coupe-légumes de 80 fr., la nouvelle brouette de 35 fr., le bat-beurre rotatif de 20 fr., la collection d'outils de jardinage de 36 fr., le nécessaire de 35 fr., le sécateur de 5 fr., l'ébranchoir de 7 fr., jolie paire d'arrosoirs, de 25 fr., outils, brosses pour nettoyer les bouteilles et carafes, de 3 fr., ont mérité les éloges de tous les journaux.

BARATTES (*même n°*).

Les Barattes de M. Quentin, sont une nouvelle invention industrielle; elles doivent être tenues dans un grand état de propreté, il faut les échauder avant et après le service; on aura également soin de bien essuyer le fer-blanc et le bois, et on les conservera dans un endroit sec. L'on peut récurer le bois et le fer au sablon, à l'exception du fer-blanc qu'il suffira de frotter avec du blanc d'Espagne pour l'entretenir toujours

clair. Quant au fer non étamé, pour le préserver de la rouille, on le frottera avec un linge imprégné de cire mêlée avec de l'huile d'olive et du suif de mouton. Cette espèce de pommade, ainsi que le linge, peuvent se conserver plusieurs mois si l'on en a soin. (Le prix de cette pommade est de 1 franc 50 centimes la boîte.)

Les ailes de la baratte se retirent de l'intérieur en dévissant l'écrou à oreilles, et en retirant l'embase en fer placé derrière cet écrou, et ajusté carrément sur l'arbre pour l'empêcher de se dévisser pendant le travail, soit qu'on tourne à droite ou à gauche; l'arbre en fer se retire ensuite sans difficulté.

Lorsque la crême est versée dans la baratte, on la ferme hermétiquement en mettant un linge mouillé sous le couvercle, à côté duquel est une cheville que l'on ôte pendant un moment, vers le milieu de l'opération, pour faire sortir le gaz qui aurait pu se former par le mouvement de rotation.

Avant de commencer à faire le beurre, il faut placer la baratte dans un baquet ou autre vase, dans lequel on a mis de l'eau

froide ou tiède suivant la saison, et on l'y fait baigner jusqu'à sa demi-circonférence; par ce moyen, et à l'aide du fer-blanc, on communique à la crême le degré de température nécessaire pour faire le beurre.

Après avoir fait écouler le petit lait par le bouchon qui est au pied de la baratte, on lave le beurre en le pétrissant dans de l'eau fraîche.

Une ménagère qui aura acquis l'expérience que la pratique amène naturellement, obtiendra son beurre par ce procédé dans un temps beaucoup plus court qu'avec les autres barattes dans lesquelles on ne peut donner la chaleur convenable qu'à force de mouvement et de fatigue.

N° 1507.

M. DELAUNAY, ÉLÈVE DE BREGUET, *rue Bourg-l'Abbé*, *n°* 11.

Non loin de l'exposition agricole de M. Quentin Durand, on aperçoit, sous le n° 1507, les tableaux-horloges avec musique, que M. Delaunay a exposés; celui peint

par Garneray, et représentant une *vue de Naples*, est d'un effet délicieux.

N° 1357.

M. BORDIER-MARCET, *rue Neuve-Sainte-Élisabeth, n° 7.*

Arrivé sur le palier sud-est, conduisant à la salle de l'horlogerie, on s'arrêtera devant les lanternes et appareils catadioptriques de l'invention de M. Bordier-Marcet. Cet habile mécanicien est le premier qui a fabriqué les lampes astrales, aujourd'hui répandues généralement.

N° 1031.

M. LEREBOURS, A PARIS, *place du Pont-Neuf.*

Instrumens d'optique.

Le nom de M. Lerebours a toujours été mis, dans les précédentes expositions, au premier rang parmi nos ingénieurs en instrumens à l'usage des sciences.

N° 1025.

MM. JECKER (F.-A.) FRÈRES,
rue de Bondi, n° 32.

Instrumens de mathématiques.

MM. Jecker ont obtenu, à l'exposition de 1819, une médaille d'argent rappelée au concours de 1823.

N° 630.

M. GRAVANT, *rue du Petit-Carreau, n° 19.*

Régulateur à secondes et remontoir.

N° 1087.

M. DUCLOS, *rue Cadet, n° 18.*

Horlogerie en carton.

N° 1385.

M. WAGNER, *rue du Cadran, n° 29.*

Horloge-Méridien à style mobile.

N° 412.

M. THILORIER, *place Vendôme*, *n°* 21.

Lampe en cristal, pour démontrer le nouveau système de M. Thilorier.

Le public peut se convaincre de la simplicité du nouveau système, qui ne renferme ni rouages, ni clapet, ni piston, ni aucune pièce mobile.

Ces lampes destinées à remplacer les lampes à mouvemens d'horlogerie, se nettoient d'elles-mêmes, et ne sont sujettes à aucune réparation.

N° 1182.

M. DESHAIES, *rue des Vieux-Augustins*, *n°* 8.

Un régulateur.

Palier et Escalier nord-est.

N° 1054.

M. LE CHEVALIER DE BARROUX, A PARIS.

En sortant de la salle n° 18, en face, sur le palier nord-est, on devra d'abord consi-

dérer avec attention l'instrument chronométrique et chronologique de M. le chevalier de Barroux.

NOTICE SUR L'INSTRUMENT CHRONOMÉTRIQUE ET CHRONOLOGIQUE.

Ce mécanisme est fait pour démontrer les connaissances préliminaires que la géographie emprunte à l'astronomie. D'après l'hypothèse de Copernic, la terre est considérée comme planète, tournant autour du soleil dans un an, et tournant aussi sur son axe incliné dans un jour. C'est ce que l'on nomme *le double mouvement de la terre autour du soleil*. Par ce mécanisme, les spectateurs voient *en temps précis* le rôle que joue la terre dans le système planétaire dont elle fait partie ; de même que le rôle de la lune qui accompagne toujours la terre: ce satellite tient ici compte des mouvemens *moyens* de la lune, c'est-à-dire dégagés des inégalités qui les altèrent et se détruisent périodiquement. Par ce mécanisme, la lune exécute *précisément* deux cent trente-cinq révolutions synodiques autour de la terre, quand la terre exécute dix-

neuf révolutions annuelles autour du soleil. Ici les spectateurs voient les rapports que ces divers mouvemens suivent entre eux, jugent des conséquences qui en résultent pour la société, et vérifient l'exactitude des observations astronomiques qui règlent les usages civils et religieux, la navigation et le commerce. Les spectateurs prolongent leur existence morale dans les siècles de l'avenir, et la transportent dans les siècles passés ; reconnaissent l'histoire des temps, ou la chronologie, qui est l'art d'arranger les époques des événemens historiques en vérifiant les dates, et les transmettre à la postérité.

Dans la représentation artificielle des volumes et surtout des distances des astres, il est absolument nécessaire que la théorie vienne au secours de la pratique. A la rigueur, on pourrait être exact, en donnant au soleil cent onze fois le diamètre de la terre; mais pour la distance, il est impossible de la représenter dans un appartement.

Il n'y a que la durée des révolutions, ou

le temps des mouvemens des planètes autour du soleil, particulièrement ceux de la terre suivie de la lune, que l'on peut imiter artificiellement par le mécanisme des rouages à frottemens constamment les mêmes; des poids qui tirent toujours également, et un balancier qui garde la durée ou *le temps* des mouvemens.

Mais qu'est-ce que le temps?

Le temps est la succession continuelle de momens présens, qui partagent sans cesse le passé de l'avenir.

Les battemens d'un balancier à secondes servent à mesurer le temps. Il est connu que la vitesse de la lumière parcourt soixante mille lieues par seconde : chaque lieue est parcourue dans un moment présent!.. Donc la pensée peut diviser une seconde en soixante mille parties, qui sont chacune des momens présens!... La chronologie, ou la science des temps, n'est composée que de momens passés, successivement présens.

Le *Manach* (mot arabe) signifie le compte du temps. Nous disons l'almanach ou le calendrier pour tenir compte du temps dans la

chronologie. On distingue le calendrier civil et le calendrier religieux. Il a fallu des corrections et des réformes afin de les concilier ensemble pour l'usage de la société. Comme le calendrier civil est réglé par le soleil, et le calendrier religieux est réglé en grande partie par la lune, l'auteur de cet instrument chronométrique et chronologique a commencé par s'informer de tout ce qu'on avait fait pour représenter les mouvemens de la terre autour du soleil, et de la lune autour de la terre. Ayant observé que toutes les machines ingénieuses dont il a eu connaissance représentent les mouvemens de la terre et de la lune dans un plan horizontal, il lui a semblé plus avantageux de les représenter sur un plan vertical. Premièrement, parce qu'ils lui ont paru plus naturels à la seule inspection du ciel; secondement, parce qu'un plus grand nombre de personnes pourraient assister à une démonstration. Toutefois, comme dans la nature tout est immense, et que l'univers n'a ni haut ni bas, ni commencement ni fin, chacun est libre de représenter les mouvemens des astres

comme bon lui semble, puisque les conséquences sont absolument les mêmes, soit que l'on fasse tourner le soleil autour de la terre, ou la terre autour du soleil; cependant, comme l'on s'est assuré par l'observation que tout le système planétaire dont la terre fait partie, tourne autour du soleil dans les temps différens, selon que les planètes sont éloignées de cet astre, on en a conclu avec raison par l'analogie, que la terre suit la même loi.

L'auteur de l'instrument chronométrique et chronologique est parvenu à développer toutes les périodes du temps qui sont en usage dans la chronologie, d'après le calendrier civil et le calendrier religieux. Ces deux calendriers, réunis en un seul pour l'usage de la société, ayant subi des corrections et des réformes, l'auteur a construit son instrument de manière à s'accommoder à toutes ces circonstances; et au moyen de deux conditions par an faciles à observer par celui qui sera chargé de le remonter tous les quinze jours, le calendrier de l'instrument se conforme à toutes les variantes

qui obligent la société d'acheter tous les ans un nouveau calendrier. On peut aussi faire rétrograder l'instrument avec ordre dans la chronologie, et vérifier les époques historiques sur la présence des éclipses ou des quinoxes et des solstices. On peut faire rétrograder ou avancer la partie supérieure de l'instrument qui tient compte des mois, des années, des siècles, et des milliers de siècles, sans interrompre la partie inférieure qui tient compte des semaines, des jours, des heures, ni le balancier qui bat les secondes. Quand on aura assez vérifié, il ne faudra que ramener l'aiguille des quantièmes à la date actuelle, et toutes les indications périodiques seront chacune revenues à leur place. Pendant la vérification, il est à propos d'enlever la petite chaîne qui communique le mouvement de rotation diurne à la terre; après la vérification, on remettra la chaîne dans son engrenage.

Résumé des mouvemens périodiques des roues de l'instrument chronométrique et chronologique.

Le balancier bat les secondes, la roue d'échappement tourne dans une minute; les autres en dix minutes, une heure et demie, douze heures, un jour, trois jours, sept jours ou la semaine (1), douze jours, un an, quatre ans, vingt-huit ans, cent ans, deux cents ans, quatre mille ans; cette dernière annonce la suppression d'un jour au calendrier au bout de quarante siècles ou quatre mille ans, à partir au commencement du dix-septième siècle, l'an 1601.

Tantôt les aiguilles tournent sur les cadrans, tantôt les cadrans tournent sous les aiguilles; c'est ainsi que l'heure est indiquée de deux manières différentes et toujours d'accord.

L'aiguille qui marque les millésimes s'alonge pour suivre les années qui sont distri-

(1) C'est la roue blanche horizontale.

buées en ligne spirale, sur la roue séculaire.

Tous les chiffres qui indiquent les millésimes sont fixés chacun par un écrou, et peuvent être permutés dans les siècles à venir; on formera les nouveaux nombres avec les mêmes unités.

La résistance d'une grande roue fait tourner à sa circonférence des pignons satellites qui communiquent leur mouvement à la lune, ou qui ont rapport à ses mouvemens.

La terre exécute sa translation annuelle autour du soleil en parcourant les saisons aux époques de la nature, tandis que la lune suit exactement ses lunaisons autour de la terre.

La terre tourne sur son axe tous les jours une fois, plus un trois cent soixante-cinquième, ce qui ramène tous les jours à midi le méridien de Paris en face du soleil, et donne en même temps l'année sidérale, ou le retour d'un même méridien de la terre, à la même étoile tous les ans en face du soleil, le même jour à midi.

Une très-petite chaîne d'engrenage obéit à

une roue qui tourne tous les jours une fois, plus un trois cent soixante-cinquième, devant le cadran des heures, et, par un mouvement communicatif, fait tourner la terre sur son axe, qui garde toute l'année le parallélisme de son inclinaison, durant sa translation.

La roue de quatre ans ramène une aiguille au 29 février toutes les années bissextiles; tandis que le jour de la semaine qui se rapporte à chaque 29 février est amené par la roue de vingt-huit ans.

Toutes les bissextiles du dix-neuvième siècle sont prévues et arrangées d'avance; les siècles suivans, on les arrangera au moyen des écrous, en consultant la roue des quatre mille ans; où les 29 février et les jours de la semaine qui s'y rapportent, sont prévus et annoncés pendant quarante siècles. L'an 5,600, il faudra, comme l'indique la roue (1), suivre l'analogie de la réforme, et supprimer le 29 février de l'an 5,600; ce sera un *mardi*

(1) La roue qui tourne une fois dans quarante siècles, est celle en cuivre rouge dont la partie gravée et argentée, est en face de la fenêtre; son mou-

qui deviendra 1er mars, pour réparer en un jour l'erreur que le calendrier aura commise dans quarante siècles ou quatre mille ans.

Malgré la réforme, le calendrier que nous suivons est fautif de trente-six minutes par siècle, qui, répétées quarante fois, font un jour à supprimer tous les quarante siècles.

40 siècles.
36 minutes.

240
120

1440 minutes qui font un jour.

On voit par cet exposé que l'instrument conçu et exécuté par M. le chevalier de Barroux est aussi important qu'il est ingénieux. C'est le travail de dix-sept années. Faisons des vœux pour que le gouvernement fasse l'acquisition de ce bel ouvrage.

---

vement constant fait la quatre millième partie d'une révolution tous les ans, donc il faut quatre mille ans pour la révolution entière. La grande roue argentée tourne une fois dans cent ans.

N° 860.

CADRAN SOLAIRE A STYLE MOBILE.

M. DERICQUEHEM, *rue du Colombier, n° 18.*

Ce cadran, exposé au soleil, a l'avantage de donner l'heure vraie sans pénombre, et de ne point se détériorer comme le cadran horizontal, parce qu'il est couvert d'une tablette qui le met à l'abri des injures du temps sans nuire à son usage.

Il est très-facile à placer et à orienter, et, pour s'en servir, il suffit de tourner le style de manière à intercepter les rayons du soleil qui pénètrent dans l'intérieur du cadran par le trou pratiqué sur la face méridionale ; aussitôt que les rayons seront interceptés, ou bien lorsque le style sera débordé à droite et à gauche par deux petits points de lumière égaux, l'heure sera indiquée sur le cercle horaire par l'index fixé au style même, du côté du nord.

On peut placer ce cadran sur un balcon ou dans l'épaisseur d'un mur ; et comme sa cons-

truction est très-solide, on peut poser sur la tablette tel ornement qu'on désire.

GEODÉSIMÈTRE.

Le géodésimètre sert à simplifier extraordinairement toutes les opérations de l'arpentage. Il dispense totalement de l'usage de la planchette, du rapporteur, de l'équerre d'arpenteur et des cordes des angles.

Au moyen de cet instrument, on obtient de suite sur le terrain même la figure, l'étendue et l'évaluation des plans sans être assujetti au calcul trigonométrique. Le calcul le plus difficile qu'on y emploie quelquefois, c'est la division de nombres décimaux.

Le géodésimètre peut être d'autant plus commode, que, réduit à dix centimètres de rayon et ayant quatre pinules à charnière, il serait très-facile à transporter, et servirait à mesurer les terrains sans s'embarrasser de la chaîne d'arpentage.

N° 416.

M. CHEVALLIER, A PARIS, *tour de l'Horloge-du-Palais.*

Qui ne connaît pas M. l'ingénieur Chevallier : son nom est dans toutes les bouches; ses lorgnons aux cous de toutes nos jolies femmes. Les instrumens d'optique qu'il a exposés au Louvre nous ont paru de nature à soutenir la réputation dont jouit cet opticien.

N° 548.

M. CAUCHOIX, A PARIS, *rue du Bac.*

M. Cauchoix, artiste justement renommé, a exposé une belle collection de lunettes astronomiques. M. Cauchoix a inventé ou perfectionné les instrumens suivans :

1° La lunette méridienne portative qui se place, se déplace, et s'adapte partout, en offrant en même temps les avantages et la solidité de celles de nos observatoires.

2° La lunette murale.

3° Le colorigrade, instrument qui est pour les couleurs, ce que le thermomètre est pour la chaleur.

4° Le sphéromètre qui sert à déterminer, 1° les rayons du segment de sphère; 2° les épaisseurs avec une précision qui peut aller jusqu'à des fractions de millièmes, des millimètres; et 3° les changemens de forme que peuvent présenter les surfaces régulières des corps polis.

5° Les grandes lunettes polyades ou à grossissemens variables, qui ont l'avantage de pouvoir donner des mesures approximatives d'angles horizontaux et verticaux, et de s'accommoder aux circonstances que présente l'atmosphère.

N° 832.

M. LEIGNIER ET Cie, *rue de Bourgogne, n° 9.*

Nous ne quitterons pas cette partie de l'exposition sans nous arrêter devant les lits en tubes de fer, recouverts en cuivre, de la fabrique de M. Leignier. Ces lits, de formes élégantes, et d'une solidité à toute épreuve, coûtent de 5 à 600 fr.

Septième Salle.

PENDULES, CHRONOMÈTRES, MONTRES ET AUTRES OUVRAGES D'HORLOGERIE.

L'horlogerie est un art sur lequel nulle nation ne peut aujourd'hui nous disputer la supériorité, et dans lequel nous avons fait de tels progrès, qu'aucun de nos voisins ne pourrait comme nous, et à meilleur marché, fournir également la haute horlogerie et la médiocre, ou celle de simple fabrique. Il est peu de professions qui offrent autant de talens, autant de mérite, enfin autant de connaissances entre les deux extrêmes. Aussi parmi nos premiers horlogers nous comptons des savans distingués, et même des membres de l'Institut; et avant de passer aux simples horlogers, nous trouvons encore un grand nombre de gens instruits, de bons mathématiciens, de physiciens et d'artistes éclairés.

Les produits exposés au Louvre sont de nature à conserver à notre horlogerie la réputation dont elle jouit dans l'étranger pour sa régularité, son exécution, sa justesse, et la précision de tous ses mouvemens.

N° 1384.

M. BREGUET, A PARIS, *quai de l'Horloge-du-Palais.*

M. Breguet a exposé plusieurs pièces précieuses d'horlogerie, parmi lesquelles on remarque une montre à équation, astronomique, etc., du prix de 8,000 fr. Le nom de M. Breguet interdit tout éloge.

N° 431.

M. LEPAUTE, *rue Saint-Honoré, n° 247.*

C'est en grande partie aux travaux de M. Lepaute que notre horlogerie doit la réputation dont elle jouit. Cet artiste célèbre a exposé plusieurs montres à équations et quantièmes; des pendules à sonnerie d'heures et de quarts, équation à remontoir, à

force constante ou d'égalité; enfin un grand régulateur à sonnerie d'heures et de quarts.

N° 1114.

ARITHMOMÈTRE,

OU

MACHINE A CALCULER.

M. THOMAS, *rue de la Paix, n° 6.*

Depuis plusieurs siècles on est occupé à chercher un moyen pour calculer d'une manière sûre et prompte, sans fatiguer la mémoire. Beaucoup de personnes, de tous les pays, même des savans, en ont fait l'objet de leurs recherches; mais il paraît que les grandes difficultés qu'ils ont rencontrées, ont lassé leur patience; du moins rien n'a paru d'assez satisfaisant jusqu'à présent.

M. Thomas a été plus heureux; il est parvenu, après plusieurs années de recherches et après de nombreux essais, à combiner et à faire confectionner une machine à calculer telle qu'on peut la désirer.

Au moyen de cette mécanique (1), on peut faire les règles d'arithmétique les plus compliquées, avec une exactitude infaillible et une promptitude étonnante, sans savoir calculer et sans aucune tension d'esprit; il suffit de connaître les chiffres, et de suivre la méthode indiquée pour s'en servir.

L'usage est si simple qu'un enfant peut faire les calculs les plus compliqués.

Cette invention pourra rendre de grands services aux hommes qui s'occupent d'astronomie, de geométrie, d'architecture, etc.

Les banquiers, agens de change, négocians, et les marchands de toutes les classes, s'en serviront avec avantage dans leurs bureaux, caisses et comptoirs.

Enfin beaucoup de personnes se procureront l'*arithmomètre*, comme un objet de curiosité digne de figurer dans les bibliothèques et dans les cabinets de travail.

---

(1) Elle est de la grandeur d'un petit nécessaire : un pied de long, quatre pouces de large, deux pouces de hauteur à peu près.

Cependant il ne faut pas se dissimuler que tous ces avantages seraient bien restreints si cette mécanique ne devait être exécutée que par les procédés ordinaires; son prix, alors trop élevé, en bornerait beaucoup l'usage.

Telle simple que soit cette mécanique, eu égard aux nombreuses combinaisons que son jeu renferme, elle présente néanmoins beaucoup de difficultés dans son exécution, à cause de la précision qu'il faut dans toutes les pièces qui la composent; car elle doit fonctionner de manière à rendre toute erreur impossible.

M. Thomas se propose de faire confectionner au moins 1,000 machines à la fois, par des procédés qui lui permettront de les livrer aux prix ci-après fixés; mais avant de faire les frais qu'un pareil établissement occasionne, il désire en avoir le placement sûr. A cet effet, il a ouvert une souscription, par laquelle il fera jouir les premiers millè souscripteurs, d'un avantage de 25 p. °/₀ sur le prix de vente.

N° 576.

M. LÉPINE, *place des Victoires, n° 2.*

Le nom de Lépine, comme celui des Breguet, des Lepaute, est connu dans toute l'Europe. Cet habile horloger a exposé :

1° Un grand régulateur à équation.

La disposition toute nouvelle des pièces permet, sans nuire à l'harmonie qui doit exister entre elles, d'en voir la marche, et d'en juger la perfection. Un mécanisme adapté à la suspension a pour objet, en cas de transport de cette belle pièce d'horlogerie, de préserver le couteau de toute espèce d'accident. Pour assurer la constante régularité de la marche, les frottemens sont garnis en pierre.

2° Un régulateur de cheminée auquel sont adaptés des ornemens d'architecture gothique faits à la main. Le mouvement d'une belle exécution indique les phases de la lune, le quantième annuel et les différences des équations. Le pendule, d'une forme nouvelle et en rapport avec les ornemens, est à compensation. Dans ce morceau, comme

dans celui ci-dessus, les frottemens sont garnis en pierre.

N° 776.

M. THOUVEREZ, HORLOGER, *rue des Moulins, n° 8.*

Pendule à remontoir, à sonnerie, échappement libre, battant la seconde au moyen d'un balancier circulaire verticalement placé sans spiral. La suppression du spiral rend le mécanisme plus simple. L'emboîtage est à colonne en acajou.

C'est la première fois qu'on voit construire un balancier sans spiral; c'est l'ingénieux moyen du placement vertical du balancier qui rend inutile l'usage du spiral. Cette innovation peut devenir d'une grande importance par la suite, en simplifiant ou supprimant les parties des mouvemens des pendules; le prix baisserait incontestablement en proportion de la diminution du travail.

N° 625.

M. GARNIER, *rue Neuve-Saint-Eustache, n° 11.*

M. Garnier a exposé :

1° Un régulateur à secondes, indiquant les heures, les minutes et les secondes du temps moyen. Dans son piédestal est un cadran ayant une aiguille marquant le temps moyen au midi vrai, ou, ce qui revient au même, l'heure, en temps moyen, du passage du soleil au méridien. Cette pièce a un échappement libre à remontoir, d'une construction nouvelle, et qui a été l'objet d'un mémoire lu à l'Académie des Sciences, dans sa séance du 13 mars 1826.

2° Un thermomètre métallique. Ce thermomètre a la propriété de prendre promptement la température du corps sur lequel on le pose. Il peut être utile dans beaucoup d'expériences de physique où il est impossible d'employer des thermomètres à tubes. On peut, par exemple, voir très-bien la progression de la chaleur dans un corps inégalement chauffé, en le promenant sur ce corps, de même que la vitesse avec laquelle les corps, tels que le marbre, le fer, le cuivre, le bois, etc., absorbent la chaleur ou communiquent le degré de froid dont ils sont imprégnés. C'est à M. le baron

Fourrier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, à qui l'auteur doit l'idée de cette invention.

3° Une pendule de cabinet à ressort, marchant sans être remontée, avec quantième perpétuel. Cette pendule est de Vidas, horloger, qui vivait dans le milieu du dernier siècle, qui a construit plusieurs pièces pareilles. Les machines horaires, du genre à ressort, sont très-variées. La compensation du pendule, connue sous la dénomination de *Vidas*, est de son invention. Le hasard ayant rendu l'auteur possesseur de cette pièce, il l'a restaurée et y a ajouté un quantième qu'on nomme perpétuel, parce qu'effectivement il n'a jamais besoin d'être remis à l'époque, soit que les mois soient de vingt-huit, de trente ou de trente-un jours, ou que l'année soit bissextile.

4° Une pendule à effets astronomiques, indiquant les heures, les minutes et les secondes du temps moyen au midi vrai; le lever et le coucher du soleil, la longitude moyenne, les quantièmes du mois, les révolutions journalières, périodiques et synodi-

ques de la lune ; l'heure de son passage au méridien ; ses phases telles qu'elles s'opèrent naturellement ; et enfin son âge.

Voici la disposition de tous ces effets :

Le plus grand cercle supérieur indique le quantième du mois, et fait sa révolution en trois cent soixante-cinq jours justes ; il passe d'une division à l'autre tous les jours à minuit. Le deuxième cercle qui lui est concentrique marche graduellement, indique à chaque instant du jour la longitude moyenne du soleil, et fait sa révolution dans un temps égal à trois cent soixante-cinq jours, cinq heures, 48′ 48″. L'aiguille qui est concentrique à ces deux cercles indique le temps moyen au midi vrai ; le grand cercle inscrit dans le parallélogramme de la cage, indique les secondes ; le cadran supérieur, inscrit dans ce cercle, indique les heures et les minutes ; au centre de ce cadran sont deux horizons mobiles qui déterminent l'instant du coucher et du lever du soleil ; l'un se compte à l'instant que l'on aperçoit un petit disque d'acier porté par l'aiguille d'heures, l'autre lorsque ce même disque cesse d'être visible,

Cette aiguille fait sa révolution en vingt-quatre heures moyennes, 86,400″. Le cadran inférieur est parcouru par une aiguille portant l'image du soleil, qui fait aussi sa révolution en 24 heures moyennes. L'autre aiguille portant un petit globe dans son disque est celle de la lune, qui ne revient au méridien qu'après 24 heures, 50′, 28″. Ce retard de 50′, 28″ cumulé successivement forme, au bout de 29 jours, 12 heures, 44′; ce qu'on appelle le mois synodique. C'est dans le même espace de temps que le petit globe de la lune, qui est émaillé, bleu et moitié blanc, fait une révolution sur lui-même, et représente successivement toutes ses phases; le petit cadran qui est au centre indique son âge.

On a employé pour cette pièce le même échappement que celui du régulateur n° 1.

La propriété de cet échappement est de rendre étrangers à la partie réglante, les différens frottemens existans dans la machine, et de lui faire mesurer le temps avec toute l'exactitude du pendule astronomique. La compensation du pendule est aussi d'une construction nouvelle.

5° Plusieurs petites pendules de voyage sont comprises sous le n° 5. Ces pendules, dont l'échappement se voit sur les cadrans, ont un balancier pour régulateur, et marchent huit jours sans être remontées ; elles sonnent les heures et les demies. Il y a aussi à minuit répétition, tirage, etc.

N° 992.

M. DELDEVEZ, HORLOGER, *rue de la Verrerie, n° 55.*

Une Pendule régulatrice, de cheminée, donnant l'heure du temps moyen.

Cette pièce, exécutée avec beaucoup de soin, marche quinze jours, sonne l'heure et les quarts; c'est la seconde, fixée par un échappement, d'après le procédé de M. Bertrand, qui consiste à donner une marche plus régulière et plus égale au pendule et au remontoir. Ce remontoir a été exécuté d'après les principes puisés dans le fameux Traité de M. Thion. Suspension à ressort, balancier compensateur avec pyromètre, qui donnent l'effet de la température sur les métaux avec leurs dilatations.

Cette pièce, quoique d'après des procédés connus, a cependant un mérite d'exécution et de perfectionnement qui fixe les regards des amateurs.

N° 459.

M. BERROLLA, *rue Saint-Martin, n° 102.*

Pendule marquant l'heure, les minutes, les secondes, sans aiguilles, par le moyen des deux cercles tournans. Les divisions sont changées, les dizaines et les unités étant séparées par ce nouveau procédé. Les chiffres, beaucoup plus grands que de coutume, sont vus plus facilement. La minuterie étant supprimée dans l'intérieur du mouvement, c'est l'échappement qui fait mouvoir les unités des secondes, et ces dernières mettent en mouvement les dizaines. Balancier-Amour à escarpolette, assis sur une corde formant balançoire, marchant en avant et arrière, au lieu de gauche à droite. Pour donner à cette pièce son va et vient, on y ajoute un nouvel échappement à repos qui prend la

roue par le milieu, ce qui lui donne beaucoup plus de force, et rend les oscillations du levier plus égales.

Pendule à quantièmes d'une nouvelle construction, par un procédé plus simple, marquant les jours de la semaine, les mois de l'année et les phases de la lune. Le mouvement simplifié ne contient que trois roues avec leurs cliquets ; ces trois roues se trouvent traversées par un bras dans toute leur longueur ; sur le bras sont encore trois autres cliquets qui font mouvoir ces roues. A ce même bras est attaché un cordonnet qui vient se placer derrière le mouvement à chaperon de la sonnerie, et tire le cordon tous les jours à minuit, ce qui forme la détente.

N 633.

MM. RAINGO FRÈRES, *Vieille rue du Temple, n° 27.*

MM. Raingo ont exposé :

1° Une pendule à sphère mouvante (tem-

ple en bronze doré, avec les quatre Saisons sur le plateau).

Le mouvement de la pendule est à échappement libre.

Cette sphère est d'une forme nouvelle et agréable, sur *treize pouces de diamètre et vingt-cinq de hauteur*. Les effets sont obtenus par des moyens simples et d'une invention à ne pouvoir désirer rien de plus parfait en ce genre. Son utilité est indispensable pour la démonstration de la vérité du système de Copernic, et des révolutions qui ne laissent aucun doute sur les phénomènes de la nature, représentés avec la plus grande précision.

1. Elle rend le mouvement annuel et journalier de la terre autour du soleil dans son inclinaison parfaite de l'écliptique.

2. La terre en parcourant l'écliptique, forme son mouvement elliptique, en se rapprochant et s'éloignant du soleil selon les saisons, et indique, dans la proportion la plus exacte, la marche constante de la nature.

3. La terre, par son mouvement varié, trace la marche du temps, occasionée par

les mêmes causes que nous offre la nature, et sert à différentes observations sur le globe.

4. Des cercles se meuvent autour du globe sur tous les sens, et donnent la croissance et décroissance des jours, selon les saisons, pour tous les pays du monde.

5. Des indicateurs mobiles désignent l'heure du lever et coucher du soleil de chaque jour, et pour tous les pays, son élévation, sa déclinaison, quels cercles il décrit. Ces indicateurs offrent encore les quatre saisons au moment des équinoxes et des solstices.

6. Un cadran mobile qui se trouve au-dessus de la terre, nous fait connaître à volonté l'heure de tel ou tel pays, ainsi que les heures des jours et des nuits.

7. Le mouvement journalier et annuel de la lune autour de la terre avec ses phases.

8. La lune forme son mouvement elliptique qui donne son apogée, son périgée et la variété des jours lunaires, d'après ses effets progressifs.

9. Un indicateur montre l'heure du lever et coucher de cette planète dans tous les pays du monde.

10. La marche des jours lunaires est indiquée par la rotation même de la lune.

11. La sphère, en parcourant l'écliptique, marque les jours des mois, leur nom, les degrés et signes du zodiaque.

12. La marche des années communes et bissextiles indique, par son propre mouvement, l'époque à laquelle il faut remonter la sphère; ce qui n'arrive que tous les quatre ans.

La sphère se sépare de la pendule pour en démontrer les effets, par le moyen de la manivelle d'un rouage particulier que l'on accélère à volonté.

2° Deux pendules portatives et de voyage, avec échappement libre, de sorte qu'on peut les transporter partout sans que le mouvement s'arrête;

3° Trois pendules à tableaux.

C'est à MM. Raingo qu'on est redevable de cette nouvelle branche d'industrie dont on fait un commerce considérable à l'extérieur. Nous croyons ces artistes habiles dignes de toute l'attention du jury.

N° 714.

M. LARESCHE, *rue de Valois*, *n°* 13.

Pendules. — Instrument pour mesurer la dilation et la condensation des métaux. — Huile pour l'horlogerie.

N° 456.

ÉCHAPPEMENT A CYLINDRE

DE

M. MATHIEU, A PARIS, *rue Vivienne*, *vis-à-vis la Bourse.*

(*Extrait du rapport de M. Francœur.*)

Parmi les échappemens dits *à repos*, parce qu'ils n'ont pas de recul, celui qui est le plus usité et remplit le mieux son objet est l'échappement à cylindre inventé par *Graham*.

Un demi-tube cylindrique est fixé à l'axe du balancier, avec lequel il est concentrique; il imite à peu près la moitié d'un tuyau de plume très-court coupé suivant sa longueur.

Quand le balancier vibre, il pirouette avec lui. La roue d'échappement, construite d'une manière particulière, a l'une de ses dents qui presse alternativement sur le dehors de ce tube et sur sa partie concave intérieure, faisant deux temps de repos pendant que le balancier vibre. Dans le premier cas, la pression extérieure se fait jusqu'à ce que le cylindre vienne présenter sa tranche à la dent, qu'à raison de sa forme on nomme *plan incliné*. Dès que cette dent pose sur la tranche, elle pousse le cylindre en écartant son bord du centre, et restitue ainsi au balancier la force que le frottement lui a fait perdre. Ce cylindre retourne bientôt en arrière sous l'influence du spiral, pendant que la dent s'introduit dans la cavité et presse de sa pointe cette surface, qui vient présenter ensuite sa seconde tranche, où elle exerce une autre pression en sens contraire; la dent sort alors de la cavité, tandis qu'un autre plan incliné attaque en dehors le cylindre et y fait repos, et ainsi de suite.

Tel est l'ingénieux mécanisme nommé *échappement à cylindre;* la roue est en acier

ainsi que le cylindre : toutefois c'est une pratique aujourd'hui générale en horlogerie, pour toutes les montres faites avec soin, de construire le cylindre en rubis ; le célèbre *Bréguet* a même perfectionné la forme et la disposition du cylindre et de la roue ; et si les échappemens à la *Bréguet* sont peu en usage, il faut en attribuer la cause plutôt aux soins et aux dépenses qu'exigent ces appareils qu'aux défauts du mécanisme qui est parfait.

M. *Mathieu* réclame la priorité d'une invention de ce genre sur les ouvriers génevois, qui, depuis deux ou trois années, collent le cylindre en rubis par ses deux bouts avec de la gomme-laque sur les deux *tampons* qui tiennent aux pivots. M. *Mathieu* assure avoir fait de ces appareils il y a huit ans, et le prouve pour plus de cinq années : la récompense accordée par Genève à celui de ses artistes qui en a fait le premier de pareils n'a donc été méritée qu'en faisant une imitation.

Le travail le plus recommandable de M. Mathieu est une série d'outils fort ha-

bilement imaginés pour exécuter en fabrique les roues d'acier et les cylindres, soit en pierre, soit en acier. On sent combien il serait avantageux de pouvoir introduire dans l'horlogerie de commerce les échappemens à cylindre; mais les soins qu'exige leur fabrication les rendent dispendieux. On paie à l'ouvrier 40 francs pour une roue et son cylindre d'acier, sans compter les réparations de la pièce d'horlogerie; deux trous foncés en pierre coûtent 20 francs, les échappemens à cylindre en pierre avec quatre trous, 120 francs : à ces dépenses il faut ajouter les bénéfices qu'il est juste d'accorder à l'horloger qui fait ce genre de commerce. Ainsi, dans l'état actuel des choses, on conçoit qu'il ne faut pas songer à introduire ce mécanisme dans les montres à usage ordinaire.

Mais à l'aide des outils que M. Mathieu a imaginés, on a l'espérance de voir les montres ordinaires munies d'échappemens à cylindre. Il peut, en un jour, faire un de ces appareils. Toutes les montres à verge, pour un prix modique, peuvent en recevoir un de ce genre.

Mais si au lieu d'un seul échappement, M. Mathieu était chargé d'en construire plusieurs de mêmes dimensions, comme le temps employé à changer d'outils ne serait plus perdu, il pourrait en faire au moins quatre ou cinq en trois jours; et même si cette fabrication était montée en grand, un même ouvrier n'exécutant jamais qu'une seule chose, on pourrait en faire à la fois un grand nombre et les livrer à bas prix au commerce d'horlogerie. Maintenant beaucoup d'échappemens à cylindres sont importés de Genève par contrebande, et il est bien facile aux porteurs de ces pièces presque imperceptibles de les dérober à l'active surveillance des douaniers, et de les introduire par fraude en France.

Ainsi l'invention des mécaniques nouvelles a le double objet d'enlever à l'industrie étrangère une de ses ressources, et d'en enrichir la France, de fabriquer en manufacture des appareils qui seront bientôt introduits dans l'horlogerie moyenne pour la rendre plus régulière : car on ne doit pas omettre de dire que presque tout le mérite

d'une bonne montre est dans son échappement, et que pourvu que les autres parties ne soient pas trop grossièrement faites, la pièce marchera bien si on y met un bon échappement. M. Mathieu compte monter en grand cette fabrication, dès que ses ressources lui en donneront la facilité. Ce n'est pas une branche d'horlogerie sans intérêt que celle qui se propose d'adapter à presque toutes les montres médiocres un excellent échappement, qui est peu coûteux et les rend très-bonnes; et M. Mathieu nous semble digne de prendre rang parmi les artistes qui méritent le plus d'être encouragés par le gouvernement.

N° 1087.

M. DUCLOS, à Paris, *rue Cadet*, n° 18.

Horloges en carton.

L'application du carton à l'horlogerie, la suppression de tous frottemens métalliques, sont le résultat d'expériences répétées depuis plus de vingt ans, et dont le succès a

déterminé l'auteur à publier cette innovation.

L'absence totale de l'huile est un avantage que démontrent assez tous les inconvéniens attachés à son emploi forcé dans les frottemens des métaux.

Le carton laminé, substitué au cuivre, pour les roues, est parfaitement homogène, dense et tenace. Il est très-dur, très-solide, et se travaille avec netteté. Ses pores sont tellement serrés que les variations hygrométriques de l'atmosphère ne peuvent agir sur lui d'une manière sensible. Il ne s'altère pas en frottant sur des matières polies et non métalliques telles que l'ivoire, l'écaille, la corne, etc. Il n'oppose point à la force motrice la pesanteur et l'inertie des métaux, et ne craint aucun oxide.

Le mouvement des cartorologes, ou pendules en carton, est extrêmement simplifié. On en garantit la solidité et la régularité. Leur transport est facile.

N° 1307.

M. BIESTA (J.-G.), à Passy (Seine).

Montre à secondes, à échappement libro-isocratique, balancier à compensateur, et barillet à deux ressorts.

M. Biesta propose au public une assurance contre tous accidens spontanés pouvant arriver aux montres simples et à répétition, ainsi qu'aux pendules ordinaires, tels que casse de ressorts, chaînes, etc.

L'abonnement serait de trois années, la prime d'assurance de 3 francs par chaque année, pour montre simple, et de 6 francs pour montre à répétition et pendule ordinaire. Dans ce prix sont en outre compris les nettoiemens et entretien desdites montres et pendules.

Il ne serait rien payé d'avance; le premier paiement n'aurait lieu qu'au septième mois de la première année d'abonnement, et ainsi d'année en année.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à trois, audit sieur Biesta, place

Saint-Nicolas-des-Champs, n° 2, à Paris, ou le soir, grande rue de Passy, n° 6.

N° 670.

M. RUFFET, *Palais-Royal, n° 95.*

Montres en chrysocalle sur-dorées et perfectionnées par M. Ruffet, membre de la société d'encouragement de l'industrie nationale.

PRIX FIXE.

Montres, pour homme et pour femme, à garantie	25 f.
Idem à cadrans dorés et cadrans en argent.	30
Idem à cuvettes guillochées, nouvelles formes plates	40
Idem à répétition, cadrans en émail	70
Idem à répétition, cadrans dorés à cuvettes.	80
Idem à réveil, formes gracieuses	70
Idem à roulettes, guillochées, trois parties.	80

N° 464.

MM. CAHIER ET Cie, au Thillay, près Gonesse (Seine-et-Oise).

Horloges à poids, de toutes dimensions et de différens calibres, façon Comté, horloges

de châteaux et de clochers, régulateurs d'horloges et mouvemens de pendules.

N° 1531.

M. GUILLEMIN, *rue Saint-Honoré, n°* 263.

Pendules de cuivre argenté.

Les pendules de cuivre argenté, exposées par M. Guillemin, sont fort jolies, et d'un excellent goût.

N° 1191.

M. COURSIER, *faubourg Saint-Martin, n°* 38.

Colonne en acier servant de pendule.

N°s 426 et 377.

M. CHÉRAUD, *faubourg du Temple, n°* 18.

MM. HIOLLR PÈRE ET FILS, *rue Meslay, n°* 37.

Avant de quitter cette Salle, on examinera avec plaisir le beau Billard à musique, qui sort des ateliers de M. Chéraud, l'un de nos plus habiles ébénistes. Ce meuble surpasse tout ce qu'on a vu jusqu'ici dans ce genre. Il renferme une collection d'airs choisis, qui

se font entendre successivement à chaque bille que fait le joueur. M. Chéraud n'a employé dans la confection de ce billard que des bois indigènes, qui l'emportent bien au reste sur ceux d'acajou, d'ébène, etc., etc.

Les queues, exposées sous le n° 377, sont l'ouvrage de MM. Hiolle père et fils, rue Meslay, n° 37. Elles ne laissent rien à désirer. Celles à vis en cuivre et celles à flûte sont portatives.

(*Voir le Supplément.*)

Salles 8e, 9e, 10e, et 13e.

CHALES ET AUTRES TISSUS DE CACHEMIRE. — EXPOSITION LYONNAISE.

Nous indiquerons rapidement les produits de ces Salles, qui renferment à peu près les mêmes objets. Il nous serait impossible de ne pas nous répéter en signalant le mérite des châles, tissus, etc., des habiles fabricans de la capitale. Tous ont obtenu du succès. Nos éloges seraient donc toujours dans les mêmes termes.

L'observateur remarquera :

N° 539.

MM. FRÉDÉRIC HÉBERT ET Cie, *rue du Mail, n° 29.*

Beaux Châles-cachemires.

N° 806.

M. DROUINET, *rue Neuve-Saint-Eustache, n° 9.*

Châles, façon cachemire, gaze et barèges.

M. Drouinet a obtenu une médaille en bronze en 1823.

N° 754.

M. LAISNEY, *rue Bourbon-Villeneuve, n° 41.*

Cachemires, châles de laine brochés, barèges et nouveautés.

N° 566.

MM. COLINO FRÈRES, *rue de la Roquette, n° 41.*

Fils et tissus de cachemire.

N° 595.

M. PIÉDANNA, *rue Neuve-Sainte-Eustache, n° 44.*

Châles de laine et cachemires.

N° 558.

M. COLLIGNON, *rue Neuve-Saint-Eustache, n° 23.*

Châles et tissus de laine, et châles, façon cachemire.

N° 778.

M. ÉTIENNE, *rue Neuve-Saint-Eustache, n° 22.*

Châles et étoffes façon cachemire.

N° 425.

M. LAINNÉ ET Cie, *rue des Fossés-Montmartre, n° 25.*

Beaux cachemires.

M. Lainné a exposé un châle long, travail de l'Inde, imité d'un châle de l'Inde, à douze bandes de couleurs différentes. Ce châle est sans contredit un des plus beaux et des plus curieux de l'exposition.

N° 578.

M. REY, *rue Sainte-Apolline, n° 13.*

Châles en laine et de cachemire d'une

grande perfection , et dont le tissu est aussi beau que celui des châles de l'Inde.

N° 664.

M. HINDENLANG FILS AINÉ, *rue des Vinaigriers , n° 15.*

Fils et tissus de cachemire.

N° 515.

MM. DENEIROUSSE ET GAUSSER, *rue des Fossés-Montmartre , n° 16.*

Les châles - cachemires de MM. Deneirousse et Gausser , la belle tenture commandée par madame la duchesse de Berry , et le métier à fabriquer les châles sans envers et à la manière de l'Inde.

N° 695.

M. GIRARD, A SÈVRES (Seine).

Châles-cachemires.

N° 581.

MM. HENNEQUIN ET Cie , *rue de Cléry, n° 19.*

Châles-cachemires.

N° 423.

M. MAUPETIT, *rue Neuve-d'Orléans*, n° 18.

Châles de laine à fleurs naturelles, et ornemens d'église brochés.

EXPOSITION LYONNAISE.

L'observateur qui voudra comparer aux beaux produits que nous venons de signaler, ceux des manufactures de Lyon, entrera dans la salle n° 13, destinée spécialement à l'exposition de la seconde ville du royaume.

Lyon se distingue à l'exposition de 1827. Parmi les nombreux produits du Bazar lyonnais, ce qui frappe d'abord les regards, ce sont deux copies des tableaux de M. Génod, représentant, l'un le chasseur qui a tué son chien, et l'autre, les adieux du militaire à sa famille. Ces copies sont de la même dimension que l'original; deux couleurs seulement produisent les nuances diverses, les ombres et les reflets; ce sont à peu près les

mêmes teintes que la gravure. MM. Mathevon et Bouvard sont parvenus à rendre le métier *à la Jacquard* propre à cette fabrication ; ces ouvrages, quoique les premiers fabriqués, sont déjà d'une grande perfection ; le régulateur y est employé ; l'ouvrier n'a besoin que d'une capacité ordinaire et de beaucoup de soins pour produire ces chefs-d'œuvre. Ce qui nous a surpris, c'est qu'on est parvenu à donner aux figures la même expression qu'elles auraient dans la gravure ; les chairs sont traitées avec la même finesse, les draperies le même moelleux, et les plus petits détails sont parfaitement terminés et se détachent bien ; les jeux des ombres ont beaucoup de fermeté. A tant d'avantages se réunit celui de surpasser les dimensions ordinaires de la gravure, et de pouvoir employer ces étoffes en tapisseries. Les plus beaux tableaux peuvent être reproduits par ce procédé dans une suite de panneaux, ornés d'un riche encadrement; nous ne connaissons rien de préférable pour embellir les palais des grands et les salons de l'opulence.

La même maison a fabriqué une étoffe destinée à faire des portières pour le sérail de Constantinople. L'étoffe dont nous parlons a été nommée, par MM. Mathevon et Bouvard, *lévantine oro-argentifère.* Sur un fond diamanté or sont de riches bouquets or et argent, ce qui n'avait jamais été fait en fabrique ; la cannetille est employée avec un goût parfait ; le relevé imite très-bien le relief ; et, sous le rapport de la richesse, nous n'avons rien vu qui puisse être comparé à ces magnifiques étoffes. MM. Mathevon et Bouvard désirent donner à ces produits la plus grande largeur possible pour éviter les coutures qui interrompent désagréablement l'harmonie du dessin ; ils avaient de grandes difficultés à vaincre, ils en sont venus à bout ; la *lévantine oro-argentifère* a *quatre quarts* de largeur, pour nous servir de la dénomination usuelle de l'aunage en fabrique. Il fallait un ouvrier d'une habileté rare : la maison Bouvard l'a trouvé ; aussi la perfection et la richesse de l'étoffe surpassent tout ce qu'on peut imaginer.

MM. Mathevon et Bouvard ont aussi exposé des chasubles mexicaines, fond frisé d'argent, broché, relevé or, très-belles, et remarquables surtout par le bon goût du dessin; l'artiste n'est pas gêné par la forme de la croix, qu'il faut toujours conserver dans les chasubles des prêtres catholiques de l'Europe. Son génie peut se donner carrière; il est le maître de donner à ses dessins la forme qui plaît le mieux à son imagination. Ces chasubles sont fabriquées d'une seule pièce sur le métier; par conséquent l'on n'y remarque aucunes coutures.

Ce que nous avons trouvé de véritablement admirable à l'exposition lyonnaise, c'est le *Testament de Louis XVI,* au métier, d'après M. Méziat, professeur de théorie à Lyon; c'est un véritable miracle de perfection et de patience : les Lyonnais le montrent avec orgueil aux curieux, et ils ont raison.

Nous recommandons aux étrangers qui voudraient connaître tout le génie des manufacturiers de Lyon, les ornemens d'église de MM. David et Danguin; le dais de

MM. Didier et Petit, pour la paroisse de Saint-François de Lyon; les châles et cachemires de MM. Sabran, Reverchon, Morfouillet, manufacturiers distingués par leur goût et l'amour de leur art; les objets d'ameublement de MM. Corderie et Lemire; leurs étoffes pour la Turquie; les objets d'ameublement de MM. Séguin et Iménis; les nouveautés et objets d'ameublement pour l'Amérique du sud de M. Saint-Olive; les nouveautés et objets d'ameublement de MM. Chuard et Delare pour l'Amérique et l'Angleterre; les objets divers exposés par MM. Brosset, Channaron et Ripert, Balmi, Burel, etc., etc.; car nous n'en finirions pas si nous voulions citer ici tous les travaux des artistes lyonnais, qui, à eux seuls, auraient rempli plusieurs salles du Louvre.

Du reste, rien n'égale la complaisance des exposans de cette ville; on peut leur adresser toutes les questions qu'on voudra, ils y répondront avec le plus grand empressement.

Dans l'intérêt de notre industrie, nous nous hâtons de relever ici une singulière

assertion du *Journal de Commerce de Lyon* (1er août), qui prétend sérieusement « que nous *atteindrons bientôt les Anglais,* si l'élan imprimé à nos manufactures dure encore quelques années ! ! » Où le journaliste des bords du Rhône a-t-il trouvé que les Anglais nous étaient supérieurs dans les arts industriels ?

(*Voir le Supplément.*)

Salles 11e et 12e.

PIANOS, HARPES, INSTRUMENS DE MUSIQUE, TAPIS, etc.

Les salles onzième et douzième mériteraient le nom de *salles des pianos* que leur donnent les exposans. Ces instrumens y sont prodigués. On pense que le jury aurait pu se montrer plus sévère, et ne pas recevoir certains pianos qui n'ont de beau et de bon que la cage.

N° 983.

MM. ROLLER ET BLANCHET, *boulevard Poissonnière, n°* 10.

La réputation des instrumens fabriqués par MM. Roller et Blanchet est faite depuis long-temps ; ces habiles artistes ont exposé :

1° Deux pianos droits (invention nouvelle).

Le piano droit tient le quart de la place qu'occuperait un piano carré, et réunit les

avantages de cette forme à ceux des meilleurs pianos en secrétaire : comme ceux-ci, il a une amplitude de son et un timbre particuliers dus à la situation verticale de la table d'harmonie. Comme les pianos horizontaux, le tact en est franc et vigoureux, et sa hauteur, étant la même, permet de le mettre au milieu d'un salon pour faire de la musique sans masquer les exécutans. Du reste, le mécanisme n'est pas plus compliqué que celui des pianos ordinaires. Le meuble est portatif et agréable à l'œil. L'accord est solide, et les cordes résistent à l'effort le plus violent des touches, parce que les marteaux attaquent en-dessus du sillet.

On adapte à volonté, comme aux autres pianos de cette fabrique, la *transposition*, mécanique au moyen de laquelle on peut d'un tour de clef monter ou descendre le diapason d'un ou plusieurs demi-tons.

2° Un piano-transpositeur carré (grand format bréveté).

Dans cet instrument, les cordes sont accrochées où l'on met ordinairement les chevilles, et réciproquement. Cette disposition

rend l'accord plus facile pour l'accordeur, parce qu'il ne sent pas le frottement de la corde sur les doubles pointes du chevalet; par cela même les cordes fatiguent moins. Le sommier des pointes d'attache est en fer fondu, isolé de la table d'harmonie : elle s'étend par ce moyen dans les coins du côté droit de la caisse, au profit de la sonorité.

Ce piano monte de deux demi-tons et descend de trois. On peut se convaincre, en examinant sa construction, que la précision des marteaux est invariable, quel que soit le choix du diapason.

3° Un piano à deux cordes.

La facture de cet instrument est la même que celle du précédent; le sommier seulement où s'attachent les cordes sur la table d'harmonie est en bois.

4° Deux chromamètres (moncorde divisé chromatiquement).

La difficulté pour accorder le piano est de faire de suite douze quintes égales et uniformément altérées; rien ne guide dans cette longue opération, et la plus légère faute conduit au résultat le plus mauvais. Avec le

chromamètre, on a un modèle pour chacun des degrés de la gamme du milieu du clavier. Il ne s'agit donc que de faire des unissons et des octaves, ce qui ne demande aucune étude, pour arriver au but qu'on se propose. La corde de cet instrument pouvant se tendre sans effort à tous les degrés, l'on peut accorder son piano à un diapason quelconque, ou en redresser, s'il est peu discord, les fausses notes seulement. Le chromamètre sert pareillement à accorder la harpe.

TARIF.

Grand piano à queue	2500 fr.
— Le même, transpositeur	2700
Piano 3 cordes, grand format	1900
— Le même, transpositeur	2100
Piano droit à trois cordes	1600
— Le même, transpositeur	1800
Piano 3 cordes format ordinaire	1500
— Le même, transpositeur	1700
Piano à 2 cordes, grand format	1200
— Le même, transpositeur	1400
Piano droit à deux cordes	1500
— Le même, transpositeur	1700
Piano 2 cordes, format ordinaire	1000
» » »	
Chromamètre avec une caisse	80
— Le même en bois citron	90

N° 413.

MM. PLEYEL PÈRE ET FILS AINÉ,
A PARIS, *rue Grange-Batelière*, *n°* 13,

Ont exposé un piano à queue à trois cordes, deux pédales et six octaves et demie, construction entièrement en fer fondu; un autre piano carré, dit unicorde, deux pédales et six octaves. Ces pianos, aussi solides qu'élégans, sont du prix de 1500 fr.

N° 636.

M. GAIDON, *rue Saint-Denis*, *n°* 307.

M. Gaidon est un simple ouvrier; c'est la première fois qu'il expose. On s'accorde à dire qu'il sera un jour un excellent facteur.

N° 1492.

M. RICHTER, *rue du Temple*, *n°* 57.

C'est un artiste dans toute la force du terme, travaillant peu et dédaignant le charlatanisme. Son piano, en bois de citron, à trois cordes, six octaves et demie, et quatre

pédales, peut le disputer aux chefs-d'œuvre en ce genre.

N° 1494.

M. KLEIN, à Paris, *rue Thévenot, n°* 30.

Que dire du piano de M. Klein? que l'artiste l'a fait beau.

N° 1019.

M. LEMMÉ, *rue d'Orléans au Marais, n°* 7.

Piano à queue double d'une nouvelle invention; un *idem* carré à six octaves et demie, trois cordes et quatre pédales.

N° 665.

M. THIBOUT, *rue Rameau, n°* 8.

Le désir de donner au violon toute la perfection dont il est susceptible, a fait le motif des recherches de M. Thibout. Les expériences qu'il a faites l'ont convaincu qu'il était réellement possible de rendre cet instrument plus parfait et plus conforme à la manière de jouer actuellement.

Ses violons sont construits sur la belle

forme de Stradivarius ; leur diapason est le même que celui auquel les artistes sont habitués, et sur lequel on a formé la nouvelle école.

Ils sont vernis à l'huile de nature sécative, et non susceptibles, comme la plupart des vernis modernes, de se dépouiller avant d'être secs, et de laisser dans le bois un corrosif qui nuit beaucoup à la qualité du son de l'instrument.

Le procédé que M. Thibout a employé pour la pose des éclisses, donne plus de capacité dans l'intérieur, et par conséquent un plus grand volume de son, dont les vibrations sont plus faciles. Ce procédé réunit le double avantage que les bords étant moins saillans, ils sont moins exposés à se casser ou se décoller.

La quantité de son n'était pas difficile à obtenir ; mais il fallait que la voix fût égale, ronde et sonore sur les quatre cordes, et conserver à cet instrument, en le perfectionnant, le genre de son qui lui appartient.

Non-seulement il est parvenu à vaincre cette double difficulté, mais encore à lui

donner une qualité de son aussi finie que si l'instrument était joué depuis fort long-temps, et cela par un procédé particulier.

Par le moyen des proportions combinées, dont les épaisseurs sont beaucoup plus fortes que celles des violons ordinaires, il a fait disparaître les mauvaises notes que l'on rencontre dans les violons neufs, et souvent même dans les vieux violons. Ses violons, en réunissant une qualité de son aussi belle dans les tons sourds que dans les tons sonores, ne laissent aucune crainte aux artistes qui les jouent, et en les attaquant également, il est certain qu'ils répondront de même.

N° 596.

MM. NADERMANN, *rue d'Argenteuil, n° 45*.

Rien n'égale l'élégance des formes de leurs harpes ; on sait que ces facteurs d'instrumens sont parvenus à accroître l'intensité des sons de la harpe.

Nous signalerons encore à l'attention des curieux, la guitare de M. Campion, n° 599;

les violons et bassons de M. Bernardel, n° 623; les pianos de MM. Dupont et Duport, n° 635; les pianos et harpes de MM. Beckers, n° 706; les pianos de MM. Triquet, n° 977, et Klepfer, n° 978; le piano d'un mécanisme particulier de M. Cluesmann, n° 993; les flûtes de M. Belisent, n° 996; les timbres harmoniques de M. Amant, n° 1032; les divers instrumens à vent de M. Lefèvre, n° 1205; les violons à bois d'érable de M. Auguier, n° 1301; le diapasorama de M. Matrot, n° 1342, et les lyres et guitares de M. Pons, n° 1396.

(*Voir le supplément.*)

Quatorzième Salle.

DENTELLES, BLONDES, TULLES, MOUSSELINES, etc.

La France a, depuis long-temps, le privilége exclusif de faire les plus belles et les plus riches dentelles. Aucune fabrique étrangère ne peut encore rivaliser avec les siennes, soit par la qualité, soit par l'exécution et la beauté des dessins qui sont fournis par les meilleurs artistes. Les dentelles et blondes exposées au Louvre, prouvent que nos fabriques soutiennent la réputation qu'elles se sont acquise, et qu'elles sont toujours dignes des distinctions qui leur ont été accordées. Parmi les produits remarquables que contient la salle 14e, on distingue particulièrement :

N° 443.

MM. FABIEN-PILLET (G.) ET Cie, *rue Neuve-Saint-Augustin*, *n°* 3.

Robes–écharpes, voiles, fichus et châles en blonde.

N° 577.

M. VIDECOCQ-TESSIER, A PARIS, *rue du Caire*, *n°* 16.

Robes-écharpes, pélerines, fichus et bonnets en blonde.

N° 447.

M. DELBARRE PÈRE, *rue Saint-Denis*, *n°* 186.

Robes-écharpes, fichus en gaze et soie brochée.

N° 1202.

Mme VASLIN-DIMONT, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, *n°* 15.

Tulles et blondes.

On s'arrêtera aussi devant le n° 247, sous lequel Mme Popelin a exposé une robe point

de Paris, nouvelle invention imitant le point d'Angleterre (cette jolie robe, miniature, appartient à S. A. R. Mademoiselle); et une autre robe en cachemire brodée, les volans d'une seule pièce et sans garniture.

N° 472.

M. GREILANG, *quai de la Cité, n°* 33.

On verra avec intérêt les nouveaux instrumens destinés à broyer les pierres dans la vessie, exécutés par M. Greilang, fabricant d'instrumens de chirurgie; ses cornets acoustiques montés sur coquilles naturelles, méritent aussi d'être mentionnés.

N° 1530.

M. KRESZ AINÉ (C.), *quai de la Mégisserie, n°* 34.

M. Kresz a exposé cette année un nécessaire de pêche unique dans son genre. Il contient 587 pièces. Ce nécessaire dont le prix est de 1500 fr., a été commandé par M. Odier.

Extrait du rapport du Jury d'admission sur l'Exposition des produits du département de la Seine, année 1819.

« M. Kresz, auteur de l'*Aviceptologie*, du « *Pêcheur français* et du *Traité général des* « *Chasses aux piéges*, fabrique annuelle- « ment pour plus de 80,000 francs, dont « moitié pour l'étranger. Ses prix, malgré « la supériorité de ses produits, sont tous à « 30 pour 100 au-dessous de ceux des fa- « briques anglaises, que cet habile méca- « nicien a été visiter et étudier. Sa fabri- « que, pour laquelle il n'a épargné aucun « sacrifice, est la plus importante de toutes « celles de ce genre. Aucune ne peut lui être « comparée en France ou dans l'étranger; « et des Anglais, qui ont été récemment la « visiter, l'ont considérée comme un entre- « pôt des fabriques de leur pays, jusqu'au « moment où M. Kresz leur montra ses ate- « liers, dans lesquels ils ont vu exécuter, à « plus d'un tiers au-dessous des prix de Lon- « dres, les mêmes produits qu'ils préten- « daient être de fabrication anglaise.

« M. Kresz, ancien militaire, a lui-même
« créé son établissement, qui emploie un
« grand nombre d'ouvriers. Le jury le dé-
« signe spécialement à l'attention du jury
« central pour le recommander particulière-
« ment au Gouvernement, dont il est, à tous
« égards, digne de fixer l'attention. »

N° 663.

M. MILAN AINÉ, *rue de la Paix, n° 13.*

Le billard, placé au centre de cette salle, attirera aussi les regards des amateurs. Les billes blousées sont remises au joueur à l'endroit même où il se trouve, quelles que soient les blouses où elles ont été faites. Ce mécanisme ingénieux est dû à M. Milan aîné, excellent ébéniste.

(Voir le supplément.)

Salles 15e, 16e, 17e et 18e.

Bijouterie, joaillerie, coutellerie, instrumens de chirurgie, armes a feu et armes blanches, tapisseries des Gobelins et autres, produits de l'institution des Sourds-Muets de Paris, etc., etc.

La bijouterie et la joaillerie sont une des branches les plus considérables du commerce de la ville de Paris. La coutellerie de la capitale a été distinguée à toutes les expositions précédentes; la fabrication d'armes est depuis long-temps en France un objet d'industrie d'une haute importance; aussi cette partie du palais du Louvre n'est pas la moins visitée de l'exposition. Ces salles ne désemplissent pas. Suivons la foule, et visitons ces divers produits.

N° 490.

M. DIDA, *rue Hauteville, n° 2 ter.*

Arrêtons-nous d'abord devant les casques de M. Dida.

La fabrique de cet industrieux fabricant est réputée une des meilleures de Paris. Ses ateliers sont immenses, et M. Dida emploie annuellement un nombre considérable d'ouvriers. Il a exposé, cette année, six casques, savoir :

1° Un casque, officier cuirassier de la garde.
2° Un *idem* *idem* de la ligne.
3° Un *idem* dragon *idem.*
4° Un *idem* de carabinier.
5° Un *idem* du train d'artillerie de la garde.
6° Un *idem* de sapeur-pompier.

Les quatre premiers sont les modèles adoptés depuis 1824 par son excellence le ministre de la guerre. Ces casques, ainsi que ceux de troupe que M. Dida fournit à toute l'armée, ont été perfectionnés dans ses ateliers, et c'est en raison de la bonne confection de ses ouvrages, reçus par une com-

mission présidée par M. le général comte de Périgord, que le ministre lui a accordé les fournitures générales.

Le même fabricant vient de confectionner trois mille casques de cuirassiers, dont la bombe ou calotte est en acier. Ce n'est qu'après des essais souvent répétés qu'il est parvenu à rendre ce métal assez flexible pour pouvoir lui donner la forme voulue sans qu'il soit cassant; jusqu'alors les casques étaient en fer et d'un mauvais usage.

Les connaissances que M. Dida a acquises, depuis seize ans, dans cette partie, la quantité d'objets qu'il fait établir, le mettent à même de livrer les ouvrages les mieux conditionnés à des prix peu élevés.

Nous pensons que M. Dida est un des fabricans qui méritent le plus d'être distingués par le jury.

N° 1397.

M. GOBERT, *rue de Rivoli*, n° 36.

Vis-à-vis des casques de M. Dida, M. Gobert, frangier du Roi, a exposé des modèles

de franges et galons d'une grande richesse et d'un beau travail.

N° 1073.

M. DELEUIL, *rue Dauphine*, *n°* 24.

Scarificateur agissant dans le vide, de l'invention de M. Deleuil.

Cet instrument est propre à remplacer l'application des sangsues et des ventouses suivies de scarifications. Produit à l'exposition de 1823, il a de nouveau été admis à celle de 1827, avec perfectionnemens approuvés par l'Académie royale de Médecine. M. Deleuil continue d'établir le Bdellomètre du docteur Sarlandière, la ventouse du docteur Gondret, appareil pour la ponction dans le vide, et les scarificateurs isolés, de forme octogone, et portant 5, 8, 12, 13, 16, 19 et 22 lames.

L'utilité de ces divers appareils a été reconnue à cause de leur supériorité sur les sangsues, tant par leur manière prompte d'agir que par leur application efficace dans un grand nombre de maladies; plusieurs hôpitaux en font usage ainsi qu'un grand

nombre de médecins de Paris et de l'étranger.

PRIX DES APPAREILS CI-DESSUS.

Scarificateur à 16 lames et autre à 4 lames, tous deux agissant dans les vides avec verre à seins, pompe, clefs, tourne-vis, le tout renfermé dans une boîte en acajou garnie en velours et maroquin, fermant à clef avec l'instruction pour s'en servir. . . . . 160 fr.

Scarificateur à 16 lames seulement, avec boîte et accessoires comme ci-dessus. 120

Scarificateur à 16 lames, avec un armateur à deux lancettes, et canule pour la saignée dans les parties internes, faisant partie du Bdellomètre du docteur Sarlandière, le tout renfermé dans une boîte comme les précédentes. 160

Bdellomètre du docteur Sarlandière sans scarificateur, armature à dix lancettes et une à deux, avec verre à seins et flamme pour l'ouverture des abcès. Boîte en noyer, compartimens en bois fermé avec crochets. . . . 80

Grand scarificateur isolé. Boîte en cuivre de forme octogone portant 22 lames. 80

Idem plus petite boîte portant 19 lames. . 60

Idem plus petite boîte à 8 lames. 30

Idem *Idem* à 5 lames. 25

Petit appareil pour faire la ponction dans

le vide portant une petite aiguille ou lancette. 25 fr.

Pompes à ventouses avec robinet, grand calibre. 25

Verre à ventouse portant une douille s'adaptant aux pompes de 25 f. d'un pouce d'ouverture jusqu'à trois. 3

M. Deleuil établit toujours les lampes de Davy pour la sûreté des mineurs, et autres appareils. Le dépôt est à l'école royale des mines. Le prix des lampes est de 6 fr. 50 c. sans réflecteur, et 7 fr. avec réflecteur.

N° 567.

M. GILLET, *rue de Charenton, n° 41.*

Les rasoirs exposés par M. Gillet sont de la meilleure qualité, du poli le plus beau et dans le goût le plus moderne. Il les vend à garantie. La fabrique de M. Gillet est une des plus anciennes de la capitale.

N° 522.

M. DELEBOURSE, *rue Coquillière, n° 30.*

Fusils à percussion.

M. Delebourse a obtenu une mention honorable en 1823.

N° 1399.

M. KRUINES, *quai de l'Horloge*, n° 6.

M. Kruines a exposé plusieurs cercles répétiteurs, une chambre noire portative, etc., et un nouveau cristal qu'il a composé, de concert avec M. Lançon; dont il sera parlé plus tard.

Personne n'ignore que jusqu'à présent nous avons été les tributaires des Anglais pour le *Flint-glass*, et c'est là une des causes qui se sont opposées en France à la perfection des instrumens d'optique. L'Académie des Sciences avait proposé des prix à diverses époques pour encourager la fabrication de cette matière. Elle en proposa même un extraordinaire de 12,000 liv. en 1788; mais il ne paraît pas que depuis on ait atteint la perfection du *Flint-glass* anglais, car on a continué à en manquer comme auparavant. Les Anglais eux-mêmes, quoique seuls en possession de la fabrication du *Flint-glass*, l'ont cru susceptible d'une plus grande perfection, et ils en ont fait le sujet d'un prix de 24,000 livres, qui n'a pas en-

core été remporté. De si grands encouragemens auraient sans doute produit d'heureux résultats, surtout en France, si les télescopes de Herschel, en fixant l'attention des physiciens n'eussent peut-être fait négliger ces recherches. Néanmoins la perfection des instrumens astronomiques dépend en grande partie de la bonté des lunettes, et il serait toujours difficile, et très-souvent impossible d'y substituer les télescopes aux lunettes acromatiques. Dans la marine et dans la guerre, les télescopes seraient aussi d'un usage fort incommode et bien inférieur aux lunettes.

MM. Kruines et Lançon, sans se laisser rebuter par les essais infructueux qu'on a faits en France, se sont réunis pour faire des recherches sur la fabrication du *Flint-glass*, et ils ont obtenu des résultats satisfaisans. Le cristal qu'ils ont exposé est en effet supérieur au meilleur *Flint-glass* anglais. Il est très-blanc, très-pur, et sans filandres sensibles. Il a une pesanteur spécifique plus grande que celle qu'on avait pu donner jusqu'à présent à cette espèce de

verre; car sa pesanteur spécifique est à celle du *Flint-glass* : : 37 : 33. Le rapport de réfraction du verre ordinaire est, comme on sait, de 3 à 2; celui du nouveau cristal est de 5 à 3, et le cristal anglais tient le milieu entre ces deux.

Le cristal de MM. Kruines et Lançon a aussi une force dispersive très-grande. D'après des expériences faites par MM. Delambre, Gay-Lussac et Malus, le rapport de dispersion du verre ordinaire à ce cristal, a été trouvé environ de 2 à 5, tandis que celui du verre ordinaire au *Flint-glass* est seulement de 2 à 3. Ainsi, sous tous ces rapports, le nouveau cristal est supérieur à tout ce qu'on a fait jusqu'à présent en ce genre. Sa réfraction étant très-forte, les foyers des verres faits de ce cristal sont d'un quart plus courts que ceux faits de verre ordinaire, ce qui peut être très-précieux dans un grand nombre de circonstances.

M. Kruines ne s'est pas contenté de faire du cristal avec M. Lançon, étant lui-même habile opticien, il a commencé à s'en servir pour des lunettes acromatiques. M. Delam-

bre en a comparé une de 4 décimètres de foyer et de 42 millimètres d'ouverture à une lunette de Dollond, d'égale longueur, et il l'a trouvée supérieure à cette dernière.

Les procédés de MM. Kruines et Lançon doivent être regardés comme sûrs, car ils ont été répétés plusieurs fois avec le même succès; mais pour y parvenir, il a fallu tenter des expériences très-dispendieuses et qui n'auraient pas été concluantes, si elles n'eussent été faites en grand.

MM. Kruines et Lançon ont donc fait faire un pas à l'art de construire les lunettes acromatiques. Ils méritent les encouragemens du Gouvernement.

N° 1007.

M. SOULOT, *rue de Grenelle-St-Honoré, n° 41.*

Instrumens lithotriteurs de M. le docteur Civiale pour l'opération de la pierre dans la vessie, sans le secours de la taille.

N° 718.

M. MORIZE, *rue Saint-Antoine, n° 13.*

M. Morize, inventeur de la trempe citri-

que, a exposé de beaux rasoirs et différens objets de coutellerie, garnis en or, argent, nacre, vermeil, etc.

N° 575.

M. PRÉLAT, *rue de la Paix, n° 26.*

M. Prélat, arquebusier du Roi, connu pour avoir importé le premier, en France, le système à percussion et pour plusieurs autres perfectionnemens et inventions, et notamment celle des fusils dits *à foudre*, s'amorçant avec boulettes ou capsules, a exposé au Louvre plusieurs fusils d'échantillons, dont trois doubles à foudre, enrichis d'ornemens divers en incrustations d'or et de sculpture. Deux de ces fusils, dont les canons en damas sont couleur de rouille, sont du prix de 4,000 fr. pièce, et celui en damas déroché de 3,500 fr.

Un petit fusil riche à un coup, pour dame, orné de ciselure sur argent, incrustation sur les platines et damasquiné sur le canon, du prix de 1,500 fr.

Une carabine, enrichie d'incrustations d'or et de sculpture, de 1,800 fr.; quatre autres fusils dans le genre simple, dans les prix de 450 fr., 550 fr., 600 fr. et 850 fr.

Parmi ces derniers on remarquera plusieurs améliorations, telles que les sous-gardes à voluptes, dont l'avantage est d'habituer les chasseurs à tirer la main à la sous-garde; les lumières latérales, dont l'utilité est reconnue et adoptée pour parer aux inconvéniens de la répercussion; des platines raccourcies à ressort circulaire, à l'abri de l'humidité qui s'introduit d'ordinaire du canal du bois dans l'intérieur des platines; et enfin, un système à pierres et à percussion, le plus simple que l'on ait encore exécuté de ce genre, puisque pour opérer son changement il suffit de mettre à la place de la pierre un marteau retenu par la mâchoire du chien, et qui sert à enflammer une amorce renfermée dans un tube de cuivre, et retenu près de la lumière par un petit croissant mobile, qui se relève et va s'abriter vers le garde-feu du bassinet, lorsque l'on veut remettre l'arme à pierres.

Une paire de pistolets à deux coups, modèle nouveau de l'auteur; les canons placés perpendiculairement et les platines courtes et resserrées rendent ces armes défensives les plus commodes que l'on ait encore exécutées en ce genre, soit en France, soit en Angleterre : leur prix est de 800 fr.

Un nécessaire de pistolets de combat à foudre, garni de ses accessoires, d'un travail soigné, mais sans ornement, du prix de 600 fr.

Deux nécessaires, contenant avec leurs accessoires deux paires de pistolets riches à pierres, dont une paire dans le goût oriental, garnie en argent et enrichie de ciselure, du prix de 3,000 fr.; l'autre, enrichie d'incrustations, du prix de 1,500 fr.

Enfin, un nécessaire garni en velours ponceau, renfermant une paire de pistolets à foudre, modèle nouveau de l'auteur, et les accessoires. La richesse sévère de ces armes, garnies en or massif incrusté dans l'acier, par un procédé nouveau substitué à l'ancien travail des ors de rapport, le choix des sujets allégoriques, la sculpture

du bois et l'exécution mécanique contenant plusieurs dispositions nouvelles, en font un des morceaux les plus remarquables que l'on ait encore exécutés dans ce genre. Ces diverses armes, et particulièrement les deux dernières pièces, qui ont coûté quatre années de travail à leur auteur, nous semblent devoir attirer sur M. Prélat l'attention particulière du jury central.

N° 748.

M. VALLON, *passage de l'Opéra, n° 23.*

M. Vallon a exposé des affiloirs de son invention en pierres artificielles et en bois. Ces nouveaux produits, propres à donner une coupe douce à toutes espèces de rasoirs, nous ont paru parfaitement fabriqués, et peuvent suffire l'espace de quinze ou vingt années sans avoir besoin d'être réparés.

N° 1334.

M. ROUSSIN, *place Maubert, n° 1.*

Rasoirs à dos mobiles.

Ces rasoirs, qui sont d'une qualité supé-

rieure, sont encore améliorés par un dos mobile métallique, remplaçant les dos en fer qui ont l'inconvénient de se rouiller, et au moyen duquel on obtient un tranchant plus doux en entretenant le cuir et en lui donnant un mordant.

M. Roussin offre encore cette année au public un rasoir de son invention dit *semainier,* à sept lames à dos mobile métallique, dont les lames s'adaptent sur un seul manche en ivoire, renfermé dans une boîte. Prix : 12 francs.

Tous ces rasoirs sont fabriqués avec le meilleur acier fondu, qui par sa dimension ne les soumet pas à l'action du feu autant que les autres, ce qui altère moins la qualité de l'acier ; le dos étant presque aussi mince que le tranchant, la trempe se fait très-régulièrement. Enfin ils ne le cèdent en rien pour la bonté à ceux d'un prix plus élevé, leur fabrication étant aussi soignée qu'on peut le désirer, et la modicité du prix ne provenant que de la facilité de cette fabrication.

Comme les lames de ces rasoirs sont planes,

on peut se servir de meules d'un grand diamètre pour les repasser; ce qui accélère l'opération, qui peut être dans tous les cas exécutée par l'ouvrier le moins exercé.

L'avantage de ce dos mobile sur les rasoirs à dos postiches ou de rapport, sera facilement reconnu, puisque ces derniers ne peuvent jamais être bien repassés, le dos étant à demeure.

N° 999.

M. RENETTE, *rue de Popincourt, n° 60.*

Fusils à pistons et à pierres, et canons de fusils.

N° 1269.

MM. REYNAUD ET Cie, *passage Molière, n° 5.*

Bijouterie de deuil.

N° 1213.

M. BERNARD ALBERT, *rue de Grenelle, au Gros-Caillou, n° 6.*

Canons de fusils.

N° 511.

M. LEPAGE, *rue de Richelieu, n° 13.*

M. Lepage a exposé plusieurs fusils et pistolets précieux. Nous n'ajouterons rien à cette indication. La réputation de M. Lepage est européenne.

N° 967.

M. PETIT (JEAN), à Aubusson (Creuse).

Tapis ras.

M. Petit (Jean) a obtenu une médaille d'argent en 1823.

N° 984.

M. PURÉE, *rue Culture-Sainte-Catherine, n° 24.*

Instrumens de mathématiques, etc.; compas de différentes espèces.

N° 640.

M. POTTET-DELCUSSE, *rue de Seine, n° 56.*

FUSILS DE SYSTÈMES DIFFÉRENS, PISTOLETS, PLATINE DE PIÈCE DE CANON.

M. Pottet est un de nos meilleurs arquebusiers. Il est bréveté pour une nouvelle

invention d'armes se chargeant sans baguettes.

N° 364.

M. PICHEREAU, *rue J.-J. Rousseau*, *n°* 5.

Les fusils dits *à la Pauly*, exposés par cet arquebusier avantageusement connu, sont dignes de l'attention des connaisseurs. Ces fusils, qu'on ne rencontre que dans ses magasins, se chargent par derrière. On trouve aussi chez lui un assortiment de cartouches pour les fusils à la Pauly.

N° 396.

M. TOURON, *rue Mauconseil*, *n°* 20.

Cet excellent coutellier, fournisseur de la maison du Roi, a exposé des objets de coutellerie du fini le plus parfait. Ses couteaux de table, garnis en or et en argent, sont tous d'une qualité supérieure.

N° 551.

LAPORTE, *rue des Filles-Saint-Thomas*, *n°* 20.

Assortiment de pièces de coutellerie, couteaux à balance.

Les couteaux de table à balance ont le

double avantage d'éviter que les lames ne touchent pas la nappe, et de supprimer les chevalets. Ces couteaux sont exécutés à manches d'argent, ivoire, nacre, ébène, sur différens modèles.

N° 294.

M. LEMAIRE FILS, *rue du Roule*, *n°* 8.

Dans le dernier rapport du jury central, sur les produits de l'industrie française, la fabrique de M. Lemaire a été citée pour ses bons rasoirs et ses bons cuirs. Le choix des meilleures peaux avec lesquelles ces cuirs sont établis, les conserve dans leur élasticité ; ce qui est une des qualités les plus essentielles pour donner le mordant. Les rasoirs se vendent à l'épreuve.

N° 564.

M. LEFAUCHEUX, *rue J.-J. Rousseau*, *n°* 5.

M. Lefaucheux, arquebusier avantageusement connu, a exposé plusieurs beaux fusils.

N° 506.

M. SIRHENRY, *place de l'École-de-Médecine*, *n° 6.*

M. Sirhenry est un des premiers fabricans de Paris pour la coutellerie et les instrumens de chirurgie.

Les produits exposés par cet artiste distingué sont du fini le plus précieux. On remarquera quatre cimbales d'acier-damas, fondues par M. Sirhenry lui-même.

N° 1029.

M. BARRAUD, *rue Saint-Thomas*, *n°* 263.

M. Barraud a exposé un assortiment de pièces de coutellerie. Ses rasoirs à dos métalliques sont renommés.

N° 424.

M. BOURGUIGNON, *rue de la Paix*, *n°* 1.

Les guirlandes et bouquets à pierres adamantoïdes de la composition de M. Bourguignon sont d'une grande richesse et d'un excellent goût.

Le mérite de cet artiste distingué est gé-

néralement reconnu; sa bijouterie en pierres artificielles est très-estimée et très-recherchée.

N° 661.

MM. LELONG, CONSTANT ET FORESTIER, *rue du Temple, n°* 61.

Les perles fausses exposées sous le n° 661 ne sont pas indignes d'être placées à côté des belles pierres artificielles de la composition de M. Bourguignon.

N° 1261.

M. FRICHOT, *rue des Gravilliers, n°* 42.

Objets en acier poli.

La beauté des produits de la fabrique de M. Frichot, et la supériorité du poli de ses bijoux d'acier, ne laissent plus rien à désirer.

Cet éblouissant artiste, dont la fabrication avait été remarquée dans les précédentes expositions, lui a donné les plus grands développemens. Il a exposé cette année au Louvre une pendule-lyre et deux candelabres qui se font remarquer par la beauté des

formes et par le poli le plus achevé. On a calculé qu'il entrait dans la fabrication de ces trois pièces 91,000 morceaux d'acier, et 1,028,300 surfaces différentes.

N° 1389.

M. BARTHÉLEMY, *Palais-Royal, n°* 112.

Pierreries fausses.

N° 358.

M. MARÉCHAL, *rue Saint-Denis, n°* 350.

Bijoux en strass.

Inventeur d'une mécanique à tailler les pierres en strass, dans la perfection du diamant.

N° 1347.

M. BRISSEAU, *rue Neuve-Saint-Martin, n°* 9.

Bijoux dorés.

N° 1112.

M. BERNAUDA (CH.), *quai des Orfévres, n°* 32.

Bijouteries en or et en platine. M. Bernauda est un bijoutier avantageusement

connu. On remarquera surtout la tabatière en or-platine, composée de deux mille morceaux rapportés, et qui représente le sacre de Sa Majesté, à Reims.

N° 321.

M. POLY, *rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 113.*

M. Poly a exposé plusieurs parures complètes en acier. Ces produits sont d'un très-bel effet, et placent M. Poly au rang des artistes habiles.

N° 1062.

M. ORBELIN, *rue aux Ours, n° 23.*

Les diadêmes en cuivre doré, de la fabrique de M. Orbelin, sont d'un bel effet et d'un travail achevé. M. Orbelin a du talent, et mérite d'être distingué par le jury.

N° 510.

M. DOUHAULT-WIÉLAND, *rue Sainte-Avoye, n° 19.*

Diamans et pierres de couleur, brutes,

taillées et montées. Tableaux en verres de couleur.

Il est impossible, selon nous, d'atteindre à une plus grande perfection. M. Douhault-Wiéland est parvenu à se rendre maître de son art, au point de pouvoir, à sa volonté, imiter telle espèce de pierre qui lui est demandée. Voici ce que disait à ce sujet, en 1823, M. le vicomte Héricart de Thury, dans son rapport du jury d'admission.

« M. Douhault-Wiéland est gendre de M. Wiéland, dont les émaux et pierres artificielles produisirent tant d'effet à l'exposition de 1806; celles qui sont exposées sont encore plus remarquables, et prouvent à la fois le talent et les connaissances de M. Douhault. Sa fabrique fournit depuis plusieurs années la France, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne, la Pologne et la Russie. Elle rivalise avec tout ce que la joaillerie peut produire de plus parfait en pierres fines. »

Et plus loin : « D'après le haut degré de perfection auquel est parvenu M. Douhault, perfection que les premiers joailliers de Londres ont publiquement reconnue, et

d'après la beauté et la vérité de ses pierres artificielles, le jury, en prononçant à l'unanimité l'admission des produits de sa fabrique à l'exposition, le juge digne d'être désigné au jury central, comme un des artistes qui méritent le plus d'être encouragés par le gouvernement. »

M. Douhault-Wiéland obtint la médaille d'argent. Aujourd'hui il se présente avec de nouveaux titres aux récompenses royales. Son tableau en verres de couleur, offrant la dynastie des Bourbons, depuis Henri IV, est vraiment merveilleux. Nous nous plaisons à le proclamer ici, et à rendre à un artiste aussi recommandable toute la justice qui lui est due.

N° 389.

M. PICHENOT, *passage de l'Opéra, galerie de l'Horloge, n° 16 et 18.*

M. Pichenot a exposé divers objets en ivoire, nacre, bronze, sculptés et autres. On remarquera aussi un joli casier géographique qui pourrait bien l'emporter, pour le

goût et le travail, sur ceux dont il a été question au n° 500 (troisième salle).

N° 533.

M. HUE, *rue du Caire*, *n°* 22.

M. Hue, sculpteur en ivoire de S. A. R. Madame duchesse de Berry, a exposé divers objets de tabletterie et de sculpture. Deux Christ en ivoire, sculptés par cet artiste, attestent le talent de M. Hue.

N° 359.

M. PETIT (J.-F.), *rue Saint-Martin*, *n°* 193.

Perles fausses.

La fabrique de perles fausses de M. Petit est avantageusement connue.

N° 1355.

M. PRADIER, *rue Bourg-l'Abbé*, *n°* 8.

Objets divers de coutellerie.

N° 697.

M. DE PUIDT, A PARIS, *quai de la Cité.*

Petite bijouterie; bijouterie en jais dite *de deuil.*

N° 620.

TRAVAUX DES ÉLÈVES SOURDS ET MUETS.

Divers objets de tabletterie fine, dessins, gravures, etc.

N° 1096.

M. LEMERCIER, *rue Saint-Pierre-aux-Bœufs, n° 9.*

CAMÉES ET PIQUÉS D'OR INCRUSTÉS SUR ÉCAILLE.

Ces camées, de nouvelle invention, sont composés d'un sujet d'or représentant une des fables de La Fontaine, et de piqués d'or incrustés sur écaille.

Tout sujet ou allégorie peuvent s'exécuter; ils peuvent être employés, par leur éclat et le mérite de leur exécution dans les parures les plus riches.

Le piqué était en grande faveur sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Plus tard on cessa d'en porter. Depuis quelques années on a fait, à diverses reprises, d'infructueuses épreuves pour retrouver cette branche d'industrie. L'opinion que l'on a dans le commerce, est que le piqué ne se fait bien qu'en Chine. M. Lemercier aura donc rendu un véritable service aux amateurs et surtout aux dames. Ses camées et piqués d'or doivent réussir dans un siècle où l'on aime par-dessus tout à briller.

(*Voir le supplément.*)

Salles 19e, 20e et 21e.

CONTINUATION DES MACHINES, INSTRUMENS PROPRES A L'AGRICULTURE, AUX MANUFACTURES, AUX ARTS, OUTILS DIVERS, MÉTAUX OUVRÉS, ETC.

Nous entrerons dans quelques détails en visitant cette salle. Les produits qui s'y trouvent exposés ne flattent pas tous les regards; mais tous, ils intéressent ceux qui aiment à voir des objets d'une véritable utilité, et à suivre les progrès que ces produits ont éprouvés dans leurs prix et dans leur confection.

N° 769.

MM. STOLTZ ET Cie, FABRICANS MÉCANICIENS, *rue Coquenard, n° 18.*

POMPES DE DIETZ POUR INCENDIES ET ARROSAGES.

Ces nouvelles pompes, d'un mécanisme entièrement inusité, et d'un très-petit vo-

lume, réunissent, à une force prodigieuse et à une extrême solidité, la forme la plus simple et la plus commode ; tout le corps de l'appareil ne consistant, par lui-même, qu'en une petite boîte ronde de laiton, de 18 à 36 lignes d'épaisseur, et dont le diamètre varie suivant la force des numéros, entre 7 et 10 pouces; les pièces intérieures, tout en métal et très-simples, ne comportant d'ailleurs ni charnières, ni ressorts, ni garnitures d'aucune espèce. Destinées à devenir si précieuses entre les mains du corps des pompiers, ces pompes peuvent rester six ans et plus dans l'inaction et à la sécheresse ; et si le malheur voulait que l'on en eût besoin, elles pourraient à l'instant servir comme le premier jour, attendu que tout est en pièces métalliques et n'ayant intérieurement aucune garniture en cuir ; elles ne paraîtront pas moins utiles à tous les propriétaires ruraux, comme à tous les habitans des villes, puisqu'elles peuvent servir tour à tour aux arrosages les plus étendus et les plus abondans et aux usages intérieurs, pour procurer l'eau d'un puits, d'une source,

d'un réservoir, à tous les étages d'une mai-
son et dans chaque pièce des appartemens.
L'élévation à laquelle des masses d'eau peu-
vent être portées, à l'aide de ces pompes,
n'a de limites que celles de la force que l'on
peut employer à les faire mouvoir.

Quoique ces pompes puissent très-bien se conserver à l'air et exposées à la pluie, un amateur soigneux devra faire graisser, de temps en temps, les parties de la machine qui sont en fer, afin de les préserver de la rouille, et même il couvrira tout l'appareil d'une boîte en bois peint, ou en fer-blanc, de manière à ne laisser en dehors que le volant Z″ et la manivelle, et surtout pendant les gelées il faudra également la garnir de fumier ou autrement, et avoir soin de retirer la vis indiquée par +, tourner quelques tours la manivelle pour vider la pompe ; en prenant ces précautions, la pompe ne gèlera pas. Il faut avoir soin de graisser cette pompe tous les quinze jours, plus ou moins, selon le service qu'elle fera, en y introduisant de l'huile seulement par le trou de la vis indiquée aux environs de l'axe par une +.

Si toutefois, par un long travail, en la graissant seulement avec de l'huile, la pompe ne fournissait pas l'eau qu'elle doit, ou qu'elle manquât d'aspiration, il s'agirait de renverser le corps de la pompe sur son plat et de faire fondre une ou plusieurs chandelles, selon la dimension de la pompe, d'introduire ce suif bien chaud par le trou de la vis ci-dessus indiquée, ayant soin, en le versant, de faire tourner l'axe de la pompe; en suivant exactement ce moyen, on peut la conserver très-long-temps.

Il arrive qu'on attribue quelquefois à la pompe un désordre apparent dans ses fonctions, qui lui est étranger. La cause en est presque toujours dans l'état défectueux des raccordemens ou du clapet; les raccordemens, faute de jonction hermétique, ne s'opposant pas toujours complétement à l'introduction de l'air extérieur, et le clapet étant sujet au double inconvénient, ou de laisser échapper l'eau, lorsqu'il est tenu entr'ouvert par la présence de quelques corps étrangers, ou de ne pas obéir au mouvement d'aspiration, lorsque le clapet se

trouve engorgé par la vase. Ce sont ces parties seules qu'il s'agit alors de visiter et de rajuster convenablement : le corps de la pompe n'étant, par lui-même, sujet à aucune altération, pourvu qu'il soit préservé des atteintes de la gelée.

Toutefois, il se rencontre dans le commerce des plombs de mauvaise qualité, sujets à s'exfolier en lames minces, lesquelles se détachant de la paroi interne des tuyaux, et étant aspirées jusque dans le corps de la pompe, s'introduisent entre les pièces mécaniques et arrêtent le mouvement. Il n'y a d'autre moyen alors, pour en retirer ces feuilles de plomb, que d'ouvrir la boîte, en desserrant les vis + +, et d'enlever chacune des pièces, c'est-à-dire les quatre palettes qui jouent dans le noyau intérieur, puis le noyau lui-même ; ce qui peut être exécuté facilement par un ouvrier tant soit peu intelligent. Il remettra soigneusement les pièces à leur place, et refermera la boîte après avoir intercalé entre les bords de cette dernière et ceux du couvercle, une feuille de papier bien pareille à celle que l'on aura

retirée enduite, en-dessus et en-dessous, de blanc de céruse à l'huile.

Pour obvier au même inconvénient, il faut avoir soin de supprimer les bavures qui se forment autour des petits trous que l'on perce à l'extrémité du tube d'aspiration.

Si, par suite d'un long usage, l'eau venait à filtrer par la partie qui est traversée par l'arbre ou essieu, il serait facile d'y remédier, en rajustant ou en changeant la rondelle de cuir qui se trouve renfermée dans la petite boîte à cuir placée à cet endroit.

Si la pompe se trouvait usée au bout de deux, huit ou dix ans, suivant le service qu'elle pourrait faire, elle serait mise à neuf dans l'établissement. Le N° 1 à 4 pour fr. 10 à 12 ; depuis le N° 4 jusqu'au N° 9, de 15 à 18.

N° 368.

M. BINET (P.-J.), BRÉVETÉ D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, *rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 108.*

POMPES A TUBES MOBILES.

Ce nouveau système de pompe qui a ob-

tenu à la dernière exposition une mention honorable, a été dès-lors perfectionné, ce qui lui a valu des succès et des avantages évidens, par son produit, sa solidité, son peu d'entretien, sa manœuvre, qui, comparativement à tous les autres, emploie moins de force motrice pour obtenir les mêmes résultats, parce qu'il est affranchi de frottemens.

Cette pompe, qu'on établit à simple ou à double effet, élève la colonne d'eau d'un seul jet aussi haut qu'on le veut; son produit est relatif au diamètre et à la puissance du moteur; il varie depuis 25 pieds jusqu'à 60 mille pieds cubes par heure, ce qui la rend utile dans une multitude de besoins industriels, et spécialement aux mines, aux desséchemens, épuisemens, irrigations, l'eau bourbeuse ne l'obstruant pas; et à la marine, qu'elle peut mettre à l'abri des dangers d'une voie d'eau et d'avaries.

M. Binet loue de ses pompes aux personnes qui auraient des épuisemens à faire.

TARIF DES PRIX ET PRODUITS DES POMPES A TUBES MOBILES A DOUBLE EFFET DE P.-J. BINET, CALCULÉ SUR UN PIED DE COURSE ET TRENTE IMPULSIONS PAR MINUTE.

DIAMÈTRE.	PRODUITS PAR HEURE.		PRIX.	OBSERVATIONS.
2 1/2 pouc.	4200 litres.	120 p. cub.	550 f. c.	Les prix ainsi que les produits des pompes à simple effet sont de la moitié de ceux indiqués au tarif.
3 »	6000 »	170 »	550 »	
3 1/2 »	8400 »	240 »	600 »	
4 »	10800 »	308 »	1000 »	
5 »	16800 »	480 »	1250 »	
6 »	24300 »	695 »	1600 »	
7 »	33300 »	950 »	2000 »	
8 »	43200 »	1235 »	2400 »	
9 »	54900 »	1565 »	2800 »	
10 »	67680 »	1930 »	3200 »	
11 »	82000 »	2340 »	3600 »	
12 »	98000 »	2800 »	4000 »	

POMPES ASPIRANTES ET FOULANTES.

3 pouc.	3000 litres.	85 p. cub.	450 »	Ce nouveau système est à jet continu sans intermittence.
3 1/2 »	4200 »	120 »	500 »	
4 »	5400 »	150 »	600 »	
5 »	8400 »	240 »	700 »	
6 »	12150 »	348 »	800 »	

Les plus grands diamètres augmentent progressivement de prix. Il garantit les pompes; les tuyaux d'ascension ou d'aspiration, le prolongement des tringles, les colliers, brides, gallets, bielle, ainsi que les frais de pose, sont ajoutés et payés en sus.

L'effort pour élever une colonne d'eau à 100 pieds de hauteur est :

de 25 ℔. pour une pompe de 2 1/2 p. de diamètre à simple effet.

»	30 1/2	»	»	»	»	3	»	»	»
»	45	»	»	»	»	3 1/2	»	»	»
»	54	»	»	»	»	4	»	»	»
»	85	»	»	»	»	5	»	»	»
»	120	»	»	»	»	6	»	»	»

N° 531.

PRESSE MÉCANIQUE

A UN SEUL CYLINDRE.

M. GAULTIER-LAGUIONIE.

Cette presse mécanique, la première de ce genre faite en France, offre d'immenses avantages pour les tirages qui demandent à être faits avec célérité. Le cylindre imprime une feuille en allant et une feuille en revenant, de sorte qu'il travaille continuellement, et qu'aucun des mouvemens de la machine n'est perdu. Les journaux surtout peuvent s'en servir avec le plus grand succès, puisqu'elle tire facilement 2,000 feuilles à l'heure. L'encre se distribue d'elle-même avec une régularité parfaite sur des plan-

ches d'acajou, où des rouleaux la prennent pour en imprégner les caractères; l'usage d'un seul cylindre la rend peu compliquée; des femmes ou des enfans suffisent pour placer et retirer les feuilles ; et un seul homme peut la mettre en mouvement toute la journée, et recommencer ce travail chaque jour.

Cette mécanique a été entièrement fabriquée à Paris, et les résultats avantageux qu'elle doit produire affranchiront désormais la typographie française du tribut qu'elle avait payé jusqu'à ce jour à l'étranger.

N° 210.

MM. ARNHEITER ET PETIT, *rue Childebert, n° 13.*

COUTEAU A TRANCHANT CIRCULAIRE, DESTINÉ A COUPER LES RACINES LES PLUS DURES EN PETITS MORCEAUX ET EN TRANCHES.

(Extrait du rapport de M. Boudet).

MM. Arnheiter et Petit ont présenté à l'Académie royale de Médecine, section de pharmacie, le 17 septembre 1825, un cou-

teau de leur invention. MM. Boullay et Henry, dans le rapport qu'ils firent sur ce couteau, ou cisaille, tout en approuvant ce nouvel instrument, trouvèrent qu'il laissait à désirer, et proposèrent aux inventeurs quelques améliorations propres à en rendre l'usage plus facile ; c'est pour répondre aux conseils donnés par Messieurs les rapporteurs que MM. Arnheiter et Petit ont eu l'honneur de vous présenter, dans votre dernière séance, leur couteau perfectionné. Vous avez bien voulu me charger de vous en rendre compte ; je vais donc essayer de fixer votre attention sur la manière dont les auteurs ont tenu compte des observations des rapporteurs qui m'ont précédé.

Au lieu de deux manches qui, dans le premier couteau, formaient de véritables cisailles et présentaient des inconvéniens, les auteurs ont adopté un seul manche ou bras en fer poli, d'une forme plus agréable, et ont remplacé le second par une forte plaque d'acier trempé de dix pouces de long sur quatre de large et cinq d'épaisseur, soutenue très-solidement par quatre vis, et au moyen

de deux supports dont un talon montant garni en cuivre, est destiné à maintenir la lame mobile rapprochée de la platine, et à empêcher conséquemment l'écartement qui a lieu lorsque l'on agit sur un corps très-dur. On a aussi fixé près des lames un morceau de bois faisant l'office d'une demi-trémie horizontale, pour faciliter l'approche des corps à couper, et préserver les doigts de celui qui opère.

Cet instrument qui a beaucoup de rapport avec ceux employés soit en France, soit en Angleterre et ailleurs, pour couper la queue aux chevaux, a reçu des mains des auteurs les modifications indispensables à son emploi dans la pharmacie, surtout des améliorations depuis qu'ils ont pu se guider par les avis des commissaires qui m'ont précédé, et par ceux que nous leur avons indiqués. Nous pensons donc que cet instrument mérite l'approbation de la société, et nous lui proposons de décider qu'il en sera fait mention dans son Bulletin, pour qu'il soit connu de nos confrères de Paris et des départemens.

Il n'est pas indifférent de faire savoir que, malgré les améliorations sensibles apportées à ce couteau, le prix, qui avait été fixé à 35 fr. pour le premier, est maintenant porté à 30 fr., et avec une lame de rechange, 6 fr. de plus.

Les mêmes artistes ont fait mettre sous vos yeux le modèle d'une pince à branches cintrées et cannelées, destinée à dégoudronner les goulots de bouteilles et à couper les fils de fer et les cordes qui assujettissent les bouchons; nous avons fait l'essai de cet instrument à notre fabrique d'eaux minérales, où nous avons à démastiquer un très-grand nombre de bouteilles, et nous avons reconnu que l'usage en était commode et expéditif. Nous pensons donc devoir vous en proposer l'approbation.

Le prix de ces pinces est fixé par les auteurs à sept francs.

N° 649.

M. CHAMPION, A BAGNOLET, BANLIEUE DE PARIS, *et rue Grenétat, n° 6,*

A exposé, 1° Mesures linéaires sur rubans, et divers objets enduits.

Ces mesures consistent en rubans enduits, à imprimures imperméables, roulés dans des boîtes de cuir bouilli, bois, ou autres matières, et y rentrent au moyen d'une manivelle ou d'un couvercle mobile.

Ces mesures servent à l'arpentage, au mesurage des arbres, au jaugeage des navires et bateaux, et au toisé en général.

Ce ruban présente d'un côté le mètre divisé par centimètres, et chiffré par décimètres, et sur le revers le pied, ou toute autre division étrangère ou de fantaisie.

Il y a des rubans depuis 1 mètre jusqu'à 100.

La jauge de 4 mètres de long pour les cuves, chaudières et citernes.

Jauge pour les tonneaux de toutes capacités.

Jauge pour les tonneaux des brasseurs.

Mesures pour les manœuvres de l'infanterie.

La toise militaire.

Aunes pour les dames.

Toise pour les chevaux.

Mesures pour les tailleurs d'habits, ban-

dagistes, coiffeurs, bottiers et cordonniers.

L'enduit dont ces rubans sont imprégnés est de la plus grande ténacité; il souffre toutes espèces de froissemens.

2° Rubans et cordes de jalousies.

3° Câbles et cordes enduits pour mines, carrières, puits et autres usages.

Cordes pour étendre le linge qu'elles ne tachent jamais.

4° Papier à calquer, très-transparent, pouvant être froissé sans se casser, et servir au crayon, au lavis et au tracé: on en établit de toutes dimensions; il a l'avantage de pouvoir être collé.

» Papier pour préserver le tain des glaces.

» Papier pour l'emballage et la conservation des fourrures, dentelles, laines, dorures et des herbiers.

5° Taffetas hygiéniques.

Ces taffetas sont ordonnés par les médecins dans diverses maladies; ils sont employés soit comme couvertures, comme vêtemens, tels que gilets, caleçons, serre-têtes, chaussons, brassards, cuissards, etc. On l'emploie aussi comme manteaux et ta-

bliers ; l'on s'en sert pour couvrir les instrumens de musique ; la harpe surtout a cet avantage que l'on en voit toute l'élégance, et que les cordes sont préservées du contact de l'air. Il en est de même pour les billards, siéges de voitures, meubles tapissés, enveloppes de lustres et autres.

6° Les toiles enduites, ainsi qu'il a été dit des taffetas, servent dans les maladies comme vêtemens; on en fait des sacs pour conserver les habits, et des étuis pour les instrumens, les meubles et les siéges de voitures.

7° Chaussons et bas hygiéniques.

8° Canevas enduits servant à couvrir les arbres et les espaliers; *idem* pour les gardes-manger; on en fait des sacs pour conserver les raisins.

9° Divers objets d'utilité pour la toilette des dames.

N° 366.

M. LE COLONEL AMOROS, *rue Malard, n°* 15.

Le grand nombre d'articles qui composent cette collection intéressante, et la multitude

d'usages et des exercices auxquels ils sont destinés, rendent impossible d'entrer dans les détails que chaque machine ou instrument demanderait. Nous nous contenterons d'exprimer quelques idées générales, qui feront mieux connaître la méthode du fondateur de la gymnastique en France.

L'homme enfant et adulte possède un grand nombre de qualités physiques et morales, qui ont des rapports intimes, qui concourent simultanément à plusieurs de ses actions, et qui, cultivées avec soin, s'augmentent, se perfectionnent et produisent des résultats très-avantageux pour l'état, pour l'humanité et pour l'individu lui-même. Si on possède uniquement une bonne qualité, par exemple, la force, et que l'on ne soit ni agile, ni véloce, ni énergique, ni courageux, etc., etc., on est très-imparfait. La méthode du colonel Amoros tend donc à donner à ses élèves les facultés qu'ils ne possèdent pas. Elle embrasse par conséquent toutes les branches d'une éducation positive ou de faits, et dispose l'homme à être éminemment utile : elle est l'apprentissage de

toutes les professions, comme une commission de savans l'a dit. Tous les arts d'agrément, tous les arts qui peuvent apprendre à porter du secours à l'humanité, à défendre l'état avec ardeur ou à se libérer d'un danger, tous sont compris dans un plan vaste et parfait. Mais le colonel Amoros n'aurait rien fait si ses élèves se blessaient ou s'estropiaient. Il a inventé, avec un soin paternel, tant de précautions pour éviter tout danger réel, il a ménagé avec tant d'art ces précautions, qu'il laisse craindre quelque risque pour qu'un combat salutaire et généreux s'établisse entre la peur naturelle à l'homme, et le noble désir de la vaincre. Ainsi on voit dans ses machines, qui semblent effrayantes, des filets pour recevoir les élèves qui pourraient tomber, mais qui jamais ne tombent; des poulies, des cordes qui les soutiennent; des ceintures et une couche profonde de sable mouvant partout où elle est nécessaire. On apprend de cette manière, avec la plus grande sécurité, à franchir des barrières, à sauter des hauteurs extraordinaires, à passer des poutres vacillantes, à résister à la fatigue, à

mépriser la douleur, à donner des assauts de toutes les manières, à voler au secours de l'humanité affligée, à courir long-temps ou avec une célérité étonnante. Enfin, on apprend à être bon, compatissant, généreux, hardi, circonspect, énergique et sage en même temps dans les situations les plus difficiles.

Les modèles du colonel Amoros sont faits avec une précision, un soin et une élégance admirables. Ils attestent qu'un grand nombre de personnes, bien adroites toutes, et pendant long-temps, ont travaillé sous la direction de ce chef distingué. Il a placé plusieurs figures autour de ses machines, non pas pour indiquer le rapport desdites machines avec l'âge physique et l'âge gymnastique de l'élève, car on peut commencer à s'exercer à deux ans et demi, comme l'on peut encore tirer parti de cette méthode à l'âge de soixante ans. Les médecins ont envoyé plusieurs hommes très-âgés suivre les exercices du colonel Amoros, ils s'en sont trouvés bien, et ont fait des progrès. Cette circonstance fait rappeler que Socrate apprit à danser à soixante ans.

Pour attester l'influence morale de la méthode reconnue par les premiers personnages et par plusieurs sociétés savantes qui l'ont examinée, le colonel Amoros a formé un tableau qui contient quelques-uns de ces suffrages et de ces éloges qui l'honorent, et pour prouver le bien que ses élèves peuvent faire, les grandes difficultés qu'ils savent vaincre, il a réuni autour du modèle d'une *maison à représenter des incendies*, un grand nombre de figures représentant des personnes de tout âge qui peuvent être utiles dans de semblables circonstances. Une seule de ces figures, qui a l'air d'un jeune homme de quinze ans, est placée au sommet du fronton dans l'attitude d'un homme qui lemande du secours et dit ce qu'il a observé : lle prouve la nécessité de développer la oix pour se faire entendre au milieu du ruit d'une scène semblable, et c'est une les raisons que M. Amoros a parmi cent utres pour exercer les organes de la voix ar le moyen des chants.

Comme toutes les découvertes de ce fonateur nous intéressent de si près, comme la

matière qu'il façonne pour ainsi dire, avec ses machines et ses moyens, est si précieuse, nous ne doutons point de l'intérêt que cette collection inspirera, et nous regrettons seulement que l'exiguité de l'emplacement destiné au n° 366, ait empêché le colonel Amoros de présenter plusieurs autres modèles qui auraient pris trop de place, et qu'il a retenus chez lui. Enfin, on voit dans quelques boîtes les modèles de grandeur naturelle des couronnes et des hausse-cols que l'on donne au Gymnase normal dans la distribution solennelle du prix de vertu et autres ; quelques boucliers portant des inscriptions ; un tableau avec le plan du Gymnase tel qu'il devrait être fait, et un autre avec la collection des chants de la méthode.

L'échelle des machines et instrumens est d'un pouce par pied ; celle des accidens du terrain est de trois lignes par pied.

N° 275.

TOILES ET GAZES MÉTALLIQUES.

M. ROSWAG FILS, DE SCHELESTAD.

(Le dépôt à Paris, chez madame veuve MAURISSET et BATAILLE, rue de la Barillerie, n° 17.)

Ces toiles servent à faire toutes sortes de tamis et cribles, à l'usage des manufactures de porcelaine, cristallerie, verrerie, faïencerie, poterie, mines d'or et d'argent, de fer et de plomb, etc., pour les moulins à farine et garances, et pour le tabac en poudre; elles sont indispensables aux parfumeurs, épiciers et laveurs de laines. Elles servent à fabriquer le papier vélin, de toute largeur; pour les bibliothèques, gardes-manger, croisées d'office, de laiterie, de fruiterie, de cuisine, d'appartement; et généralement pour tout endroit quelconque qu'on veut préserver des insectes même des plus petits, et cela sans intercepter la lumière, ni la salubrité de l'air; l'on s'en sert pour les gardefeux, les stores, etc. On peut également les employer pour les fenêtres d'écurie, les lanternes, volières, etc., etc. Un avantage

qu'il ne faut pas passer sous silence, c'est que malgré le plus grand jour, ceux qui en ont dans leurs appartemens, peuvent tout voir à l'extérieur sans être vus.

Ces toiles métalliques contiennent depuis 12 pouces jusqu'à 60 pouces de large, et de 30 à 150 pieds de long.

N° 1006.

M. BRISSET, *rue du Faubourg-Montmartre*, *n°* 85.

Presse lithographique à double effet, donnant son tirage à droite et à gauche, n'ayant que cinq pieds un pouce de long sur deux pieds six pouces de large pour donner des épreuves de 26° sur 19°.

Cette presse est fermée au pourtour, formant deux armoires pour resserrer les instrumens utiles à l'impression ; le mécanisme est simple et invariable, la pression est facile et certaine ; la marche du chariot, douce et égale, ne donne aucune secousse à sa construction.

M. Brisset fait aussi des presses portatives.

N° 1097.

MM. SOLAZZO ET LETELLIER,

A PARIS, *rue du Regard*, *n°* 30.

UN CYLINDRE GRAVÉ A LA MOLETTE ROULANTE.

On se servait autrefois en France de la planche plate gravée, pour l'impression des toiles; alors cette industrie était bien minime.

Les cylindres gravés ont ensuite remplacé ces planches, et l'indienne a reçu une grande amélioration.

Ces cylindres étaient gravés au moyen de petits poinçons accordés entre eux pour former un seul bouquet. Ils étaient successivement enfoncés sur le cuivre par une pression donnée par le mouton ou par le balancier.

Il était rare et même impossible que la profondeur de cette gravure fût égale. Alors il y avait à l'impression de la toile presque toujours de grandes différences. On ne pouvait d'ailleurs entreprendre que des dessins détachés et de petite dimension.

La fabrication de l'indienne était donc encore bien restreinte dans ses moyens.

Aujourd'hui, par le nouveau procédé de la molette roulante, tous ces inconvéniens sont anéantis. On peut entreprendre toute espèce de dessins, d'effets les plus compliqués, et des dimensions les plus grandes.

On grave entièrement un dessin qui se répète sur la molette ; celle-ci, roulant sur toutes les parties du cylindre, le grave de la manière la plus parfaite. Alors la profondeur du bouquet est égale partout.

Ce dernier procédé doit avoir l'influence la plus avantageuse sur les produits des fabriques d'indienne.

N° 768.

M. DIDIÉE, *rue d'Enfer, n°* 32,

A exposé une machine à forer, perpendiculaire à rouages, montée à bascule, avec contrepoids faisant pression dans une coulisse à tringle, qui fait monter la pièce sur un foret tournant, à pointe de centre fixe.

Cette machine est mue par une roue à manivelle, et son action se fait avec la plus

grande vitesse et la précision la plus complète. Malgré son accélérité, les forets conservent toujours leur trempe par la facilité de vider la forrière au moyen d'une contre-bascule qui fait descendre la pièce à volonté pour introduire l'huile.

Le poids de précision est creux ; on le remplit à volonté avec des balles de plomb suivant la force du foret.

Cette machine perce trois fois plus vite que les machines à vis de pression qui sont toutes infidèles, et qui souvent sont causes de la perte de choses bien précieuses. Elle est applicable à tous les arts et à tous les métaux.

N° 172.

MM. DESSOYE ET PAINTENDRE,
A Brevannes (Haute-Marne).

La manufacture de limes de M. Dessoye et Compagnie, établie à Brevannes par Bourmont (Haute-Marne), dont les produits sont exposés au Louvre sous le n° 172, et qui obtint deux mentions honorables en 1823, a apporté, depuis cette époque, les

plus grands perfectionnemens dans la confection des articles qu'elle livre continuellement au commerce. Possédant actuellement un très-grand nombre d'excellens ouvriers, chaque genre d'ouvrage est spécialement affecté par tel ou tel d'entre eux, en sorte que les produits sont constamment les mêmes. La garantie de qualité, offerte à tous les acheteurs, n'est pas seulement le point important qui doit fixer leur attention; les prix les plus modérés leur sont également offerts. La manufacture de M. Dessoye et Compagnie étend ses travaux à la confection des limes de tous genres, savoir : limes d'horlogerie, limes fines, façon anglaise de quatre pouces à vingt, en acier corroyé et en acier fondu, limes superfines façon WT ou Stubs; limes au poids ou en paille, façon Spencer et façon d'Allemagne, gros carreaux en fer et en acier, limes dites à ongles, taille-plumes, etc.; ces produits peuvent rivaliser, soit en qualité, soit en confection, avec ceux des meilleures manufactures françaises et étrangères.

Les demandes ou commissions peuvent

être adressées directement à ladite fabrique, ou à MM. H. Dreüe et Compagnie, banquiers, rue d'Artois, n° 48.

N° 280.

M. FRÉDÉRIC ROLLÉ, A STRASBOURG.

(Dépôt général, rue du Faubourg St.-Denis, n° 88.)

BALANCE A BASCULE PORTATIVE, INVENTÉE PAR A. QUINTENZ, ET PERFECTIONNÉE PAR SON SUCCESSEUR, FRÉDÉRIC ROLLÉ, A STRASBOURG.

Manière de s'en servir.

La balance doit être placée sur un sol horizontal. On aura soin d'écarter, au-dessous de la machine, tout obstacle qui puisse gêner le jeu de la mécanique. Cela fait, on ôte le coin marqué 1 qui arrête le jeu du fléau, et la clef marquée 2 qui arrête celui du tablier, et l'on met le plateau *A* en équilibre avec le tablier; ce qui s'opère à l'aide de petits plombs que l'on pose dans la cuvette marquée 4. L'on procède ensuite au changement du tablier, en ayant soin de mettre auparavant la mécanique en repos au moyen du coin et de la clef. On observe de même ces deux points

en effectuant le déchargement; et ce n'est qu'au moment de la pesée même qu'on enlève cette double enrayure pour rétablir le jeu de la balance.

Le coin et la clef sont remplacés à cette balance par un levier marqué *k l*, qui en réunit les fonctions, que l'on tient placé dans le sens *k l* durant le chargement et le déchargement des marchandises, et que l'on baisse pour mettre dans la position *k m*, lorsqu'on procède aux pesées.

Dès que l'indicateur appliqué au fléau se trouve de niveau avec celui qui tient au milieu de sa bride marquée *B*, la balance se trouve en parfait équilibre.

Le rapport du contre-poids à la charge étant de 1 à 10, c'est-à-dire qu'avec un kilogramme on en pèse dix, on sentira la nécessité de ne se servir que de poids parfaitement ajustés et sans tolérance.

N° 1122.

APPAREIL FUMIGATOIRE POUR LES MALADIES DE POITRINE DE M. LE DOCTEUR MONTAZEAU, A PARIS.

Cet appareil ingénieux est en métal, ayant 10 pouces de hauteur et 7 de diamètre ; il est séparé transversalement par un diaphragme criblé en même métal, destiné à diviser le cylindre en deux parties distinctes : l'une, supérieure, contient les substances médicamenteuses ; l'autre, inférieure, reçoit le liquide à travers lequel passe l'air, qui, en se dégageant de l'appareil, se charge des principes médicamentaux, offre aux poumons tous les élémens de l'air respirable, et de plus une vapeur qui devient nécessairement un bain local de la trachée-artère, des bronches et des aréoles pulmonaires. La vapeur, par ce moyen, peut diminuer graduellement l'inflammation qui existe dans ces parties, rétablir l'équilibre entre les vaisseaux exhalans et les vaisseaux absorbans, faciliter l'expectoration, parvenir jusque dans les tubercules en suppuration, en favoriser la

cicatrisation, et amener ainsi de jour en jour le rétablissement du malade (1). On remarque au cylindre des tuyaux : l'un placé sur la partie latérale droite, se terminant intérieurement par un arrosoir, extérieurement réuni au soufflet à l'aide d'une vis de raccord dans laquelle il existe une soupape pour empêcher le soufflet de se remplir de vapeurs.

L'autre, à la partie intérieure du cylindre, est destinée à laisser échapper la vapeur lors de l'expiration du soufflet ; ce même tuyau est armé d'un robinet, afin de diminuer ou d'augmenter à volonté la quantité de vapeurs : on y joint à l'aide de vis de raccord des tuyaux flexibles en toile imperméable ; chaque tuyau flexible se termine par un ori-

---

(1) Dès l'antiquité la plus reculée, on avait senti l'utilité de diriger les vapeurs sur les parties intérieures du corps, particulièrement dans les aréoles pulmonaires, pour y calmer l'inflammation. Pour remplir cette indication médicale, les médecins conseillaient aux malades de s'exposer à la vapeur de l'eau, n'ayant pas d'autres moyens pour faire respirer un air chaud et humide.

fice configuré d'après la cavité par laquelle doit entrer la vapeur. Le soufflet ne diffère de ceux de nos appartemens que parce qu'il est garni intérieurement de deux ressorts qui le forcent à se développer de lui-même, lorsque la pédale avec laquelle il communique n'est plus pressée par le pied du malade.

Un nez en argent, placé et maintenu sur celui du malade, est muni inférieurement au-dessous de fosses nasales et de deux soupapes, l'une d'inspiration destinée à laisser passer l'air chaud et humide lors du développement du thorax; l'autre ne s'ouvre que lorsque le thorax revient sur lui-même.

Le thermomètre est placé à la partie supérieure du cylindre, afin que le malade puisse toujours avoir le même degré de chaleur. Le réchaud, placé sous le cylindre, offre plus ou moins de chaleur, à mesure que l'on augmente ou que l'on diminue la combustion de l'alcohol, à l'aide d'un bouton dentelé.

L'heureuse application que l'on peut faire de cet appareil dans un très-grand nombre de circonstances, et principalement dans le

traitement des phlegmasies et des affections catarrhales, les avantages que l'on peut en retirer, nous portent à croire que cette machine est destinée à devenir *un meuble de famille.* Au surplus, les observations que M. le docteur Montazeau a recueillies sur divers malades, celles qu'il a faites sur lui-même, au sujet d'une phthisie pulmonaire dont il était atteint, mais qu'il a su combattre avantageusement, par le moyen d'inspirations très-souvent répétées de vapeurs aqueuses, chargées d'osmazôme, nous font émettre le vœu de voir cet appareil placé entre les mains de médecins praticiens, afin que, par la réunion d'un grand nombre d'applications de ce mode fumigatoire, nous ayons l'avantage de voir confirmer le jugement favorable que nous nous plaisons à porter sur cette heureuse invention.

(*Voir le supplément.*)

N° 911.

M. FOUQUET (PAUL), *à Rugles* (Eure).

Épingles, fil de fer, clous d'épingles confectionnés par un procédé nouveau.

N° 897.

M. DAVENPORT, *à Rouen* (Seine-Inférieure).

Molettes à graver.

N° 557.

M. LEIRIS, *rue d'Enfer, n°* 66.

Moulures en tôle faites à la mécanique, remplaçant les petits bois de croisées et pour vitraux d'églises, archivoltes, châssis de combles, orangeries de couches, vasistas, etc.

N° 755.

M. JALADE-LAFOND, *à Paris.*

1° Un lit extenseur avec oscillation latérale et synchronisme d'oscillation, destiné au traitement de la déviation ou courbure de la colonne vertébrale;

2° Un lit extenseur, représentant une personne soumise à l'action du mouvement oscillatoire ;

3° Un lit extenseur appliqué au redressement des pieds-bots, d'incurvation du bassin et de la colonne vertébrale ;

4° Un lit représentant une personne en traitement d'une fausse ankylose coxo-fémorale ;

5° Un fauteuil extenseur, avec oscillation latérale, dans le plan vertical, et synchronisme d'oscillation horizontale, destiné au traitement de la déviation de la colonne vertébrale : la malade est placée dans la position verticale ;

6° Un fauteuil extenseur appliqué au traitement d'une ankylose du genou ;

7° Un fauteuil destiné au traitement de la déviation de la partie verticale de l'épine.

N° 1182.

M. FIRMIN DIDOT, *à Paris.*

TYPOGRAPHIE.

Nous ne parlerons pas des chefs-d'œuvre d'impression exposés par ce typographe ;

tout le monde le connaît. Nous recommandons seulement à l'attention le modèle d'une carte nouvelle de France en caractères d'imprimerie, dont le relief est d'une admirable netteté; il est à désirer que MM. Didot donnent suite à cette idée aussi ingénieuse qu'utile.

N° 734.

M. DEROSNE, *rue des Batailles, n° 7.*

Appareils de M. Derosne.

Il serait difficile de juger de semblables machines sans les voir mises à l'essai. M. Derosne assure que ce grand appareil, en œuvre, distille de 10 à 12,000 litres de vin en 24 heures.

Nous indiquerons encore, comme digne d'attention dans la salle 21ᵉ.

Le tournebroche arrosant seul, n° 663, du prix de 100 fr.

Les toiles métalliques de M. Vallier, n° 542.

La machine à découper les cuirs, de M. Sakoski, n° 537.

Les épingles de M. Fouquet de Rugles (Eure), n° 911.

Les timbres, sous le n° 363.

Les cardes à la main, n° 469.

Les limes de M. Musseau, n° 495.

Enfin, le secrétaire en fer de M. Camille Paul, n° 790, et dont la serrure est à plusieurs secrets.

(*Voir le supplément.*)

FIN.

Supplément.

PREMIÈRE SALLE.

N° 553.

M. RICHOMME PÈRE, GRAVEUR DU ROI, A PARIS, *rue Saint-Jacques*, *n°* 248.

DEUX TABLEAUX DE GRAVURE DE MUSIQUE.

C'est la première fois que l'exposition des produits de l'industrie française présente à la curiosité publique les productions d'un art qui a fait en France des progrès si rapides, qu'on peut croire qu'il est parvenu aujourd'hui au plus haut degré de perfection. Il faut remercier tout à la fois de cette heureuse idée et l'artiste qui l'a conçue, et les examinateurs qui l'ont approuvée.

M. Richomme, en choisissant ces deux

morceaux de musique composés, le premier par un amateur ; le second, par le célèbre Haydn, ne s'était pas dissimulé les difficultés qu'ils offraient à l'exécution. En effet, on remarquera que l'un et l'autre de ces ouvrages, s'ils étaient gravés en caractères ordinaires, contiendraient ensemble environ quinze planches, dimension commune. Il fallait toute l'habileté de l'artiste pour essayer de les resserrer dans ces cadres étroits sans craindre de manquer par la confusion tout l'effet visuel. Cette fois, la hardiesse de l'entreprise a été justifiée par le succès. Il nous semble impossible que la gravure soit disposée avec plus de clarté, que tant de notes, tant de signes de musique trouvent si bien leur place. Non-seulement ils sont tous séparés et détachés l'un de l'autre, mais ils forment encore un ensemble parfait et très-agréable à la vue. Cette beauté d'exécution sera remarquée par les personnes mêmes dont les connaissances sont étrangères à la gravure de musique ; d'autres sauront apprécier toute la netteté, toute l'élégance du burin de l'artiste.

N° 839.

MM. TISSOT, NOUEL ET Cie, *rue de Choiseuil, n° 4,*

Ont exposé des produits de leurs carrières d'albâtre français.

Avant d'avoir vu les diverses pièces qu'ils ont offertes au public, nous ne nous faisions pas l'idée qu'aux portes de Paris il se trouvât une pierre aussi belle, et susceptible d'être exploitée avec autant d'avantage.

Nous ne connaissons rien de plus élégant que la cheminée et la lampe qui font partie de leur exposition. Pendules, vases, coupes, depuis les prix les plus élevés jusqu'aux plus modérés, tout est fait avec cette pierre qui se présente sous mille formes et avec des nuances très-variées.

La France peut maintenant lutter avec l'Italie, et nous ne pensons pas que celle-ci ait jamais produit des albâtres agatisés plus riches et plus transparens que ce qui est devant nos yeux.

Cette branche si variée, et qui augmente encore la somme des produits connus dans

le commerce sous le nom d'articles de Paris, n'a pas paru suffisant à MM. Tissot, Noüel et Cie. Par un procédé dont ils sont inventeurs, ils sont parvenus à donner à leur albâtre toute la dureté du marbre. Après cette opération la pierre a perdu sa couleur naturelle, et imite parfaitement le marbre blanc. Il est alors susceptible de prendre toutes les couleurs qu'on veut lui donner. Nous avons vu des marbres blancs et noirs, et une imitation du marbre jaune de Sienne, et nous avouons franchement que nous n'avons pu découvrir aucune différence avec le marbre naturel. Le carrelage composé avec cette pierre serait magnifique, et l'architecture tirera un bien grand produit de cette précieuse découverte.

N° 990.

M. VILLEMSENS, *rue Michel-le-Comte, n° 18,*

A exposé des pendules en bronze, en marbre et en bronze doré, d'un excellent goût, et d'un fort beau travail. Leur prix varie de 300 à 600 fr. Celui des petites pendules à

musique est très-modéré. On verra avec intérêt ses girandoles dans le goût ancien, imitées de Pierre Germain. Le prix de celles à quatre branches est de 7 à 800 fr. M. Villemsens est un jeune fabricant qui promet de marcher un jour sur les traces de nos meilleurs artistes.

N° 775.

M. BENOIST, *rue Neuve-Popincourt*, *n°* 7.

M. Benoist a exposé des vases, candélabres, flambeaux. Parmi ces beaux produits on remarquera une console en fonte de fer, d'une heureuse forme et du plus beau poli.

N° 1274.

M. OMETZ, *rue du Petit-Musc*, *n°* 10.

M. Ometz est un de nos bons ciseleurs. Parmi les produits qu'il a exposés au Louvre, nous avons remarqué un beau modèle de pendule en bronze, représentant *Endymion dormant*, d'après Girodet.

TROISIÈME SALLE.

N° 617.

M. MONBARBON, *rue Saint-Honoré, n° 289.*

Le rosier blanc et le parterre de fleurs en miniature, exposés sous ce numéro, obtiennent les regards de toutes les dames. Il est vrai de dire qu'il serait difficile de trouver quelque chose de plus délicat et de plus joli.

N° 404.

M. DESMADRYL AINÉ, *rue des Fossés-Saint-Bernard, n° 16.*

DESSINS LITHO-GÉOGRAPHIQUES.

La lithographie à l'encre, inventée à Munich, par Aloys Sennefelder, précéda, de plusieurs années, celle au crayon, et paraît dans l'origine n'avoir été destinée qu'à remplacer la gravure sur cuivre. La découverte du crayon, en lui ouvrant une nouvelle et

vaste carrière, ne fit cependant pas négliger sa première destination; et depuis 1802, époque où Sennefelder porta son invention dans la capitale de l'Autriche, on vit paraître en Allemagne un nombre prodigieux de cartes géographiques, topographiques et dessins relatifs aux sciences, que la gravure avait été jusqu'alors en possession de multiplier.

Telle était l'application qu'elle avait reçue en Allemagne, lorsqu'en 1816, M. Desmadryl se rendit à Mulhouse pour étudier les procédés que M. Engelman venait d'importer en France, et essayer d'en faire l'application aux cartes topographiques. A l'exposition de 1824, les résultats obtenus par cet artiste lui méritèrent une mention honorable.

Il n'y a pas d'exagération à avancer que les cartes lithographiées exposées cette année au salon, sous le n° 404, ont acquis un degré de perfection qui diffère peu des meilleures gravures en ce genre, et coûtent deux tiers de moins.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails sur les avantages que doit produire une telle diminution de prix; quand on réfléchit que

les ouvrages scientifiques, ceux surtout qui ont rapport à l'histoire naturelle et à l'art militaire, sont toujours accompagnés d'un grand nombre de planches ou cartes et plans qui les rendent d'un prix tellement élevé, qu'ils sont rarement à la portée de ceux à l'instruction desquels ils sont destinés.

Cependant la lithographie appliquée aux cartes n'est pas sans inconvéniens; les dessins d'un format plus grand que celui *grand-raisin*, laissent souvent beaucoup à désirer. Cette circonstance seule suffit pour convaincre que cette découverte ne pourra jamais être nuisible à la belle gravure, et, par conséquent, faire rétrograder parmi nous cet art que nous avons porté à un si haut degré de perfection.

N° 637.

M. MONBRO, *rue du Cimetière-Saint-Nicolas, n° 5.*

PUPITRES, NÉCESSAIRES, etc.

La jolie corbeille de mariage en bois d'érable et doublée en velours, que M. Mon-

bro a exposée au Louvre, fera soupirer bien des jolies femmes.

N° 498.

M. ROUMESTANT AINÉ, SUCCESSEUR DE M. CABANY AINÉ, A PARIS, *rue Beaubourg*, n° 52,

A exposé des registres de sa manufacture, dits *Registres-Cabany aîné*, ouvrant parfaitement à plat, et ne se déformant jamais; — une presse à copier les lettres, d'un modèle riche et soigneusement exécuté; — un timbre sec, etc.

On remarque, dans un cadre, une feuille réglée d'un registre fabriqué dans les ateliers de M. Roumestant, pour une maison de Calcutta (Inde). L'extrême complication de la réglure ne nuit en rien à sa pureté et à sa précision.

On ne saurait trop encourager une industrie qui procure un écoulement rapide aux papiers de nos fabriques, et qui favorise l'esprit d'ordre qu'on voit régner dans nos comptoirs.

N° 509.

M. PINARD (J.), *rue d'Anjou-Dauphine*, *n°* 8.

M. Pinard, typographe distingué, a exposé :

1° Un choix des épreuves de sa fonderie, connue tant par la beauté des caractères que par la bonne qualité de la matière qu'il emploie.

2° Plusieurs ouvrages qui ont été exécutés dans son imprimerie, in-folio jésus, sur papier de Chine, *le Temple de Gnide*, in-folio jésus, *les vues de Moscou*, double in-folio, grand-jésus, etc.

3° Du *Plain-chant*, imprimé en deux couleurs, et rendant l'exécution des livres de chant d'église beaucoup plus belle et moins dispendieuse.

4° Des impressions en or, tant sur papier que sur satin; impression jusqu'ici essayée sans résultat satisfaisant, et exécutée avec succès par M. Pinard.

5° Des impressions en quatre couleurs,

tirées d'un seul coup de presse par un procédé partieulier.

N° 1349.

M. EDME-VIVET, *rue du Roule*, *n°* 15.

Il serait difficile de voir des reliures mieux exécutées que celles que M. Vivet a exposées sous le n° 1349.

N° 524.

M. BOUCARUT, *rue de Cléry*, *n°* 11.

Bordures dorées, antiques et gothiques, panneaux inaltérables, cartons d'étude.

N° 1068.

M. WILLMS, *rue de Charenton*, *n°* 32.

Joli tabouret de musique en acajou massif, et vis invisible.

N° 1176.

M. LAINÉ, *rue Montmorency*, *n°* 42.

Cartonnage en tous genres; boîtes où la poussière ni l'air ne peuvent pénétrer, boîtes à serrures, à roulettes, etc.

N° 1069.

M. GARRAULT FILS, *faubourg Saint-Antoine, n° 71.*

M. Garrault a exposé, sous le n° 1069, un petit bas-relief sculpté en bois d'un beau travail, et qui fait honneur au talent de cet artiste.

N° 1244.

M. COLLETTA-LEFEBVRE, à Paris, *rue Mandar, n°* 18.

Tabatières dites écossaises, tabatières de toutes les formes, en écaille, en buis, en olivier, en érable et autres bois, etc, doublées d'écaille, d'or et autres matières.

N° 1400.

M. YOUF, *rue de Cléry, n°* 82,

A exposé un fort joli meuble de salon, une commode élégante, un secrétaire, etc., en bois d'érable.

N° 417.

MM. WALLET ET HUBER,
rue Porte-Foin, n° 3, au Marais.

Les sculptures en carton-pierre, exposées par MM. Wallet et Huber, n'ont pas besoin de nos éloges. On s'arrête avec étonnement devant les belles statues d'Henri IV et de Sully. On admire aussi un Christ qu'on croirait sculpté en ivoire par un de nos meilleurs artistes.

N° 1055.

M. LEROY, *rue du Coq-Saint-Honoré, n° 4.*

M. Leroy a exposé une belle carte routière des environs de Paris.

N° 1275.

M. DANIEL, *rue de la Bibliothèque, n° 17, près le Louvre,*

A inventé des *cachets d'acier fondu* qui offrent à la fois plus de netteté dans les épreuves, une économie de moitié dans la

gravure, et enfin la possibilité de reproduire à grand nombre sur cuivre, la gravure une fois exécutée sur acier. Cette découverte a fait faire un pas important à l'art, et mérite d'être encouragé.

QUATRIÈME SALLE.

N° 367.

M. LALOGE, A BELLEVILLE, *chemin de ronde*.

CUIRS VERNIS.

Cette branche d'industrie a fait, depuis 1814, des progrès considérables; les cuirs vernis exposés en 1819 et en 1823, approchaient de la perfection; ceux exposés cette année sont de beaucoup supérieurs en qualité et en beauté.

Jusqu'à présent on n'avait pu parvenir à dorer à la roulette sur le cuir verni; en examinant les échantillons exposés au Louvre,

on se convaincra de la possibilité de réussir en ce genre.

Les grandes peaux servent à la garniture des voitures de luxe, aux harnais, à l'équipement militaire, etc.

Les petites peaux s'emploient surtout pour la fabrication de la chaussure.

On apprécie depuis long-temps l'usage des pots à eau, cuvettes, plats à barbe, en cuirs vernis, dans les voyages de long cours et autres.

M. Laloge a obtenu, en 1823, une médaille de bronze.

N° 1331.

M. VELLE, *rue Saint-Denis, cour Batave, n° 3.*

BOURSES A LA MÉCANIQUE.

Les procédés employés par M. Velle dans la fabrication des ceintures, bourses et bracelets, ont permis à cet habile fabricant de varier à la fois la nature des mailles, la

combinaison des nuances, et d'étendre cette fabrication à l'infini, en appliquant les moyens mécaniques à la confection de ces divers objets. Parmi les échantillons exposés au Louvre, nous avons surtout remarqué les bourses à filets gaufrés, façon ruban, celles à filets de gibecière, celles boiteuses, pleines et à jour.

N° 1230.

M. CHOCHINA-CORREUX, au Bourget (Seine).

Dépôt à Paris, au bazar des comestibles en grains et farines, rue Sainte-Apolline, n° 16.

RIZ CHOCHINA.

Cette substance se divise en trois grosseurs, et s'emploie dans toute espèce de bouillon gras ou maigre, tels que ceux d'oseille, de choux-fleurs, de potiron, de haricots et de navets, et fait un excellent potage; elle est également bonne au lait et à l'eau, observant cependant qu'avec l'eau,

il faut y mettre du beurre et une couple de jaunes d'œufs.

On ne saurait trop recommander la troisième grosseur pour les enfans nouveau-nés et ceux d'une complexion délicate, que le vermicelle ou la semoule incommodent souvent; pour les vieillards, les malades et les personnes attaquées de pulmonie, faiblesse d'estomac ou de poitrine, attendu que sa composition et la combinaison des préparations qui en forment l'ensemble, la rendent d'une facile digestion.

Outre les avantages qu'elle réunit sur toutes les autres pâtes connues jusqu'à ce jour, elle se peut conserver aussi longtemps qu'on le veut, en ce qu'elle n'est plus, comme les autres végétaux, assujettie aux règles de la végétation ni aux vicissitudes du temps, comme le riz ordinaire, le vermicelle, etc.

M. Chochina-Correux a exposé aussi le sagou indigène et le topioca, imitant parfaitement celui des îles, et l'emportant même par sa blancheur.

N° 1061.

M. FOURCY, *rue Saint-Martin, n°* 195.

La fabrique de M. Fourcy est une des meilleures de Paris. Ce fabricant a exposé cette année plusieurs nouvelles selles de son invention.

N° 1092.

MM. BABEUF ET Cie, *rue de la Harpe, n°* 11.

M. Babeuf a exposé, sous divers cadres, l'assortiment le plus complet de pinceaux perfectionnés pour tous les genres de peintures. On y remarque des pinceaux dont les Chinois nous avaient rendus jusqu'à ce jour tributaires. MM. les artistes trouveront aussi dans les magasins de M. Babeuf plus de cinquante numéros variés de brosses, dites de Lyon, en poils de porcs, blaireaux, petits-gris, putois, marthe, kolniski, etc.

N° 31.

M. ESTIVANT FILS AINÉ, à GIVET (Ardennes).

Plusieurs planches de colle forte, grand

carré, et six planches longues, façon de Hollande.

La manufacture de colle forte de M. Estivant est considérable; les produits en sont fort estimés.

N° 632.

M. FERON, *rue Saint-Nicolas-d'Antin, n° 14.*

Les modèles de mains coulantes exposées par cet ébéniste sont d'un bon goût et d'un travail achevé.

N° 1314.

MM. GRAVET ET HENOT, *place de la Madeleine, n° 16.*

Parapluies.

La fabrique de parapluies, à l'usage des peintres et dessinateurs, de MM. Gravet et Henot, est avantageusement connue. Ces parapluies sont brisés et montés à vis, se reploient à volonté, et peuvent se renfermer dans une malle ou porte-manteaux.

Le prix de ces parapluies est très-modéré. MM. Gravet et Henot fabriquent aussi des

parapluies de ville de la plus grande légèreté et dans le dernier goût.

N° 782.

M. LÉGER, *rue Saint-Sébastien*, n° 24.

CHANDELLES PERFECTIONNÉES.

La chandelle perfectionnée a le double avantage de ne point occasioner d'odeur en brûlant, et d'être d'une blancheur remarquable. Chaque chandelle dure une heure de plus que la commune, et n'excède que de dix centimes par livre le prix de la susdite.

On peut même dire qu'il n'existe pas d'augmentation, car cette chandelle est beaucoup plus belle que l'autre et d'une plus longue durée.

N° 392.

Mme FOURNIER, *rue du Helder*, n° 15.

BOURRELETS HYGIÉNIQUES.

Les bourrelets rembourrés sont toujours fort lourds par la chaleur excessive qu'ils

entretiennent autour de la tête de l'enfant; ils peuvent, d'après l'opinion de la plupart des médecins, devenir la cause d'une congestion de sang vers la tête, et par suite, donner lieu à la fièvre cérébrale, et à diverses éruptions; ces graves inconvéniens, madame Fournier est parvenue à les faire disparaître; ses bourrelets hygiéniques ont reçu l'approbation de l'Académie royale de Médecine, et voici ce que dit le procès-verbal de la séance du 28 mai 1827:

« Les bourrelets de madame Fournier
« ont sur les autres de grands avantages;
« formés d'un réseau de baleine, ils sont
« extrêmement légers, et permettent à l'air
« de circuler autour de la tête de l'enfant,
« qu'ils garantissent par l'élasticité dont ils
« sont doués et par leur saillie plus grande. »

Les avantages reconnus par cette savante société, joints à l'élégance de la forme et des ornemens, doivent assurer aux bourrelets en baleine une préférence méritée.

Le prix des bourrelets hygiéniques varie depuis 8 jusqu'à 20 francs, suivant la beauté de la baleine et des ornemens.

N° 1081.

M. CAMUS, à Paris, *rue Saint-Denis, n° 125.*

SAVONS PERFECTIONNÉS PAR LESSIVES AROMATIQUES ET CORPS DÉPURÉS AU CHARBON.

Les qualités distinctives de ces savons résultent :

Du choix et de la combinaison des matières premières les plus convenables à l'usage qui leur est réservé.

De la dépuration de ces matières par le filtre carbonique à chaud (application toute nouvelle).

Du parfum en lessive.

Ce procédé, dont M. Camus revendique la découverte, offre l'avantage, s'il est bien appliqué, 1° de neutraliser la corrosité des lessives; 2° d'absorber les parties alkalines surabondantes; 3° d'éviter l'acide des essences employées dans la méthode connue; 4° d'obtenir le parfum directement des fleurs, ou dans sa nature primitive, et de concentrer ainsi d'une manière inaltérable les odeurs les plus fugaces.

N° 1299.

M. VERICEL, *rue Saint-Denis, n° 308.*

Étoffe de crin pour meubles, crins et soie; nouveau genre d'étoffe-laine.

N° 820.

M. MOIZARD, *rue Saint-Honoré, n° 255, vis-à-vis la rue de Richelieu.*

Chapeaux ronds-claques pour les voyages et les soirées.

N° 156.

MM. Ve Fois FOUCAULT ET FILS, à Nantes, *quai Brancas, n° 7.*

Cuirs forts jusés de Pays, Buénos-Ayres, cuirs de Hongrie ou cuirs gris et autres. Baudriers en croute; basanes en croute, sèches d'huile; chevaux en croute; veaux secs d'huile, baudriers lissés et cuirs tannés.

N° 1241.

MM. GOMBERT PÈRE ET FILS, *rue et barrière de Sèvres, n° 11.*

Cotons retors pour chaînes et pour la fa-

brication du tulle; rubans de percale unis et croisés; rubans de fil; lacets de soie, de filoselle, de coton, de laine et de fil.

Mentionnés honorablement à l'exposition de l'an X, et médaille d'argent en 1819.

Dépôt chez M. Tardu, à Paris, rue Saint-Denis, cour Batave, n° 17.

N° 1076.

Mmes MANCEAU, *rue Chapon, n°* 13.

CHAPEAUX FRANÇAIS, TISSU DE SOIE.

Ces chapeaux, à l'usage des hommes et des dames, sont destinés à remplacer les plus beaux tissus de paille d'Italie, et ont, sur ces derniers, l'avantage de la légèreté, et celui d'être nettoyés et reteints sans altérer en rien la beauté du tissu.

CINQUIÈME SALLE.

N° 1755.

M. DACHEUX, *port Saint-Nicolas, à Paris.*

POMPE POUR SECOURIR LES NOYÉS.

Cet instrument est composé de deux corps de pompe, et terminé par un ajustage commun destiné à s'appliquer exactement sur la bouche du noyé. Un semblable ajustage latéral et inférieur s'applique également sur la bouche de la personne qui opère. Celle-ci exerce tout à la fois avec l'une des pompes et avec ses poumons une vive aspiration, et alors le gaz renfermé dans la poitrine de l'asphixié étant aussitôt enlevé que l'eau contenue dans la première voie, on refoule, à l'aide du deuxième corps de pompe, de l'air qu'on insufle avec la bouche par l'ajustage inférieur. On conçoit quelle doit être l'heureuse influence d'un air qui, avant d'arriver dans la poitrine du noyé, s'est légère-

ment échauffé en passant par les poumons d'un être vivant. C'est par cet ingénieux artifice qu'on réussit à habituer graduellement les organes à recevoir l'aliment indispensable à l'existence. C'est une dernière étincelle qu'un air trop vif peut éteindre et qu'un léger souffle ranime.

Cette pompe est peut-être susceptible de quelques perfectionnemens, mais telle qu'elle est, l'expérience a démontré qu'entre les mains de personnes intelligentes on pouvait en tirer un parti avantageux.

M. Dacheux nous semble digne de tout l'intérêt du Gouvernement. Déjà deux cent quatre personnes ont été rendues à la vie par ce digne philanthrope qui n'a jamais balancé à risquer la sienne lorsqu'il s'est agi de sauver quelque infortuné.

N° 1325.

M. FAVREAU, *rue de la Bucherie, n° 4.*

Machine à extraire la glaise. — Nécessaires de porte-feuilles.

Ils se composent, savoir : d'un petit étui où se trouvent marquées les divisions et subdivisions sur la longueur de six pouces. A l'une de ses extrémités se trouve un crayon à coulisse, à l'autre extrémité est un cachet; dans l'intérieur se trouve placé un encrier à pompe aspirante et foulante, portant sa plume qui peut contenir de l'encre de quoi écrire huit à dix pages; et enfin un canif.

ESCALIERS ET PALIERS
NORD-EST.

N° 378.

MM. VERNET FRÈRES ET Cie, A BORDEAUX.

Le dépôt est à Paris, rue de Richelieu, n° 60.

TAPIS DE PIED EN TOILE PEINTE.

Ces tapis, inconnus en France, et fort estimés en Angleterre, où leur usage est à la fois un objet d'ornement, de mode et

d'utilité, doivent avoir un débit non moins considérable en France, lorsqu'on aura reconnu leur supériorité sur les divers objets de toile cirée ou vernie, confectionnés par les procédés ordinaires, et dont ils diffèrent autant par l'aspect que par la qualité.

Ces tapis ont acquis, dans la fabrique de MM. Vernet frères, le même degré de perfection que ceux qui sont confectionnés à Londres, et qu'on nomme *oil floor cloths*.

Comme les tapis anglais, ils réunissent à une très-grande solidité une variété de dessins, une richesse de coloris, une parfaite exécution dans l'impression en relief ; c'est cette impression et la préparation qu'elle nécessite qui les rendent durables, et leur donnent l'apparence de riches tapis de laine.

MM. Vernet frères ne sont parvenus qu'avec des sacrifices énormes, de longues recherches et des essais multipliés, à donner à ceux qu'ils fabriquent aujourd'hui, et pour lesquels ils ont obtenu un brevet d'importation, tous les avantages, toute l'élégance des tapis anglais.

Par les diverses préparations qu'ils subissent, la toile acquiert une épaisseur qui lui donne l'apparence et la solidité d'un cuir d'une ligne au moins ; leur poids très-considérable empêche qu'ils varient lorsqu'ils sont en place, et aucun pli, aucune brisure, ne se forment sur la surface. Ils se lavent sans dérangement et avec facilité, et ont l'inappréciable avantage de devenir plus beaux au fur et à mesure qu'ils sont nettoyés. Les couleurs solides et épaisses, puisqu'elles forment un relief, prennent successivement plus d'éclat ; et le blanc, d'abord un peu jaunâtre, devient d'une excessive pureté.

Les dessins de ces tapis imitent ceux de Perse et d'Aubusson, les pavés en marbres de diverses couleurs et en stuc, les belles mosaïques antiques, les treillages de paille, etc. En les commandant quelques mois d'avance, on leur donnera une couleur qui s'accorde avec celle des appartemens.

Ces tapis résistent plus long-temps que ceux de laine au frottement des pieds, ne donnent point de poussière, et préservent

de l'humidité, qui n'a sur eux aucune action : ce qui permet de les placer dans les rez-de-chaussée, boutiques, magasins, antichambres, salles à manger, galeries, bibliothèques, salles de bains, corridors, cabinetsde toilette, salles de billards, escaliers, etc. On les nettoie avec une éponge et de l'eau aussi souvent qu'on le juge convenable.

PRIX COURANT

DES TAPIS EN TOILES PEINTES.

A 8 couleurs	1 fr.	» c.	LE PIED CARRÉ.
A 6 *dito.*	»	90	
A 4 *dito.*	»	75	
A 1 *dito.*	»	60	

Ces tapis ont ordinairement 20 pieds sur 30 ; mais on peut en fournir aux personnes qui en demandent de la dimension juste de leurs appartemens, sans pour cela que le prix en soit augmenté.

N° 1493.

MM. A. CAMBACÉRÈS ET Cie, *rue de Buffon, n° 11.*

(Dépôt, rue Sainte-Anne, n° 44.)

L'acide stéarique est une cire nouvelle

nt la découverte est due aux savans tra-
aux de M. Chevreul sur les corps gras. ette substance n'avait point encore été em-loyée à la confection des bougies, à cause e plusieurs difficultés graves qu'elle pré-entait dans son application à l'éclairage. es difficultés ont été heureusement vain-ues par MM. Ant. Cambacérès et Cie. La ougie stéarique est plus blanche que celle le cire, et donne une flamme supérieure à outes les bougies connues jusqu'à présent; elle est préférable à la bougie diaphane, en ce qu'elle résiste à la température des bals et des pays les plus chauds, l'acide stéarique étant fusible à 70 degrés, tandis que le blanc de baleine qui compose la bougie diaphane ne l'est qu'à 44 degrés. La mèche de la bougie stéarique, qui est nattée, a la propriété de s'incliner constamment à la même hauteur, ce qui empêche qu'il ne s'y forme au-dessus cet amas de charbon qui est la cause de l'abaissement de lumière dans les bougies. Toutes ces qualités, jointes à l'infériorité du prix auquel on la livre aux consommateurs, doivent assurer à ce beau produit

des sciences chimiques, un succès de pré-férence sur toutes les autres bougies.

Cette nouvelle industrie mérite d'autant plus d'encouragement, que les diverses substances qui entrent dans la préparation chimique de la bougie stéarique, étant des produits de la France, elle doit un jour nous affranchir du tribut que nous payons à l'étranger pour l'importation des matières servant à notre éclairage de luxe.

N° 1120.

M. VALERIUS, *rue du Coq-Saint-Honoré, n° 7.*

Nouveaux bandages herniaires élastiques, sans courroies ni sous-cuisses, approuvés et reconnus supérieurs aux bandages anglais, par la Faculté de Médecine de Paris. — Nouveau lit extenseur, oscillatoire et renixigrade, pour la guérison des déviations de la colonne vertébrale.

SALLES 8e, 9e, 10e, *et* 13e.

No 395.

M. JOURDAN, *rue des Fossés-Montmartre, no 2 bis.*

Châles-Cachemires et châles-mérinos.

SALLES 11e *et* 12e.

No 1320.

M. DE LABBAYE, *rue de Chartres, no* 14.

INSTRUMENS A VENT PERFECTIONNÉS.

M. De Labbaye, l'un de nos meilleurs facteurs d'instrumens de musique en cuivre, a obtenu, en décembre 1826, un brevet d'importation et de perfectionnement pour les trompettes et les cors dits à *pistons* ou *ventilles*. L'expérience et le sentiment des artistes qui ont fait usage de ces instrumens faits d'après le principe des Alle-

mands, lui ayant donné à connaître qu'aucun d'eux n'avait une justesse parfaite, il en a cherché la raison que voici :

On suppose que les tons ou demi-tons donnés par les deux ventilles sont calculés d'une manière à fournir des notes justes au moment où l'on commence à jouer l'instrument; mais s'il s'échauffe, il devient plus haut dans toutes les parties; pour le mettre d'accord, il est donc nécessaire de tirer la pompe, dès-lors on augmente la dimension générale du cor; or, celle des tubes qui n'agissent qu'en appuyant sur les pistons restant la même, il s'ensuit que plus l'instrument s'échauffe, plus les notes produites par ces tubes sont fausses. Cet inconvénient disparaît avec le cor de M. De Labbaye, puisque par le moyen des *pompes* ou *coulisses* appliquées aux tubes des ventilles, il est facile de suivre avec elles la proportion géométrique que commande l'augmentation générale du cor, soit que l'on veuille changer de corps de rechange, soit que l'on tire ou baisse la pompe d'accord.

Ce perfectionnement a permis à M. De

Labbaye de donner à son instrument différens corps de rechange, de sorte que l'on ne se sert toujours des pistons que comme une exception, et pour détruire les infirmités du cor sans altérer son caractère.

Cette application des corps de rechange au système des instrumens à pistons est heureuse; mais ce qui mérite une attention particulière, c'est surtout l'idée d'avoir adapté des coulisses à ces tubes des pistons, seul moyen d'arriver à une justesse parfaite, sans laquelle tous les résultats espérés, par cette ingénieuse découverte des pistons, n'étaient qu'illusoires.

N° 642.

M. LOISELEUR DESLONGCHAMPS, *rue de Jouy*, *n°* 8.

Cocons de vers à soie récoltés à Paris. M. Loiseleur Deslongchamps fait chaque année trois éducations de vers à soie, et trois récoltes de cocons semblables à ceux exposés, ce qui est une amélioration considérable pour la production des soies indigènes.

N° 458.

M. DOMENY, *rue du faubourg Saint-Denis, n° 16.*

DEUX HARPES AVEC PÉDALES COUDÉES, EN BOIS INDIGÈNES.

M. Domeny a beaucoup perfectionné ces instrumens. Les harpes qui sortent de ses ateliers sont fort recherchées, tant pour l'élégance des formes que pour la beauté des sons. Les instrumens que cet artiste a exposés méritent d'être distingués.

N° 844.

M. SAVARESSE ET Cie, *Galérie Vivienne, n° 32.*

Cordes harmoniques.

N° 190.

M. VARNECK, A NANCY (Meurthe).

Violons, un violoncelle et un altor.

N° 360.

M. ROGIER, A AUBUSSON (Creuse), ET A PARIS, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, *n°* 16.

Tapis d'Aubusson.

N° 410.

M. PAPE, *rue des Bons-Enfans*, *n°* 19.

Pianos.

N° 370.

M. SALLANDROUZE, *rue des Vieilles-Audriettes*, *n°* 3.

Les tapis de ce manufacturier sontd'une richesse et d'un fini surprenant; nous ne sommes point étonnés des distinctions honorifiques qu'il a obtenues aux expositions précédentes.

N° 434.

M. GRÉGOIRE, A PARIS, *hôtel Vaucanson, rue Charonne*, *n°* 47.

Velours chinés, par un procédé nouveau. Ces velours imitent parfaitement la peinture. Les sujets sont exécutés en même

temps que l'étoffe, et non pas peints sur le velours.

SALLES 15e, 16e, 17e, *et* 18e.

N° 1116.

M. LE COLONEL MARQUIS D'ÉPINAY-SAINT-DENYS, *rue Basse-du-Rempart, n° 48.*

On s'arrêtera devant un faisceau de différentes armes de l'invention de M. le marquis d'Épinay, savoir :

1° Lance chevaleresque servant de cheval de frise ;

2° Nouveau fusil de marine se chargeant sans baguette ;

3° Carabine de louveterie à bascule ;

4° Nouveau fusil pour les gardes-du-corps du roi, se chargeant en quatre temps au lieu de douze ;

5° Fusil de chasse à canon carabiné brisé, pour tirer à balles forcées ;

6° Lance fantassine refoulante sur elle-même ;

7° Fusil à deux brisures;

8° Fusil ordinaire de munition se chargeant sans baguette, et sans amorcer le magasin de batterie qu'une fois pour quinze;

9° Lance repliante.

N° 830.

M. PFEIFFER, *rue Montmartre*, n° 18.

Cet habile facteur, qui a obtenu la médaille d'argent en 1819, a exposé cette année quatre nouveaux pianos :

Le premier à queue, transpositeur d'un ton. (Nouvelle construction.)

Le deuxième trois cordes, *idem* nouvelle mécanique.

Le troisième deux cordes, *idem*, *idem*.

Le quatrième deux cordes, petit patron.

La transposition de ton dans ces pianos s'opère par le touché du pied sur la pédale de droite, et est retenue par un locto du même côté droit, situé à la suite du clavier, afin que le musicien ne soit pas gêné par l'attention de tenir constamment le pied sur la pédale. Pour les faire revenir à leur ton natu-

rel, il ne faut qu'appuyer sur le petit locto, et le clavier reprend sa première position.

M. Pfeiffer est l'inventeur de ces pianos carrés de la longue table et échappement, régnant sur la ligne d'un bout à l'autre du clavier. Cette construction a été imitée par la presque généralité des facteurs de France; ceux même d'Allemagne et d'Angleterre l'ont adoptée.

Cet habile artiste nous semble mériter les encouragemens du Gouvernement.

N° 1474.

M. SALMER, *rue de Sorbonne, n° 4.*

La fabrique d'instrumens de chirurgie en gomme élastique de M. Salmer, est l'une des plus anciennes de Paris. Les produits que ce fabricant distingué a exposés au Louvre, sont dignes de la réputation dont jouit son établissement.

N° 1003.

Mlles DALIGER ET MARTIN, *passage de l'Opéra, n° 24.*

Tapis et écrans en canevas unis, peints, dessinés et brodés.

SALLES 19[e], 20[e], *et* 21[e].

N° 207.

M. DELBEUF, *rue du Dauphin, n° 16,*

A exposé : 1° Bassinoires sanitaires de nouvelle invention, à l'eau bouillante, pour chauffer les lits et le linge sans danger de mettre le feu ;

2° Un digesteur pour cuire toutes espèces de viandes et de légumes dans l'espace de trente à quarante minutes, propre à cuire les os et à en tirer la substance ; ce digesteur n'est pas seulement un instrument culinaire, il convient à beaucoup d'arts ;

3° Baignoires à fauteuil, pour les malades ;

4° Cuvettes inodores pour les cuisines, propres à jeter les eaux grasses et immondices et garantir des mauvais airs insalubres ; ces cuvettes peuvent se placer également sur des siéges de lieux d'aisance les plus ordinaires sans rien dégrader ;

5° Nouveau perfectionnement ou cylindre pour chauffer l'eau d'un bain, n'ayant plus l'inconvénient désagréable de la mauvaise odeur du charbon, joignant en même temps l'économie du temps et du combustible ;

6° Vases de nuit inodores portatifs, pour les malades, et que l'on peut placer dans un appartement à côté d'un lit, sans le moindre désagrément ; ce vase a la propriété de faire disparaître les matières fétides à volonté, aussitôt qu'elles sont sorties du corps.

N° 227.

M. SIROT FILS, A VALENCIENNES (Nord).

Clous à froid, en fer, cuivre, zinc, fer-argent, cuivre-argent, etc.

Le dépôt, chez *J.-A. Blanc*, rue Saint-Martin, n° 30, à Paris.

N° 1315.

MM. LEMOINE ET MEURICE, *rue Rochechouart, n°* 23.

Chaîne d'engrenage quatre fois plus forte

que toutes celles qui existent de même dimension, ayant la propriété particulière de ployer sur deux sens et de pouvoir communiquer le mouvement d'une roue verticale à une horizontale, se rejoignant facilement et ses divisions n'éprouvant aucun changement en cas de rupture forcée. Cette machine a été approuvée par la société d'encouragement le 31 août 1825.

N° 405.

M. CLERC (ARMAND), *rue du Buisson-Saint-Louis, n° 16.*

Outils, machines, mécaniques pour l'horlogerie, les manufactures et les arts.

COUR DU LOUVRE.

N° 723.

M. EGGER AINÉ, *rue du Dragon, n° 3.*

TENTES MOBILES.

Le perfectionnement des tentes mobiles, consiste dans l'invention d'un système de

procédés à l'aide duquel on les dresse sans le secours de cordages extérieurs et de mâts de milieu.

Quelles que soient la forme et la grandeur de la dimension de ces tentes, elles sont d'un service prompt, facile et plus commode que toutes celles qu'on a faites jusqu'à ce jour; elles ont de plus l'avantage d'offrir un grand nombre de variations dans les formes, et susceptibles de distributions intérieures appropriées au but et aux besoins de leur emploi.

Depuis la plus petite, établie sur le plan du plus simple polygone régulier, le triangle équilatéral, jusqu'à la plus grande et la plus compliquée, qui peut offrir les distributions d'un appartement complet, ces tentes, toutes proportions gardées, ne diffèrent en rien pour la facilité du service.

La moins grande est d'un volume et d'une pesanteur à porter sous le bras; une personne peut la dresser en dix minutes : une heure suffirait, à quatre, pour mettre en place et ajuster la plus compliquée.

Toujours par les mêmes procédés, on peut construire des *passages mobiles* d'une longueur indéterminée, de hauteur, largeur et décors intérieurs convenables à leur destination.

Les tentes mobiles sont particulièrement destinées à être employées pour satisfaire aux besoins d'agrément de la société, soit à la ville, soit à la campagne. Le prix s'en établit en raison de la forme, de la grandeur, des distributions et des étoffes demandées.

A les considérer dans leur plus grande simplicité, ce perfectionnement ne les rendant pas plus dispendieuses que celles en usage, on pourrait les employer pour les besoins du service militaire.

FIN DU SUPPLÉMENT.

APPENDICE.

Tableau comparatif, et par ordre de fabrication, des principaux produits présentés, par le département de la Seine, aux expositions en 1823 et 1827.

Nature des produits.	Nombre des exposans.	
Laines.	en 1823.	en 1827.
Laines et duvets.	2	11
Filatures.	7	6
Draperies, tissus et châles.	25	32
Couvertures.	4	4
Crin.		
Crins frisés.	0	1
Étoffes de crin.	3	5
Soie.		
Filatures.	2	1
Tissus et gazes.	6	3
Rubannerie.	3	0
Tissus et ouvrages imitant la peinture, fleurs artificielles, passementerie.		
Tapis de pied.	10	9

Nature des produits.	Nombre des exposans.	
	en 1823.	en 1827.
Velours imitant la peinture.	1	1
— peints.	2	2
Tapisserie pour meubles.	5	5
Impressions sur étoffes.	1	2
Fleurs artificielles.	4	8
Broderies.	7	21
Garnitures de robes.	5	0
Passementerie.	3	8
Chapellerie.		
Chapeaux de feutre.	4	7
—d'osier, de paille et de soie.	9	4
— vernis.	1	0
Cuirs, maroquins, peaux, pelleteries.		
Tannerie et corroierie.	4	2
Maroquins.	3	2
Cuirs vernis.	3	4
Peausserie et mégisserie.	1	4
Emploi des cuirs chaussures, etc.	9	43
Chanvre et lin.		
Lins filés.	5	2
Dentelles et blondes.		
Tulles, dentelles et blondes.	6	4
Coton.		
Filature et tordage.	3	6
Tissus et impressions.	8	3

Nature des produits.	Nombre des exposans. en 1823.	en 1827.
Bonneterie.		
Bonneterie de soie fil et coton.	4	5
— façon de Tunis.	1	0
Papier.		
Papeterie proprement dite.	2	0
Papiers peints.	4	3
— composés et apprêtés.	3	3
— de fantaisie et cartonnage.	9	8
Bois.		
Sciage de bois de placage.	1	0
Ébénisterie.	24	19
Menuiserie.	1	4
Tabletterie et nécessaires.	18	0
Charronnage.	6	0
Charronnage et sellerie.	0	7
Acier et fer.		
Fonte.	2	5
Acier.	3	4
Tôle et fer-blanc.	6	5
Grosse serrurerie.	5	6
Serrurerie de précision.	6	3
Limes et râpes.	7	5
Scies.	1	1
Vis.	1	0

Nature des produits.	Nombre des exposans.	
	en 1823.	en 1827.
Clous.	2	0
Cordes et fils de fer.	2	1
Cardes.	6	6
Peignes et rots.	4	3
Toiles métalliques.	2	4
Quincaillerie et taillanderie.	11	15
Instrumens de jardinage.	2	0
— de chasse et de pêche.	1	2
— de chirurgie et de coutellerie.	31	32
Armes.		
Armes blanches.	3	0
— à feu.	10	11
Zinc.		
Ouvrages en zinc.	2	1
Plomb.		
Plomb ouvré.	3	4
Cuivre.		
Lits et cylindres en cuivre.	2	6
Platine.		
Bijouterie en platine.	2	1
Bronze.		
Bronzes ciselés et dorés.	7	19
Doublé et plaqué.		
Objets plaqués et doublés.	6	10

Nature des produits.	Nombre des exposans. en 1823.	en 1827.
Orfévrerie.		
Objets d'orfévrerie.	6	5
Bijouterie et joaillerie.		
Bijouterie en or et argent.	9	13
— en acier.	5	4
Joaillerie.	4	10
Bijouterie en fonte dite de Berlin.	0	4
Perles.	4	3
Rouge à polir les bijoux.	2	1
Mécaniques.		
Machines d'application dans les fabriques.	18	33
Machines hydrauliques, pompes.	17	14
— de précision et combinaison.	35	34
Lits mécaniques.	2	4
Instrumens de physique, optique, mathématiques et géographie.		
Instrumens de physique, d'optique et de mathématiques.	21	30
Instrumens d'uranographie et de géographie.	0	3
Instrumens de précision, balances.	3	1
Modèles.	6	14
Horlogerie.		
Horloges, pendules, montres.	27	37
Objets relatifs à l'horlogerie.	3	7

Nature des produits.	Nombre des exposans. en 1823.	en 1827.
Typographie.		
Fonderie de caractères.	4	7
Matrices, caractères et impressions.	11	0
Imprimerie.	0	7
Reliures.	11	14
Écriture.		
Tableaux, modèles d'écritures, tenues de livres.	4	0
Peinture, calcographie, gravure et lithographie.		
Peinture et dessins.	5	11
Gravures.	18	24
Lithographies.	8	11
Cartes géographiques.	10	7
Restauration et multiplication des planches.	2	7
Gravure en relief sur cuivre et sur bois.	4	7
Ouvrages en cheveux imitant la peinture.	2	3
Architecture, sculpture, etc.		
Architecture modèle.	5	1
Sculptures et cadres.	9	15
Marbrerie.	7	8
Albâtre.	2	1

Nature des produits.	Nombre des exposans. en 1823.	en 1827.
Mosaïque.	2	2
Plastique.	1	2
Reliefs.	1	4
Instrumens de musique.		
Pianos et harpes.	10	36
Instrumens à cordes.	5	9
— à vent.	10	9
Orgues.	1	1
Cordes d'instrumens mécaniques.	3	2
Arts et produits chimiques.		
Produits chimiques.	9	10
Savons.	4	8
Colle forte.	2	5
Couleurs, encres.	15	12
Cire à cacheter.	3	4
Mastics et bitumes.	5	1
Charbon.	2	1
Distillations alcoholiques et parfumerie.	11	0
Distillations.	0	4
Blanchiment, teinture, apprêt, etc.		
Blanchiment.	1	0
Teinture et apprêt.	7	3
Toiles préparées et vernies.	2	43

Nature des produits.	Nombre des exposans. en 1823.	en 1827.
Porcelaine, émail, faïence, poterie.		
Porcelaine.	11	9
Peinture et impression sur porcelaine.	7	4
Poterie de faïence.	4	2
Tuileries et carreaux de terre cuite.	2	2
Verrerie, cristaux et glaces.		
Cristaux et verreries.	4	2
Glaces et machines.	3	0
Glaces.	0	2
Gravure et taille des cristaux.	2	0
Ouvrages en verre filé.	2	1
Peinture sur verre et sur glace.	6	5
Étamage des glaces.	0	1
Appareils d'éclairage.		
Phares et fanaux.	4	5
Lampes.	10	16
Bougies et chandelles.	7	3
Appareils de combustion.		
Cheminées et poêles.	15	9
Appareils contre la fumée.	1	3
Préparation et constitution de substances alimentaires.		
Substances céréales et farineuses.	5	2

Nature des produits.	Nombre des exposans. en 1823.	en 1827.
Gélatine.	2	3
Chocolat.	3	4
Vinaigres et moutardes.	2	0
Autres substances alimentaires (conservation).	2	2
Vins fabriqués.	0	1
Objets relatifs aux usages économiques.		
Fourneaux et grils.	4	3
Divers objets de ménage et de vêtement.	2	0
Divers objets de ménage.	0	25
Économie rurale.		
Ruches.	2	2
Instrumens aratoires.	4	5
Objets divers.		
Ganterie, vêtemens, etc.	0	16
Perruques.	0	4
Dentistes.	0	2
Herniaire et instrumens de chirurgie en gomme élastique.	0	6
Objets présentés par des établissemens de charité.		6

FIN DE L'APPENDICE.

11/91
ILX
#5998

